



Les Cahiers du CCRAG

Revue semestrielle du Centre Centrafricain
de Recherche et d'Analyse Géopolitique

N° 6 / décembre 2025

VARIA

Coordonné par Alawadi Zelao



Les cahiers du CCRAG

Revue semestrielle du Centre Centrafricain de Recherche
et d'Analyse Géopolitique

N° 6 / Décembre 2025

V a r i a

Numéro coordonné par Alawadi Zelao

En application de l'art. L.137-2.-l. du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction et/ou divulgation de parties de l'œuvre dépassant le volume prévu par la loi est expressément interdite.

© 2026, Les Cahiers du CCRAG

Relecture : Laurain Assipolo

Correction : Les Cahiers du CCRAG

Édition : Pygmies, Ange Raphaël, 99322 Douala

Tél. : +237 677 47 85 55 – +237 677 13 42 11

contact@pygmieseditions.com

www.pygmieseditions.com

Impression : Libri Plureos GmbH, Friedensallee 273, 22763 Hambourg (Allemagne)

ISSN : 9782-6043

ISBN : 978-9956-4-5997-1

Dépôt légal : décembre 2025

LES CAHIERS DU CCRAG

Revue semestrielle du Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique

Comité de Rédaction

Paul-Crescent BENINGA
Ecclésiaste DANGA
Calvin MINFEGUE
(Avec la contribution de Steve BIANZIE)

Comité scientifique

Jean-François AKANDJI
Armand LEKA ESSOMBA
Roland MARCHAL
Danièle DARLAN
Claude-Ernest KIAMBA
Taubic FALNA
Alawadi ZELAO
Arnold BAGUERA
Hervé MBIA
Calvin MINFEGUE
Paul-Crescent BENINGA
Clément Anicet GUIYAMA-MASSOGO
Chantal Marie Ngo TONG
Marie Thérèse MENGUE
Auguste NSONISSA
Jean NJOYA

Contacts

ccrag2018@gmail.com
Tel : 00236 75684345
Bangui, Avenue de France. Sica 3.
Rue Soni Colé

Comité de lecture

Presses du CCRAG

Sommaire

Introduction : (Re)penser la crise politique en Afrique.....	7
	<i>Alawadi ZELAO</i>
Les relations centrafricano-tchadiennes en temps de crise : ruptures, continuités et reconfigurations dans la séquence 2013 – 2025.....	13
	<i>Fulbert Ngodji & Paul-Crescent BENINGA</i>
La tolérance politique à l'épreuve des transitions démocratiques en Afrique subsaharienne.....	57
	<i>Alawadi Zelao</i>
Construction d'un imaginaire unitaire en « démocratie passive » au Cameroun : retour sur les liturgies politiques de la transition démocratique.....	75
	<i>Jean NJOYA</i>
L'éthique de la reliance : plaidoyer pour une alternative forte aux extrémismes violents en Afrique.....	129
	<i>Auguste NSONSISSA</i>
Démocratie et développement en Afrique dans un contexte mondial caractérisé par la montée de l'autoritarisme	165
	<i>Clément Anicet GUIYAMA-MASSOGO</i>

Introduction

(Re)penser la crise politique en Afrique

Alawadi Zelao,
(Université de Yaoundé II)

Ce numéro *varia* de la Revue *Les Cahiers du CCRAG* est consacré à une série de contributions pluri-thématiques et pluridisciplinaires dont le point commun peut être situé. Il se ramène à la crise politique dans beaucoup de pays de l’Afrique subsaharienne qui, en plus des échecs des dynamiques de démocratisation, sont de plus en plus confrontés au retour des pouvoirs kaki, aux défis d’instauration de l’ordre sécuritaire et aux exigences de la bonne gouvernance en leur sein. Plus de trois décennies après la fin des régimes monolithiques et le passage aux régimes libéraux, les sociétés politiques postcoloniales sont coincées par une série de dérives et de vices qui oblitèrent considérablement les perspectives de développement durable et de la gouvernance publique optimale.

La crise politique est paradigmatic d’un ensemble de blocages multisectoriels, d’une succession de dysfonctionnements qui frappent les institutions, d’une accumulation d’inerties qui congédient toute dynamique sociale et d’une patrimonialisation de l’État qui dévitalise sa rationalité normative. Plus qu’un phénomène symptomatique, la crise politique est expressive de la fragilité structurelle qui étrille les pays africains dans un contexte de mondialisation où l’incertitude s’est emparée du « politique » ainsi que l’admet Levasseur¹. L’apréte des luttes politiques autour du pouvoir, des ressources flottantes et de l’ensemble

¹ Levasseur (C), *Incertitude, pouvoir et résistances : les enjeux du politique dans la modernité*, Laval, PUL, 2006.

des actifs publics de l’État, autant que l’irruption des seigneurs de guerre dans l’arène de la compétition politique, a contribué à la perpétuation des logiques autoritaires et des pratiques de violence. Dans nombre de pays, à l’instar du Cameroun, de la Côte d’Ivoire, du Kenya, du Tchad ou encore du Gabon et de la RDC, c’est le recyclage des mœurs politiques propres au contexte du parti unique qui est de mise. En raison d’un habitus politique ancré et innervé de la culture autoritaire, le jeu politique est tout simplement un jeu de cirque où les « grands » (blocs au pouvoir) imposent leur volonté aux « petits » (opposition). La désillusion citoyenne qui en résulte marque le symbole de ce que Houngnikpo² appelle « l’illusion démocratique ».

La phagocytose qui s’empare de l’État est le marqueur d’un blocage systématique à la fois de la politique et de la régulation du pouvoir³. Sous ce versant, l’on observe une déstructuration de la puissance publique qui se traduit par son incapacité à remplir convenablement ses fonctions régaliennes dans des domaines tels que la sécurité, l’assurance de l’intégrité territoriale et l’allocation des services publics (santé, éducation, emploi, etc.) aux citoyens. La dynamique de segmentation territoriale et la pulvérisation de la violence asymétrique qui en résulte soulignent à grands traits l’incapacité fonctionnelle et structurelle de l’État en contexte africain aujourd’hui. C’est en effet à cette réalité que font face des pays qui sont secoués par les organisations terroristes (Burkina Faso, Mali, Niger, Somalie), assaillis par les forces rebelles et groupes armés installés sur le territoire national (RCA, RDC) ou encore annexés par des pays limitrophes (RDC, Soudan du Sud). Dans le contexte de la fragilité de l’État et de sa faiblesse à instaurer un ordre régalien, il s’observe une nette imbrication entre violence légitime et violence asymétrique⁴.

Aussi, en dépit du catéchisme prôné par les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale), la gouvernance publique ne constitue pas un levier de développement et de fonctionnement optimal des

² Houngnikpo (M.), *L’illusion démocratique en Afrique*, Paris, L’Harmattan, 2004.

³ Tonda (T.), *Le souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale*, Paris, Karthala, 2005.

⁴ Lire à propos le n° 1 de *Les Cahiers du CCGRAG*, « État et violences armées en Centrafrique », 2022.

institutions. Sous le dehors de l’apologie de « bonne gouvernance », la plupart des régimes politiques subsahariens brillent par une concaténation de pratiques et de conduites managériales qui se situent en net décalage de la visée de bonne conduite dans la gestion des affaires publiques. Outre la personnalisation qui dés-institutionnalise les structures publiques et vicie leur fonctionnement régulier, la pratique patrimoniale constitue ici une véritable gangrène qui hypothèque lourdement l’horizon de développement. Il faut pointer la corrélation qui existe entre patrimonialisation et guerres qui déstabilisent les États africains. Dans ce sens notamment, la démocratisation est très vite apparue comme une modalité par laquelle les groupes politiques réorganisent des stratégies de captation des positions de rente et de privatisation des ressources. L’élection n’étant plus qu’un simulacre et la perspective d’alternance étant désormais bloquée dans la plupart des cas, les coups d’État sont revenus en force et se parent d’une certaine légitimité du reste adossée à la grammaire populiste.

Certes, antidote de la vulgate libérale, ces coups d’État ne révèlent pas moins les impasses dans lesquelles s’enlise la démocratisation dans les États subsahariens. Entretemps, au-delà des exemples de quelques réussites de l’expérience démocratique (Île Maurice, Botswana, Ghana, Sénégal) dont la consolidation demeure toutefois fragile, la pratique politique s’ajuste sur le schéma de l’adversité symétrique, celle qui fait des partis de l’opposition et des forces de changement des facteurs de trouble, de division sociale et de fracture nationale. L’adversité symétrique, saisie à l’aune des démocratisations bloquées, se configure dans ce que Mbembe appelle la « politique de l’inimitié »⁵ et qui se traduit par la stigmatisation, l’indexation et la répression quasi rituelles de l’opposition comme une force subversive, une figure dérangeante, une entité hérétique. Ici, ce n’est pas seulement la démocratie qui perd de sa substance et de sa portée axiologique ; la politique elle-même cesse d’être cette modalité par laquelle la « pluralité humaine » se révèle et la vie dans la cité s’organise. Arendt⁶ ne voyait pas autre dans la politique qu’une constellation d’idées, de valeurs, de croyances que les hommes, dans leur rencontre, se partagent et, à

⁵ Mbembe (A.), *Politiques de l’inimitié*, Paris, La Découverte, 2016.

⁶ Arendt (H.), *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 1995.

l'aune desquels ils instituent une vie collective, ils se constituent en une sociabilité commune. Or, en raison d'une politique disruptive fermement adossée à la phobie de la diversité et de la pluralité, hantée par l'énergie créatrice des forces de changement et fondée sur le paradigme de l'un, le multiple (partis politiques, société civile) fait figure du désordre, de la vulnérabilité, de l'instabilité. Donc, à cet horizon, la politique se ramène à une équation de « jeu à somme nulle » évoqué par Parsons⁷, et qui symbolise la vacuité de la compétition pluraliste et l'insignifiance du multipartisme. La démocratie n'en serait plus qu'un simple décorum qui vernit l'os de la culture autoritaire qui est au cœur des régimes politiques postcoloniaux⁸.

La crise politique est à tout point de vue complexe. Elle enveloppe et emporte cet ensemble de situations, de pratiques et d'imaginaires qui ont régi le fonctionnement de l'État, la gestion du pouvoir, l'usage du droit, la rationalité économique et le rapport à la société. Il serait vain d'y voir une simple enflure sur la peau des institutions et des appareils qui donnent corps au pouvoir. La crise politique fait sens de ce que les sociétés politiques postcoloniales n'ont pas été à la hauteur de l'édification de l'État solide, de l'institution d'un pouvoir juste et de l'instauration d'une économie prospère pour le bien de la multitude. La crise politique pose autant de défis aux dirigeants qu'aux citoyens, elle interpelle aussi bien les partenaires au développement que les chercheurs.

Ce dossier est constitué de cinq (5) contributions. Ngodji et Beninga analysent la dynamique de relations centrafricano-tchadiennes en contexte de crise. Ces relations sont expressives des dynamiques qui travaillent les deux États. En se focalisant sur la période 2013-2025, et en privilégiant une perspective historique de ces relations, l'analyse permet de situer la configuration de ces relations qui se modulent des crises dans les deux pays et dont les effets sont directs sur leur interdépendance. L'idée centrale postule que les relations centrafricano-tchadiennes demeurent structurées par un système de conflit

⁷ Parsons (T.), *La structure de l'action sociale*, Paris, Puf, 1971.

⁸ Cette démocratie est de plus en plus soumise à la critique. Dans le cadre de la Fondation de l'Innovation pour la Démocratie, Mbembe (A.) plaide pour la « démocratie substantive ». Lire Mbembe (A.), *Les nouvelles relations Afrique-France : relever ensemble les défis demain*, 2021.

transfrontalier dans lequel les marges frontalières, plus que les capitales, déterminent les continuités, les ruptures et les possibilités de normalisation. Dans sa contribution d'orientation anthropologico-politiste, Njoya s'intéresse aux séquences démocratiques dans le contexte camerounais où le langage liturgique aura rempli une fonctionnalité cathartique. Face aux conjonctures critiques induites par la démocratisation, les acteurs gouvernants ont puisé dans le ressort unitaire pour contrebalancer les effets érosifs du changement dans un pays marqué par la diversité des pôles ethniques, culturels et politiques. Par une mécanique rodée d'usage hégémonique de la capture des passions et des émotions en politique, l'auteur décrit une scène démocratique qui aura balancé entre transition contrôlée et construction des ferveurs d'appartenance à la globalité par le biais du rituel électoral et de la transaction (ou transhumance) politique. Zelao traite de la question de la tolérance dans la mouvance de la démocratisation des sociétés postcoloniales où les acteurs politiques font plutôt valoir la logique de la force, de la violence et de l'hostilité réciproque. Valeur cardiale de la politique, la tolérance est la portée éthique de la manière dont les acteurs politiques doivent interagir ; elle constitue de ce fait une variable importante de l'imaginaire politique en contexte démocratique. Afin que la tolérance structure les conduites des acteurs politiques, ces derniers doivent se délester de la culture autoritaire qui les caractérise et concevoir la politique comme moyen de la vie commune. Dans ce sens, la démocratie se projette comme le cadre sociopolitique où la tolérance peut effectivement se révéler et servir de ligne de transaction politique. Dans une perspective philosophique, Nsonissa se penche sur la question lancinante des extrémismes dans l'Afrique actuelle. Face aux tourments de la mondialisation, les extrémismes posent tant de défis d'un rapport empreint d'humanité et d'humanisme aux sociétés africaines. L'auteur postule de ce que l'éthique de la reliance, c'est-à-dire cette éthique qui considère les humains dans leur diversité et qui favorise leur rapport possible, réconcilie les différences sur la base de l'identité humaine. La philosophie de la reliance se veut universelle en ce sens qu'elle fait appel à deux visages qui s'imbriquent : le visage épiphanique, celui de l'amour du prochain et le visage macro-existentiel qui se réalise

dans l'incarnation théo-phanique et qui s'envisage comme un prototype universel de l'humanité salvatrice. Le combat efficace contre les extrémismes réside dans la mise en cohérence des différences en vue de construire une altérité positive et créatrice. Guiyama-Massogo conduit une réflexion sur la démocratie en Afrique qui est aujourd'hui contrariée par les tendances autoritaires et les blocages des perspectives de développement. Selon l'auteur, si la démocratie n'est étrangère aux sociétés africaines, celle-ci peine à propulser le développement et à instaurer la solidité des institutions. Loin de se ramener à des apparets normatifs et institutionnels, la démocratie en Afrique doit être en parfaite adéquation avec les enjeux mondiaux. Le développement des sociétés postcoloniales est possible si et seulement si la démocratie permet à l'Afrique de s'accomplir pleinement et de jouer un rôle actif dans le concert des nations.

C'est à l'atteinte de ce noble objectif aussi diffus qu'évanescents, en apparence, que ce numéro *varia* voudrait contribuer.

Bibliographie

- Arendt (H.), *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 1995.
- Houngnikpo (M.), *L'illusion démocratique en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Les Cahiers du CCGRAG*, « État et violences armées en Centrafrique », n°1/2022.
- Levasseur (C.), *Incertitude, pouvoir et résistances : les enjeux du politique dans la modernité*, Laval, PUL, 2006.
- Mbembe (A.), *Politiques de l'ininitié*, Paris, La Découverte, 2016.
-
- Les nouvelles relations Afrique-France : relever ensemble les défis demain*, 2021.
- Parsons (T.), *La structure de l'action sociale*, Paris, Puf, 1971.
- Tonda (J.), *Le souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale*, Paris, Karthala, 2005.

Les relations centrafricano-tchadiennes en temps de crise : ruptures, continuités et reconfigurations dans la séquence 2013 – 2025

Fulbert Ngodji

(Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique [CCRAG], Université Paris Cité et Institut de Recherche pour le Développement [IRD])

et

Paul-Crescent BENINGA

(Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique / Institut Centrafricain des Sciences Sociales et de Gestion)

La République centrafricaine (RCA) et le Tchad entretiennent des rapports structurés par une continuité sociale, économique et politique qui datent de l'histoire précoloniale. Les territoires de ces deux collectivités ont été façonnés par des circulations anciennes, des échanges marchands et des solidarités lignagères qui ont in fine produit un espace relationnel durable, particulièrement visible le long d'une frontière terrestre parmi les plus étendues d'Afrique centrale. La frontière, qui ne figure pas une séparation nette, constitue ici un lieu d'interactions plurielles où se recomposent pratiques culturelles, réseaux familiaux et activités économiques des groupes établis de part et d'autre. Depuis les années 1990, la question sécuritaire s'est imposée comme paramètre structurant de ces rapports. À ce titre, un consensus s'est progressivement imposé pour montrer que la guerre

en Centrafrique s'est longtemps déroulée « à l'ombre du Tchad »¹, tant N'Djamena a occupé une place centrale dans les dynamiques politico-militaires du pays. Durant les années 1980-1990, les rébellions tchadiennes et centrafricaines se sont entrelacées étroitement, confortant l'impression d'un sud tchadien qui s'éloigne de son Nord². Les « codos » tchadiens opposés au régime d'Hissène Habré se sont alliés aux « codos » centrafricains insurgés au nord-ouest de la Centrafrique contre le régime du Président André Kolingba³. Les premiers fournissent armes et munitions aux seconds en échange de la protection de caches d'armes et de points de largage d'équipements militaires venus de Libye. De cette solidarité armée émerge un projet sécessionniste visant à instituer une « République du Logone », englobant le Sud tchadien et le Nord-Ouest centrafricain. L'entreprise, dont la matérialité n'a guère dépassé l'élaboration d'un drapeau, est finalement neutralisée par des opérations militaires conjointes française et centrafricaine⁴. La séquence illustre néanmoins le rôle structurant joué par les marges dans la production de la dissidence régionale. L'espace frontalier n'est donc pas une zone périphérique passive, mais un laboratoire où se fabriquent solidarités insurgées, circulations d'armes et répertoires d'action contestataires. À Bangui, l'arrivée au pouvoir d'Ange-Félix Patassé, lui-même issu des marges tchado-centrafricaines, prolonge cette dynamique. Durant les années 1990, ce dernier recycle d'anciens « codos » tchadiens et centrafricains dans sa garde présidentielle, pour contenir temporairement la dissidence aux marges. La plupart de ces chefs de guerre recyclés, à l'instar d'Abakar Sabone et d'Abdoulaye Miskine, vont par la suite

¹ Chauvin (E.), *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ?* Observatoire Pharos & AFD, 2018.

² Magrin (G.), « Un Sud qui perd le Nord ? Les récents rejeux de la fracture tchadienne », in *Bulletin de l'Association de géographes français* 79, n° 2 2002 : 185-98, <https://doi.org/10.3406/bagf.2002.2269>.

³ Chauvin (E.), *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ?*, op. cit.

⁴ Chauvin (E.), « L'aide humanitaire au Tchad : une ressource pour l'enclavement des réfugiés dans des camps ? : Le cas des réfugiés de Centrafrique », in *Ressources mondialisées : Essais de géographie politique*, éd. Par Marie Redon et al., *Territoires en mouvements*, Éditions de la Sorbonne, 2015, <https://doi.org/10.4000/books.psorbonne.100955>.

constituer des figures centrales des rébellions centrafricaines à partir de l'année 20055. L'apparition de nouvelles rébellions opposées au régime du président Bozizé, lui-même porté au pouvoir en 2003 par un coup d'État avec l'aide des combattants recrutés aux frontières tchado-centrafricaines, fait craindre à N'Djamena une nouvelle déstabilisation. L'intensité de ces circulations insurgées nourrit en effet la perception d'une menace diffuse.

À ces dynamiques politico-militaires s'ajoute une économie politique transfrontalière structurante. Les transhumances méridionales tchadiennes vers les pâturages centrafricains, favorisées par les sécheresses sahéliennes, la disponibilité des ressources en zone soudanienne et la faible régulation administrative, déplacent une partie de la pression foncière hors du Sud tchadien tout en exacerbant les tensions en RCA. La captation des troupeaux par des groupes armés, la taxation systématique des circulations, les « amendes » arbitraires ou la militarisation des couloirs pastoraux transforment cette mobilité ancienne en ressource de guerre⁶. L'économie pastorale devient une infrastructure matérielle de la dissidence qui alimente la conflictualité locale tout en assurant la soutenabilité économique des groupes armés. C'est dans ce contexte qu'émerge Baba Laddé, figure hybride de coupeur de route et chef rebelle tchadien. Figure emblématique des mobilités rebelles transfrontalières entre les deux pays et oscillant entre insurgé politique, coupeur de route et médiateur communautaire, il incarne la trajectoire des entrepreneurs de violence de la région⁷. Acteur peu mobilisant la cause des éleveurs marginalisés, il s'est imposé comme un protagoniste central des reconfigurations armées en RCA, au Tchad et au Darfour, avant d'être tour à tour rebelle, chef du Front populaire pour le rétablissement, préfet, conseiller politique et directeur des renseignements au Tchad.

⁵ Chauvin (E.), *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ?, op. cit.*

⁶ Vircoulon (T.), « Quand le Sahel central rencontre l'Afrique centrale, réflexions sur le conflit centrafricain », in *Géographie, Hérodote* 179, n° 4, 2020 : 56-72, <https://doi.org/10.3917/her.179.0056>.

⁷ Saïbou (I.), *Les coupeurs de route : histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du lac Tchad, Les terrains du siècle*, Paris, Karthala, 2010.

C'est donc à juste titre que les travaux de Paul-C. Beninga et de ses co-auteurs soulignent que le Tchad figure parmi les acteurs les plus impliqués dans la crise centrafricaine, qu'il s'agisse des interventions directes, des médiations régionales ou des reconfigurations qu'imposent les circulations transfrontalières de combattants, de bétail et d'armes⁸. Du fait de cette omniprésence tchadienne dans les affaires centrafricaines, la relation entre les deux États a traversé une période trouble marquée par une décennie de fermeture de la frontière terrestre à partir de 2014, fermeture unilatérale décidée par le Tchad. Si la littérature qui documente ces relations est foisonnante, elle reste largement structurée par le paradigme de la crise de 2013 en République Centrafricaine et par une lecture asymétrique des rapports entre les deux États, où la RCA apparaît comme État dominé et subissant des ingérences plus qu'elle n'agit sur la configuration régionale. Il incombe aujourd'hui de renouveler les regards et de rendre compte des évolutions survenues dans les dix dernières années et qui ont reconfiguré les relations bilatérales, sans toujours susciter l'attention qu'elles devraient peut-être mériter. C'est par exemple le cas de la réouverture récente des frontières, qui a constitué un tournant majeur et le signal le plus marquant d'un dégel diplomatique. S'il y a comme un délaissage paradoxal des sciences sociales à propos de la période post -2013, c'est précisément ce silence qui constitue la lacune que cet article se propose d'interroger.

L'hypothèse centrale défendue ici est que les relations centrafricano-tchadiennes demeurent structurées par un système de conflit transfrontalier dans lequel les marges frontalières plus que les capitales déterminent les continuités, les ruptures et les possibilités de normalisation. Dans cette perspective, ces relations ne relèvent ni d'un tête-à-tête diplomatique, ni d'un projet bilatéral délibéré, mais de l'effet d'une configuration sous-régionale au sein de laquelle chacun des deux États réagit à des vulnérabilités internes spécifiques. En tant que telle, la normalisation récente ne s'explique ainsi que par un alignement contingent entre des recompositions politiques profondes au Tchad et la montée en visibilité régionale de la Centrafrique, qui a

⁸ Beninga (P-C.) et al., *Persistance de la crise en RCA. Comprendre pour agir*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 2017.

progressivement modifié son positionnement dans les rapports de force sous-régionaux. L'évolution des perceptions mutuelles, le rôle structurant des marges et la reconfiguration des jeux d'alliances ont créé les conditions d'un rapprochement longtemps empêché.

La réflexion ici engagée s'inscrit dans l'héritage théorique de la sociologie historique de N. Elias et de la théorie des champs de P. Bourdieu⁹. Les cadres conceptuels que proposent ces deux auteurs invitent à considérer les relations entre Bangui et N'Djamena comme l'expression d'une configuration caractérisée par des interdépendances, des luttes pour le maintien ou la transformation des positions et des stratégies différencierées d'accumulation de capitaux. Dans ce champ, les États ne sont pas mis par une volonté commune, mais par des agendas propres, par des contraintes internes et par des marges de manœuvre façonnées par leurs trajectoires historiques. Une telle perspective permet de dépasser la représentation d'une RCA subissant uniquement les rapports de domination, en la replaçant dans un espace de luttes où elle agit, anticipe et tente de convertir ses alliances en ressources dans la gestion de sa crise. L'article propose ainsi un récit des relations centrafricano-tchadiennes telles qu'elles se sont données à voir durant la décennie post -2013. En adoptant Bangui comme point de vue analytique, le texte s'appuie sur un matériau découlant de l'expérience située de ses auteurs, dont les trajectoires personnelles et professionnelles ont été façonnées dans et par la crise. Ils appartiennent à cette « génération consacrée à la crise » que décrit M. Toglo-Allah dans ses mémoires sur la guerre civile de 1979¹⁰, c'est-à-dire une cohorte pour laquelle l'histoire politique tourmentée des deux pays constitue à la fois cadre de socialisation, horizon d'interprétation et condition structurante de la production du savoir¹¹. Il

⁹ Elias (N.), *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991 ; Elias (N.), *Qu'est ce la sociologie ?* Paris, L'Aube, 1991 ; Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1980 ; Bourdieu (P.) et al., *Le métier de sociologue : préalables épistémologiques*, Nouvelle édition, Collection EHESS poche 1 (Éditions EHESS, 2021).

¹⁰ Toglo-Allah (M.), *Conflits tchadiens et ingérences étrangères*, Ethien — Regionen — Konflikte 9 P. Lang, 1997.

¹¹ Bourdieu (P.), « L'objectivation participante », *Sociologie, Actes de la recherche en sciences sociales* 150, n° 5 2003 : 43-58, <https://doi.org/10.3917/arss.150.0043>.

est complété d'un corpus de sources secondaires, principalement journalistiques. Le texte s'articule en deux temps. Une première partie restitue les relations centrafricano-tchadiennes dans une configuration sous-régionale, en montrant comment les crises internes à chaque pays produisent des effets de débordement dans l'autre. La deuxième partie revient sur la séquence ouverte en 2020 et plus précisément des mutations intervenues depuis 2021 et ayant préparé un dégel progressif, trouvant son point culminant dans la réouverture de la frontière terrestre après dix années de fermeture.

I. Les relations militaro-diplomatiques de 2013 à 2020

Comprendre les relations entre la RCA et le Tchad suppose de les replacer dans un espace transfrontalier structuré par des interdépendances sécuritaires, politiques et économiques échappant largement au contrôle étatique. Une large part de la littérature consacrée à la sociologie de la crise centrafricaine a déjà éclairé l'historicité de ces interdépendances¹². Il s'agit donc d'un terrain que le présent article n'entend pas revisiter. Il convient toutefois de noter que dans cet espace frontalier, la limite étatique ne fonctionne pas comme séparation juridique, mais comme champ social autonome où circulent combattants, troupes et marchandises, produisant un système de conflictualité inscrit dans le long terme. Les crises survenant des deux côtés

¹² Chauvin et Christian Seignobos (E.), « L'imbroglio centrafricain. État, rebelles et bandits », *Afrique Contemporaine*, n° 248, décembre 2013, pp. 119-48 ; Roland Marchal, « Aux marges du monde, en Afrique centrale... », *Les études du CERI*, n° 3 pp. 153-154, 2009 : 1 ; Minfegue (C.), « Notes sur l'économie de la violence en RCA », *Cahiers du Centre Centrafricain de Recherche et d'analyse Géopolitique (CCRAG)*, n° 1, 2022, pp. 17-38 ; Jakob (S.), « The Weak Host Mith: Chad, the Central African Republic, and the suppression on cross-border insurgencies », *Cahiers du Centre Centrafricain de Recherche et d'analyse Géopolitique (CCRAG)*, *Politique des frontières en Afrique centrale*, n° 3 2023, pp. 83-113 ; Jérôme Tubiana, *Laisser tomber les rebelles : Dimensions locales et régionales du rapprochement Tchad-Soudan*, Document de travail no. 25 (Small Arms Survey & Institut de hautes études internationales et du développement, 2011 ; Xavier Zeebroek et al., *Darfour, Tchad, Centrafrique Des processus de paix à l'épreuve du feu*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 2008.

alimentent des effets de débordement caractérisés par replis insurgés, afflux de réfugiés et reconfigurations marchandes¹³. La faiblesse structurelle de l'État centrafricain, marquée par fragmentation administrative et privatisation de la violence, nourrit une dissidence ancrée dans les périphéries depuis les années 1980. Au Tchad, les lignes de fracture héritées de la période coloniale stimulent rébellions et migrations insurgées trouvant en RCA un espace de refuge et d'action. Ces dynamiques ont par le passé favorisé des solidarités armées et engendré des projets sécessionnistes inaboutis. S'y ajoute l'influence du Soudan et de réseaux darfouris, vecteurs de diffusion de pratiques coercitives et d'entrepreneurs de violence vers la RCA et le Tchad. En faisant l'économie de ce temps long, il importe d'examiner tour à tour les interventions tchadiennes en RCA, la rupture de 2014 et la tentative avortée de rétablissement de 2016.

A. Les interventions militaires du Tchad en RCA

La présence militaire du Tchad en RCA se cristallise d'abord dans des opérations multilatérales de maintien de la paix. La Mission interafricaine de surveillance de l'application des Accords de Bangui (MISAB) en 1997-1998 inaugure une série d'engagements soutenus, prolongés par la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) jusqu'en 2000, la Force multinationale de la CE-MAC (FOMUC) jusqu'en 2008, la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) jusqu'en 2013 puis la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) en 2013-2014. À travers ces dispositifs successifs, N'Djamena occupe une

¹³ Buijtenhuijs (R.), *Le Frolinat et les révoltes populaires au Tchad, 1965-1976*, Mouton, 1978 ; Chauvin, *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ?*, op. cit. ; Bernard Lanne, « Scolarisation, fonction publique et relations interethniques au Tchad », in *Relations interethniques et culture matérielle dans le bassin du lac Tchad*, par Henry Tourneux et Daniel Barreteau, Editions de l'ORSTOM, 1990 ; Mandandi (D.), « Crises sociopolitiques et flux migratoires transfrontaliers des populations centrafricaines vers le sud du Tchad (1966 à 2019) », *Revue de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Maroua*, n° 8, 2025 : <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/rhumsiki8/chapter/dollo-mandandi/>.

place centrale dans l'architecture sécuritaire régionale. L'implication dans la force européenne EUFOR Tchad/RCA en 2008, tel que l'analysent Mérand & Rakotonirina illustre la capacité du régime à transformer cet instrument opérationnel de sécurisation des camps des réfugiés dans les deux pays en ressource stratégique¹⁴. Entre autres, le Tchad impose des conditions strictes au déploiement, sécurise ses frontières orientales, limite les incursions rebelles venues du Soudan et renforce la dépendance logistique de la mission européenne envers les autorités tchadiennes. Le dispositif contribue à projeter l'image d'un acteur stabilisateur et à renforcer l'influence de N'Djamena dans les équilibres politico-militaires régionaux.

L'engagement tchadien combine solidarité de voisinage, projection de puissance et défense d'intérêts propres. En exportant la conflictualité vers les marges, le pouvoir cherchait à prévenir la résurgence de rébellions dans le Sud pétrolifère ou l'est instable¹⁵, tant le souvenir des « codos » des années 1980-1990 pouvait encore hanter le palais de N'Djamena. À ces préoccupations sécuritaires s'ajoutent des enjeux économiques liés à la sécurisation de pâturages pour son cheptel, à l'accès à des ressources forestières ou à des rumeurs d'hydrocarbures en zones frontalières¹⁶. Le Tchad se présente comme le principal pays d'élevage de la sous-région et doit composer avec une désertification qui affecte près de la moitié de son territoire et qui structure les conditions de reproduction de l'activité pastorale en inscrivant l'économie de l'élevage dans un régime d'interdépendance transfrontalière¹⁷. Dans ce cadre, le pays devra compter sur l'abondance relative du pâturage centrafricain pour garantir la viabilité du secteur pastoral.

¹⁴ Mérand (F.) et Rakotonirina (H.M.), « La force européenne au Tchad et en Centrafrique : le baptême du feu », *Science Politique, Politique africaine* 114, n° 2, 2009 : 105-25, <https://doi.org/10.3917/polaf.114.0105>.

¹⁵ Schram, « The Weak Host Mith: Chad, the Central African Republic, and the suppression on cross-border insurgencies », *op. cit.*

¹⁶ Beninga et al., *Persistance de la crise en RCA. Comprendre pour agir*, *op.cit.*

¹⁷ Mian-Oudanang (K.), *Dynamique des changements dans le secteur de l'élevage au Tchad : le cas de la filière laitière de N'Djamena*, Thèse de doctorat, Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, Agro Paris Tech, 2008.

La volonté de se constituer en puissance d’arbitrage conduit le pouvoir tchadien à intervenir dans les successions politiques à Bangui, se comportant comme faiseur puis destructeur de régimes. Toutefois, le faisceau de ses interventions dans les affaires centrafricaines engendre une dégradation progressive de son image dans l’imaginaire centrafricain. En 2003, Idriss Déby, alors en conflit avec Ange-Félix Patassé, choisit de parrainer la rébellion de François Bozizé, exilé à N’Djamena. Le soutien se traduit par la fourniture d’armes, un contrôle des arrières logistiques et une mobilisation de réseaux diplomatiques régionaux¹⁸. Les « libérateurs », regroupant des combattants tchadiens et centrafricains arabophones, incarnent une main-d’œuvre transfrontalière, mobilisée pour accompagner l’installation de Bozizé au palais de la Renaissance à Bangui. À propos de ces derniers, P. N’Douba décrit la fluidité de leurs trajectoires, oscillant entre armée régulière, milices et banditisme, révélant une absence de frontières nettes entre économie de guerre, mercenariat et sécurité privée¹⁹. Le succès de la prise de Bangui en mars 2003, facilitée par une convergence tacite entre diplomatie tchadienne, France et capitales régionales, consacre l’influence de N’Djamena sur la scène politique centrafricaine²⁰. Entre 2003 et 2012, la garde présidentielle de Bozizé est largement composée de soldats tchadiens issus de réseaux zaghawa proches du régime Déby. Des interventions ponctuelles sont menées dans le nord de la RCA pour contenir des rébellions émergentes, tandis que des bandes armées opérant à la frontière entretiennent des relations ambivalentes avec des unités tchadiennes.

À partir de 2012, un tournant s’opère. Le pouvoir tchadien juge Bozizé incapable de stabiliser les marges. La garde présidentielle tchadienne est retirée et le renversement du soutien culmine lorsqu’au courant de la même année, N’Djamena abandonne Bozizé et apporte un soutien ponctuel à la coalition Séléka, mouvement rebelle issu des marges septentrionales centrafricaines et des réseaux transfrontaliers

¹⁸ Weyns (Y.) et al., *Mapping Conflict Motives : The Central African Republic*, International Peace Information Service, 2014.

¹⁹ N’Douba (P.), *L’otage du général rebelle centrafricain François Bozizé : journal d’un captif des « libérateurs »*, Paris, L’Harmattan, 2005.

²⁰ Chauvin, *La guerre en Centrafrique à l’ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ?*, op. cit.

tchadiens et soudanais. Le régime tchadien facilite la progression de la coalition vers Bangui en lui apportant renseignement et encadrement militaires²¹. Initialement célébrés comme « libérateurs », les combattants tchadiens, qu’ils soient réguliers ou non, se transforment progressivement en figures étrangères menaçantes²². Sous la présidence de Bozizé, S. Fancello analyse la manière dont s’impose dans les récits publics la figure du « Tchadien prédateur », catégorie associant combattants tchadiens, rebelles musulmans et acteurs violents du nord²³. Le pouvoir centrafricain instrumentalise ce basculement symbolique pour reconfigurer a posteriori ses alliances militaires et renforcer une rhétorique de victimisation nationale. En quelque sorte, l’ancien allié est transformé en bouc émissaire, support d’un discours sécuritaire et identitaire excluant qui s’ancre de manière durable dans la mémoire sociale. Pour de nombreux Centrafricains, l’armée tchadienne va donc incarner une puissance intrusive gouvernant la périphérie centrafricaine comme prolongement de son territoire. L’installation de la Séféka au pouvoir en 2013 accentue cette perception en produisant immédiatement une mémoire associant violence et intervention tchadienne. Les exactions commises par des combattants identifiés comme tchadiens nourrissent un anti-tchadisme latent, structuré par le souvenir des interventions militaires et des abus répétitifs attribués à des soldats tchadiens. La fin de son règne début 2014 n’efface pas cette mémoire, mais elle s’intensifie avec la fusillade du 28 mars 2014 à Bangui. Ce jour-là, des soldats tchadiens de la MISCA ouvrent le feu sur une foule dans un quartier de la capitale et font plusieurs dizaines de morts et de blessés. La version officielle évoque une riposte à des tirs

²¹ Weyns et al., *Mapping Conflict Motives : The Central African Republic*, op.cit.

²² Debos (M.), « Quand les “libérateurs” deviennent des “bandits”. Guerre et marginalisation sociale à la frontière tchado-centrafricaine », in *Sociétés en guerres : Ethnographies des mobilisations violentes*, éd. Par Bazenguissa-Ganga (R.) et Makki (S.), Colloquium, Éditions de la Maison des sciences de l’homme, 2012, <https://doi.org/10.4000/books.editionsmh.14664>.

²³ Sandra Fancello, « La religion du président Bozizé. Rhétorique guerrière d’un chrétien céleste », *Politique africaine* 159, n° 3, 2020 : 169-90, <https://doi.org/10.3917/polaf.159.0169>.

hostiles, mais les témoignages dénoncent une violence directe, disproportionnée et ciblée²⁴. L'événement déclenche des manifestations anti-tchadiennes et renforce des accusations de partialité et de complicité avec les ex-Séléka. Sous pression internationale et face à l'hostilité populaire, le Tchad retire son contingent de la MISCA.

La fusillade de 2014 apparaît alors comme point culminant d'une violence structurelle accumulée dans les interactions asymétriques entre les deux États, moment de rupture où domination politique, frustration militaire et ressentiment populaire convergent. Dans les représentations sociales, elle devient symbole d'arrogance et d'impuissance. Elle met fin à l'ambivalence qui faisait du Tchad un acteur à la fois pacificateur et perturbateur. Interprété comme une mise à l'écart forcée, le retrait tchadien consacre la perte du statut de puissance régulatrice acquis depuis les années 90 et s'accompagne d'une fermeture de la frontière entre les deux pays. N'Djamena cesse d'être perçu comme partenaire incontournable et entre dans la catégorie des puissances étrangères hostiles.

B. Le refroidissement des relations entre 2014 et 2020

La fermeture unilatérale de la frontière terrestre entre les deux pays en mai 2014 constitue le point culminant de la détérioration des relations bilatérales, sans pour autant signifier rupture, ni même suspension effective des interactions multiples qui relient les deux pays. Décidée par N'Djamena sans concertation préalable, l'annonce se déploie comme acte souverain destiné à réaffirmer l'autorité tchadienne sur un espace frontalier perçu comme menacé, mais elle opère également comme rappel des asymétries historiques qui structurent les rapports entre les deux États. À Bangui, la mesure est interprétée comme brutalité diplomatique et violation de l'esprit communautaire de la CE-MAC, là où certaines organisations de défense des droits humains

²⁴ Berthemet (T), « Le Tchad veut retirer ses troupes de Centrafrique », Le Figaro, 3 avril 2014, <https://www.lefigaro.fr/international/2014/04/03/01003-20140403ARTFIG00322-le-tchad-veut-retirer-ses-troupes-decentrafrique.php>.

voient une protection nécessaire face aux circulations violentes transfrontalières²⁵. La réception différenciée de la fermeture révèle l'hétérogénéité des régimes de perception qui gouvernent l'imaginaire politique du voisinage, mais elle inscrit surtout dans les représentations centrafricaines une nouvelle preuve du déséquilibre fondateur caractérisant les relations entre les deux pays. La portée de la décision demeure symbolique car au concret, la frontière reste traversée par une intense circulation de personnes, de bétail, de marchandises et de capitaux informels, dynamisée par la démission étatique et la longue tradition d'autonomie des marges tchado-centrafricaines. L'espace frontalier, historiquement gouverné par les arrangements locaux plutôt que par les dispositifs étatiques, retrouve donc une autonomie structurelle que ni Bangui ni N'Djamena n'ont jamais véritablement maîtrisée.

L'effet de continuité tient également aux modes de gouvernance imposés par la Séléka après sa chute en 2014. Chassée de Bangui à la suite de la démission du président Michel Djotodia, la coalition se recompose en une constellation de factions qui investissent l'arrière-pays et instaurent des formes de gouvernementalité armée dans le centre et le nord du territoire²⁶. En d'autres termes, les fragments de la Séléka projettent dans les marges centrafricaines des pratiques administratives mimant la légitimité étatique, parfois dans une logique de concurrence, mais souvent en partageant un registre symbolique marqué par les références à l'ingérence tchadienne. Dans ces proto-États frontaliers, l'arabe tchadien s'impose en effet comme support linguistique du pouvoir aux côtés du Sango, la langue la plus parlée en RCA, tandis que des combattants arborent des uniformes de l'armée tchadienne²⁷. Le continuum symbolique entre la Séléka et le

²⁵ Alwihda Info, « Frontière Tchad/RCA : Des responsables qualifient la fermeture de brutale et se disent surpris », 12 mai 2014, https://www.alwihdainfo.com/Frontiere-Tchad-RCA-Des-responsables-qualifient-la-fermeture-de-brutale-et-se-disent-surpris_a11178.html.

²⁶ Picco (E.), « Centrafrique : pourquoi faut-il encore parler de la Seleka ? | », *Editoriaux de l'Ifri*, 23 mai 2016, <http://www.ifri.org/fr/editoriaux/centrafrique-pourquoi-faut-il-encore-parler-de-la-seleka>.

²⁷ Ngodji, (F.) « La gouvernance des transports routiers en situation d'effondrement de l'Etat. Acteurs, logiques d'action et interactions dans le Bamingui-Bangoran en

Tchad nourrit l'impression d'une présence tchadienne diffuse dans la crise, indépendamment de l'attitude officielle de N'Djamena.

La reconfiguration des zones frontalières par la Séléka s'appuie aussi sur une économie politique des barrières dont les logiques sont analysées par P. Schouten et S-Parfait Kalessopo dans un rapport intitulé « l'économie politique des barrières en République Centrafricaine »²⁸. Les auteurs montrent comment les dispositifs de prédatation tels que les péages imposés aux camions, la taxation systématique des vendeurs, les prélèvements sur chaque tête de bétail, les exemptions accordées aux commerçants tchadiens proches de l'ancienne Séléka, la circulation de cadres tchadiens occupant des postes clés confèrent aux groupes armés un pouvoir régulateur sur les échanges transfrontaliers. Dans ce contexte, la fermeture officielle de la frontière confirme plutôt, dans les représentations centrafricaines, l'idée d'une frontière saturée par les intérêts tchadiens et d'un Tchad continuant d'agir à travers des intermédiaires armés.

Du côté tchadien, l'implication des forces régulières dans l'économie violente de la frontière a continué d'alimenter l'idée d'une domination formelle sur les marges centrafricaines et de produire un écho puissant à Bangui, d'où elle renforce des imaginaires hostiles envers N'Djamena. S'y ajoutent les investissements économiques des élites sécuritaires, notamment via le « néo élevage », où des troupeaux appartenant à de hauts cadres de l'État circulent avec l'appui de travailleurs pastoraux armés, parfois munis d'« ordres de mission » dépourvus de portée juridique dans un contexte où la frontière était déjà fermée²⁹. À ces logiques pastorales s'ajoutent celles portées par les segments militarisés de l'administration tchadienne. Douaniers, militaires

Centrafricaine », Mémoire de fin d'études de Master, Université Catholique d'Afrique Centrale, 2019.

²⁸ Schouten (P.) et Kalessopo (S-P.), « *Laissez-piller* » *L'économie politique des barrières routières en République centrafricaine*, D/2017/4320/10, International Peace Information Service (IPS) & Danish Institute for International Studies (DIIS), 2017.

²⁹ ICG, *Violence et transhumance en Centrafrique : le temps d'agir*, Rapport Afrique n° 317, International Crisis Group, 2025, <https://www.crisis-group.org/fr/africa/central-african-republic/136-republique-centrafricaine-anatomie-dun-etat-fantome>.

et services de renseignement s'affrontent pour le contrôle des flux commerciaux illicites, donnant ici à voir comment au concret, « l'État pénètre en brousse », pour reprendre l'expression de J. Marc Ela³⁰. L'arrestation de commerçants accusés d'avoir traversé la frontière sans « formalités », les marchandises saisies, les motos confisquées, les rançons exigées alimentent un cycle de confiscations violentes au point que, dans l'imaginaire des commerçants transfrontaliers, il vaut parfois mieux « tomber sur une hyène que sur un soldat tchadien »³¹. Les scènes d'extorsion récurrentes, parfois meurtrières, structurent la conflictualité quotidienne à la frontière et renforcent la suspicion mutuelle entre les deux États. Les épisodes de confrontation entre soldats tchadiens et combattants de la Séléka, malgré les proximités linguistiques, culturelles et sociales, révèlent comment la logique de rente dépasse les solidarités ethniques et produit ses propres antagonismes.

Par ailleurs, en ce qui concerne les modalités de contrôle de l'espace social, il convient de revenir ici sur les allures islamistes structurant le dispositif de gouvernance de l'un des principaux membres de la Séléka, le Mouvement Patriotique Centrafricain (MPC), en majorité constitué de combattants arabes tchadiens. Son fondateur, le Général Mahamat Al-Khatim d'origine tchadienne s'est construit un empire à Kaga-Bandoro, le chef-lieu de la préfecture de la Nana-Gribizi dans le centre du pays, imposant, selon les témoignages locaux un registre normatif marqué par une moralisation islamique du quotidien. Entre autres, sa volonté d'aligner les pratiques locales sur les préceptes de l'islam ont fini par alimenter l'idée d'une certaine islamité forgée par l'absence de l'État centrafricain. À cela s'ajoute son apparence physique. Plus précisément, sa longue barbe, qui est associée dans les imaginaires locaux aux figures jihadistes circulant dans le Sahel, a renforcé l'idée d'un projet de domination religieuse. Dans l'espace social centrafricain, ces éléments convergent pour produire

³⁰ Ela (J.M.), *Quand l'état pénètre en brousse : les ripostes paysannes à la crise*, Les Afriques, Paris, Karthala, 1990.

³¹ Ngodji (F.), « La gouvernance des transports routiers en situation d'effondrement de l'Etat. Acteurs, logiques d'action et interactions dans le Bamingui-Bangoran en Centrafrique », *op. cit.*

la perception d'un prosélytisme politico-religieux d'origine tchadienne, perception que R. Filakota reprend dans une analyse situant la persistance de la crise centrafricaine dans une « faillite d'adéquation » entre décisions politiques et réalités sociologiques, tout en attribuant au Tchad un rôle de base arrière et de foyer possible d'exportation d'idéologies islamistes³². Une telle interprétation trouve bel et bien écho si l'on considère que des circulations de l'islam du Tchad vers la RCA sont attestées du point de vue historique³³. Elle fait écho aux usages politiques de l'islam au Tchad, où celui-ci fonctionne d'abord comme ressource de légitimation interne, instrument de contrôle social et modalité de domestication de l'espace politique³⁴.

Par ailleurs, la crise identitaire vécue par les réfugiés centrafricains constitue l'un des déterminants majeurs qui ont continué d'alimenter la persistance des tensions entre les deux pays, non plus véritablement par le haut, mais dans les interactions quotidiennes. À partir de 2014, plus de 100 000 Centrafricains, souvent issus des ethnies transfrontalières ont traversé au Tchad, fuyant la cruauté des Antibalaka qui ne visait que les musulmans originaires du Tchad et du Soudan³⁵. Leur présence a réactivé des lignes de fracture que l'ethnicité ne suffisait plus à contenir. Perçus non comme proches selon l'appartenance lignagère, mais comme nationaux d'un pays étranger jugé hostile, ils font l'objet de stigmatisations récurrentes, accusés d'avoir perpétré des violences envers des Tchadiens lors de la crise de 2013. La solidarité transfrontalière fondée sur le partage ethnique cède ainsi la place à une solidarité nationale tchadienne recomposée autour d'une lecture strictement nationalitaire du conflit. Dans un article paru en 2021, A. Kas-sambra en rend bien compte lorsqu'il décrit la « vie d'errance » et la « crise identitaire » des retournés Tchadiens, donnant à voir comment

³² Filakota (R.), *L'Union Africaine et la crise en Centrafrique : entre enjeux économiques, politiques et initiatives problématiques*, Saint-Léger Editions, 2018.

³³ Filakota (R.), *Le Renouveau Islamique En Afrique Noire. L'exemple de La Centrafrique*, Paris, L'Harmattan, 2013.

³⁴ Petitdemange (C.), « Bricoler au rythme du politique : l'ambivalence des islam au Tchad », These de doctorat, Paris, EHESS, 2021, <https://www.theses.fr/2021EHESS0177>.

³⁵ OCHA, *Contextes et enjeux humanitaires majeurs. Aperçu humanitaire au 15 Octobre 2014*, 15 octobre 2014, pdf.

la guerre redéfinit les frontières symboliques de l'appartenance³⁶. Tout se passe véritablement comme si le conflit centrafricain opérait comme miroir d'une unité inattendue. Là où musulmans et chrétiens, nordistes et sudistes ont longtemps été divisés par des clivages historiques en contexte tchadien, face à la crise centrafricaine, ils se reconnaissent dans une même indignation face à ce qui est perçu comme une agression collective envers des compatriotes installés en RCA.

Toutefois, il convient de nuancer et de souligner que cette crise identitaire demeure une réalité urbaine, dans les espaces où les discours politiques trouvent leur plus grande résonance et où la fermeture des frontières est mobilisée comme narratif structurant. En effet, c'est là que les déclarations officielles, les rumeurs sécuritaires et les représentations médiatisées de la crise produisent leurs effets les plus tangibles, donnant forme à une lecture nationalitaire du conflit et renforçant l'idée d'une altérité centrafricaine perçue comme menaçante. Ici, on retrouve toute la force de ces « pôles d'États » dont parle J. Gallais, en tant que centres politico-administratifs dont l'influence reste assez négligeable dans les marges frontalières où l'État est fragmentaire, disputé ou absent³⁷. Dans les zones rurales, les interactions s'organisent plutôt selon des registres propres à cette « Afrique des villages » dont parle J. Marc Ela³⁸. Les solidarités ethniques transfrontalières ont donc continué d'opérer comme ressources centrales de mobilité. La traversée des frontières, périlleuse en raison des pratiques coercitives de la Séléka tout comme des comportements prédateurs des soldats tchadiens, mobilise fréquemment une pluralité de registres d'appartenance. Ainsi, les balafrés du Yondo constituent un identifiant social ouvrant l'accès aux villages et offrant protection le long des pistes rurales, souvent plus décisif que la détention d'une

³⁶ Kassambara (A. A.), « Vie d'errance et Crise Identitaire Des Immigrés Tchadiens Musulmans En Centrafrique : Le Cas Des Retournés de Gaoui, Au Tchad, de 2012 à 2019 », *Revue Canadienne Des Études Africaines* 55, n° 3 (2021) : 609-33, <https://doi.org/10.1080/00083968.2021.1928521>.

³⁷ Gallais (J.), « Pôles d'Etats et frontières en Afrique contemporaine », *Cahiers d'outre-mer* 35, n° 138 (1982) : 103-22, <https://doi.org/10.3406/caoum.1982.3018>.

³⁸ Jean-Marc Ela, *L'Afrique des villages*, Collection Les Afriques, Paris, Karthala, 1982.

carte nationale d'identité dans un contexte où les documents administratifs ont peu de valeur. Le Yondo est un rite initiatique marquant l'entrée dans la vie adulte chez les Sara, groupe ethnique transfrontalier et majoritaire dans le Sud tchadien³⁹. Déjà inscrites dans la longue durée, ces solidarités permettent aux populations rurales d'échapper aux violences des hommes armés, de contourner les taxations abusives et de sécuriser les déplacements⁴⁰.

Bien loin de ce tableau sombre, il convient de souligner que les mobilités entre les deux pays dans ce contexte tendu n'ont pas que produit des dynamiques de rupture. L'afflux des réfugiés centrafricains a aussi transporté vers le Tchad des compétences, des ressources économiques et des trajectoires éducatives qui reconfigurent positivement les espaces d'accueil. Parmi les personnes centrafricaines ayant franchi la frontière figurent des médecins, des infirmiers, des enseignants, des artisans et des commerçants ayant emporté avec eux leurs capitaux, parfois modestes, parfois significatifs et qu'ils réinvestissent dans les villes et villages tchadiens, donnant lieu à une intégration socio-économique par le bas. Dans plusieurs localités du Sud tchadien, la présence des réfugiés centrafricains a stimulé une économie locale fragilisée et contribué à la diversification des activités commerciales. Les circulations comprennent également des élèves et des étudiants ayant trouvé dans le déplacement un moyen de préserver la continuité de leur parcours scolaire ou académique. Les réseaux de solidarité ethnique ont souvent assuré les premiers relais d'accueil, tandis que les dispositifs de soutien des ONG, notamment ceux du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), notamment ses bourses d'études, ont permis à nombre d'entre eux de poursuivre leur cursus au Tchad⁴¹. Certains sont rentrés en RCA et d'autres ont poursuivi leurs trajectoires vers l'étranger, notamment au Canada ou aux États-Unis, prolongeant

³⁹ Jaulin (R.), *La mort Sara : l'ordre de la vie ou la pensée de la mort au Tchad*, Plon, 1982.

⁴⁰ Ngodji (F.), « La gouvernance des transports routiers en situation d'effondrement de l'Etat. Acteurs, logiques d'action et interactions dans le Bamingui-Bangoran en Centrafrique », *op. cit.*

⁴¹ Ngargoune (A.), *Des réfugiés boursiers DAFI ont obtenu leurs diplômes*, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2017.

ainsi une circulation éducative transnationale née du passage au Tchad, qui devient ainsi une étape transitoire dans la construction des trajectoires individuelles. Sur le plan économique, les allers-retours des commerçants centrafricains et tchadiens ont longtemps constitué un mécanisme de résilience pour les zones rurales centrafricaines dépendantes des flux transfrontaliers. Dans des régions coupées de Bangui par l'insécurité ou par l'impraticabilité des routes, ces circulations ont permis de contenir l'effondrement des chaînes d'approvisionnement⁴². Certaines denrées essentielles, telles que le carburant et autres biens de première nécessité, étaient parfois moins coûteuses dans les zones frontalières qu'à Bangui, dépendante du corridor Bangui-Douala, régulièrement bloqué ou taxé par des groupes armés. Ainsi, dans l'ombre des tensions diplomatiques et de l'économie politique de la violence, se tisse aussi une trame de continuités qui contribuent à atténuer la détresse des populations, rappelant à juste titre que les frontières, même traversées par la conflictualité, restent des espaces où circulent des ressources, des savoirs et des opportunités capables de produire des effets stabilisateurs au quotidien.

C. La tentative avortée de rétablissement entre 2016 et 2019

À Bangui, le retour à l'ordre constitutionnel en 2016 ouvre une séquence dans laquelle le Tchad est apparu comme priorité diplomatique immédiate des nouvelles autorités. En l'espace de seulement deux mois après son élection, le président Faustin-Archange Touadéra s'est rendu à deux reprises à N'Djamena. Accueillies à Bangui comme faisant partie des « premiers pas appréciés du président Touadéra », ses visites sont surtout interprétées comme une volonté de prendre le taureau par les cornes⁴³. Les initiatives ultérieures confirment un effort de reconstruction symbolique visant à réinscrire les

⁴² Ngodji (F.), « La gouvernance des transports routiers en situation d'effondrement de l'Etat. Acteurs, logiques d'action et interactions dans le Bamingui-Bangoran en Centrafrique », *op.cit.*

⁴³ Bangui Infos, « Tchad/RCA : Visite d'amitié et de travail à N'Djaména du Chef de l'Etat centrafricain », aBangui.com, 11 mai 2016, <http://news.aBangui.com/h/52301.html> ; Actu Cameroun, « Centrafrique : premiers pas appréciés du président Touadéra, “candidat du peuple” », *Actu Cameroun*, 11 mai 2016,

relations centrafricano-tchadiennes dans un registre de normalisation diplomatique. En 2018, le lancement des travaux de réhabilitation de l’avenue Idriss Déby Itno au PK5, le plus grand quartier musulman de Bangui constitue un geste matériel fortement chargé de signification politique. Incrire le nom du président tchadien dans l'espace urbain de Bangui revient à manifester par l'infrastructure, une volonté de réciprocité et d'apaisement. À partir de 2019, les missions diplomatiques se multiplient en direction de N'Djamena, traduisant une tentative de densifier les interactions institutionnelles. En janvier 2019, les ministres de la Défense et de l’Élevage adoptent à N'Djamena une résolution conjointe réaffirmant la « nécessité d’orienter les dynamiques régionales de transhumance » à partir d'une lecture commune des enjeux sécuritaires, écologiques et fauniques⁴⁴. Le geste bilatéral institue un cadre discursif de coopération technique, censé transcender les dissensions politiques. En décembre 2019, la visite à N'Djamena de la ministre centrafricaine des Affaires étrangères, Sylvie Baïpo-Temon, vise explicitement la relance de la coopération et la réouverture de la frontière⁴⁵.

Les gestes diplomatiques produisent des effets symboliques, mais peinent à modifier les pratiques qui, aux marges, ont continué de structurer la relation entre les deux pays. L'état concret des relations bilatérales demeure en effet dominé par les dynamiques de méfiance héritées des années de crise et surtout par ce qui se passe aux frontières communes. Les accusations réciproques d'ingérence, l'absence de dispositifs opérationnels communs et la persistance d'un espace frontalier autonome réduisent fortement la portée de ces initiatives. Plus précisément, le retour de François Bozizé sur la scène militaro-politique à la fin de l'année 2020 a refermé brutalement la parenthèse

<https://actucameroun.com/2016/05/11/centrafrique-premiers-pas-apprecies-du-president-touadera-candidat-du-peuple/>.

⁴⁴ Déclaration de N'Djamena, Conférence internationale des Ministres en charge de la défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières, 25 janvier 2019.

⁴⁵ Ndeke Luka, « Centrafrique : Le Tchad et la RCA entendent travailler ensemble pour la réouverture de leur frontière », *Radio Ndeke Luka*, 26 décembre 2019, <https://www.radiondekeluka.org/34991-centrafrique-le-tchad-et-la-rca-entendent-travailler-ensemble-pour-la-reouverture-de-leur-frontiere>.

fragile du rapprochement diplomatique et vu s'éloigner les chances de normalisation. Revenu d'exil avec l'ambition de se présenter à l'élection présidentielle, l'ancien chef de l'État voit sa candidature invalidée par la Cour constitutionnelle. Il choisit alors de renouer avec la lutte armée en fondant la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), un mouvement composite réunissant les principales factions issues de l'ex-Séléka ainsi que plusieurs groupes d'autodéfense Anti-Balaka⁴⁶. Actifs dans le centre du pays et le long de la frontière tchadienne, les combattants de la CPC parviennent aux portes de Bangui et ne sont repoussés qu'avec l'appui combiné de la Minusca, des forces rwandaises et des unités russes de Wagner.

L'échec de la prise de Bangui ouvre une fenêtre d'opportunité pour le pouvoir centrafricain, qui interprète la conjoncture comme moment favorable à une reconfiguration publique de la perception du rôle attribué au Tchad. Le déplacement de Bozizé à N'Djamena, inscrit dans la mise en œuvre de la feuille de route de Luanda, renforce cette possibilité en exposant, de manière inédite, les ambiguïtés des positionnements tchadiens dans la dynamique politico-militaire régionale⁴⁷. Depuis les plus hautes sphères de l'État jusqu'aux dispositifs sécuritaires locaux, s'élabore une véritable ingénierie sociopolitique de mise en scène de l'ennemi tchadien⁴⁸. Les vidéos montrant des inter-

⁴⁶ Bensimon (C.), « A l'approche des élections, la Centrafrique replonge dans la crise », *Le Monde*, 22 décembre 2020, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/12/22/a-l-approche-des-elections-la-centrafrique-replonge-dans-la-crise_6064205_3212.html.

⁴⁷ Ndjoni Sango, *Hier, Bozizé en exil au Tchad avant de renverser Patassé, aujourd'hui, Bozizé encore en exil au Tchad ? — Ndjoni Sango*, 15 novembre 2021, <https://ndjonisango.com/2021/11/15/hier-bozize-en-exil-au-tchad-avant-de-renverser-patasse-aujourd'hui-bozize-encore-en-exil-au-tchad/>.

⁴⁸ Dodo (A.), « La police a ouvert une enquête sur une affaire liée à la récente opération des FACA, au cours de laquelle plus de 50 combattants de la CPC sont tués. », LesAutresNouvellesDeCentrafrique-LANOCA, 25 janvier 2021, <http://lano.ca.over-blog.com/2021/01/lu-pour-vous-la-police-a-ouvert-une-enquete-sur-une-affaire-liee-a-la-recente-operation-des-faca-au-cours-de-laquelle-plus-de-50-com> ; Ndoni Sango, « RCA: une enquête policière sur les mercenaires tchadiens de

rogatoires de combattants de la CPC perdus dans les quartiers de Bangui deviennent virales. On y voit les combattants parlant l'arabe tchadien, évoquant des localités situées dans le sud du Tchad, exhibant parfois des pièces d'identité tchadiennes. Le matériau visuel, relayé massivement sur les réseaux sociaux, fait office de preuve destinée à renvoyer N'Djamena à ses dénégations répétées. Il ne s'agit pas en tant que tel d'une campagne visant les Tchadiens en tant que population, mais d'une rhétorique d'accusation dirigée contre l'État tchadien, perçu comme soutien structurel de rébellions censées déstabiliser Bangui depuis plus d'une décennie. Aux yeux du pouvoir centrafricain et d'une partie de l'opinion urbaine, la CPC fournit l'occasion d'exposer ce qui est interprété comme implication persistante du voisin du Nord. L'image du « voleur pris la main dans le sac » résume la dimension performative de cette mise en scène publique.

L'arrivée de la Russie dans la géopolitique centrafricaine ouvre une séquence inédite et décisive qui reconfigure en profondeur le rapport entre Bangui et N'Djamena. À partir de 2018, le déploiement du groupe Wagner, société militaire privée plus ou moins affiliée au Kremlin, introduit un acteur doté d'une capacité d'imposition sécuritaire inédite et capable d'investir simultanément les arènes militaires, politiques et médiatiques. Entre autres, le groupe Wagner protège les institutions centrales, accompagne la reconquête territoriale et marginalise progressivement les groupes armés longtemps établis sur les marges limitrophes du Tchad. En 2018, il joue un rôle central dans la négociation ayant abouti à la signature de l'accord de Khartoum, conclu entre le gouvernement et quatorze groupes armés et qui constitue jusqu'à ce jour le cadre de dialogue entre le gouvernement et les groupes armés⁴⁹. En somme, il s'impose comme premier partenaire sécuritaire du pays et parvient à modifier les hiérarchies d'influence. Pas après pas, la Russie transforme le

CPC — Ndjoni Sango », *Ndjoni Sango*, 25 janvier 2021, <https://ndjoni-sango.com/2021/01/25/rca-une-enquete-policiere-sur-les-mercenaires-tchadiens-de-cpc/>.

⁴⁹ Vircoulon (T.), « Centrafrique : échos lointains d'une crise oubliée », *The Conversation*, 22 octobre 2019, <https://doi.org/10.64628/AAK.43nqhqwjw>.

positionnement de la RCA face à son voisin et cette dernière cesse progressivement de se penser comme territoire vulnérable, mais comme État cherchant à reconquérir une souveraineté longtemps fragmentée.

L'offensive manquée de la CPC ouvre un moment discursif structurant. Ainsi, dès le premier trimestre 2021, Vladimir Titorenko l'ambassadeur russe à Bangui devient l'un des premiers acteurs extérieurs à formuler publiquement une mise en accusation explicite du Tchad après l'échec des offensives de la CPC⁵⁰. Par une série d'interventions médiatiques, il impute à N'Djamena la responsabilité de l'instabilité frontalière, en établissant un lien direct entre la présence de combattants tchadiens au sein de la CPC et un soutien étatique supposé. La diffusion de ces déclarations par des médias proches du pouvoir centrafricain contribue à requalifier une méfiance ancienne en ressource discursive qui érige progressivement le Tchad en voisin stratégiquement hostile. La réponse du ministère tchadien des Affaires étrangères, reprochant au diplomate d'avoir « outrepassé ses prérogatives », manifeste l'ampleur du malaise suscité à N'Djamena⁵¹. Le rappel de l'ambassadeur Titorenko à Moscou en mai 2021 ne met pas fin à cette dynamique. En relayant largement les propos du diplomate, les médias prorusses ancrent ces accusations dans une matrice narrative valorisant la lutte contre « l'ingérence étrangère » et la défense de la souveraineté nationale. Les médias centrafricains, en particulier, ceux réputés plus proches des milieux présidentiels, ont joué un rôle structurant dans la cristallisation de cette méfiance en tant que dispositifs-écran par lesquels s'exprimait l'hostilité envers le Tchad par des voix et voies non diplomatiques. Les publications décrivant des « provocations tchadiennes », des « violations répétées » ou un « plan d'invasion » participent à transformer la frontière en

⁵⁰ Oubangui Médias, « Le diplomate russe Vladimir Titorenko répond aux autorités tchadiennes », *Oubangui Médias*, 8 avril 2021, <https://oubangui-medias.com/2021/04/08/le-diplomate-russe-vladimir-titorenko-repond-aux-autorites-tchadiennes/>.

⁵¹ Journal du Tchad, « Diplomatie : la réaction du Tchad surprend l'ambassade de Russie en RCA », Politique, *Journal du Tchad*, 6 avril 2021, <https://journaldu-tchad.com/diplomatie-la-reaction-du-tchad-surprend-lambassade-de-russie-en-rca/>.

espace imaginaire de guerre.⁵² Les accusations de survols aériens, l'évocation d'une « agression diplomatique » ou encore la mise en cause de la France via le Tchad renforcent un répertoire narratif où s'articulent ingérence, trahison et insécurité. Fin novembre 2022, l'attaque inédite d'un drone contre la base de Wagner à Bossangoa, espace à forte charge symbolique en tant que fief historique de Bozizé ravive l'imaginaire d'un voisin menaçant au nord. Les autorités centrafricaines évoquent alors un « objet volant non identifié » ayant commis l'acte avant de « quitter l'espace aérien de Centrafrique vers le nord »⁵³. L'enquête officielle annoncée dans l'immédiateté de l'événement ne sera finalement pas rendue publique, maintenant un régime d'incertitude propice aux interprétations incriminantes.

Il convient également de résituer l'escalade de 2021 dans l'arène plus large des rivalités géopolitiques opposant la France et la Russie sur le territoire centrafricain. Bousculée par l'irruption d'un allié inattendu sur un terrain qu'elle considérait comme sa chasse gardée, la France se retrouve, dès 2020 prise pour cible dans les rues de Bangui et dans les écosystèmes médiatiques animés par les réseaux d'influence russe. Entre autres, elle est accusée de manière parfois plausible, souvent spéculative, d'entretenir ou de financer des groupes armés, des accusations renforcées par la publication d'un rapport d'ONG établissant un lien financier entre Castel, principale multinationale française opérant en RCA, et l'Unité pour la paix en Centrafrique, groupe rebelle à dominante peule et l'un des plus puissants membres

⁵² Ndjoni Sango, *RCA : des preuves qui approuvent l'ingérence du Tchad — Ndjoni Sango*, 14 février 2023, <https://ndjonisango.com/2023/02/14/rca-des-preuves-qui-approuvent-lingerence-du-tchad/> ; Oubangui Médias, « Centrafrique : Enquête d'un analyste sécuritaire qui dénonce les provocations tchadiennes à la frontière avec la RCA », Oubangui Médias, 5 juin 2021, <https://oubangui-medias.com/2021/06/05/centrafrique-enquete-dun-analyste-securitaire-qui-de-nonce-les-provocations-tchadiennes-a-la-frontiere-avec-la-rca/>.

⁵³ Oubangui Médias, « Centrafrique : Qui se cache derrière l'attaque aérienne de la base des FACA à Bossangoa ? », *Oubangui Médias*, 30 novembre 2022, <https://oubangui-medias.com/2022/11/30/centrafrique-qui-se-cache-derriere-lattaque-aerienne-de-la-base-des-faca-a-bossangoa/>.

de la CPC⁵⁴. Écho direct au « sentiment anti-français » qui s'est diffusé au Sahel, la campagne de propagande anti-française contribue à délégitimer la présence française.⁵⁵ Elle constraint Paris à suspendre sa coopération financière en 2021 et à mettre fin à sa présence militaire et financière dès 2021⁵⁶. Le Tchad, longtemps perçu à Bangui comme le bras armé de la France dans la sous-région et dernier allié stable de Paris en Afrique centrale, devient lui aussi la cible collatérale de cette dynamique. Dans le sillage de la crise de 2013, on pouvait noter une certaine continuité entre les interventions tchadiennes et françaises, dans la mesure où « c'est peu avant le départ des troupes tchadiennes que la France va faire un retour plus massif en RCA, à travers l'opération militaire extérieure Sangaris ».⁵⁷ Le Tchad reçoit sa part de campagne à travers une vague d'hostilité alimentée médiatiquement et matériellement par l'arrestation de ressortissants tchadiens sur le territoire centrafricain.⁵⁸ En 2022, l'inauguration de l'avenue Idriss Déby à Bangui, après des travaux de bitumage cofinancés par l'Agence française de développement (AFD), l'Union européenne (UE) et la Banque de

⁵⁴ The Sentry, *Culture de la violence. Le Groupe Castel, géant français du sucre et des boissons, lié au financement de milices armées en République centrafricaine* (The Sentry, 2021), <https://thesentry.org/reports/culture-de-la-violence/>.

⁵⁵ Caroline Roussy, « Anatomie du “sentiment antifrançais” », *Revue internationale et stratégique* 133, n° 1 (2024) : 47-56, <https://doi.org/10.3917/ris.133.0047> ; Fanny Pigeaud, « L'Afrique et le sentiment antifrançais », in *La France, une puissance contrariée* (La Découverte, 2021), <https://doi.org/10.3917/dec.bade.2021.01.0189>.

⁵⁶ Ndeke Luka, « Coopération : la France suspend son aide financière et sa coopération militaire avec la RCA », *Radio Ndeke Luka*, 8 juin 2021, <https://www.radiodelkeluka.org/37037-cooperation-la-france-suspend-son-aide-financiere-et-sa-cooperation-militaire-avec-la-rca>.

⁵⁷ Chauvin (E.), *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ? op. cit.*

⁵⁸ Ndeke Luka, « RCA: une vingtaine d'hommes armés présumés arrêtés puis présentés aux autorités », *Radio Ndeke Luka*, 2 mai 2021, <https://www.radiodelkeluka.org/36888-rca-une-vingtaine-d-hommes-armes-presumes-arretes-puis-presentes-aux-autorites> ; Hivert (F.), « La stratégie de communication russe en Centrafrique. Communiquer pour masquer ses faiblesses », *Conflits : Revue de Géopolitique*, 17 avril 2020, <https://www.revueconflits.com/centrafrique-russie-france-florent-hivert-communication-influence/>.

développement des États d’Afrique centrale (BDEAC) suscite des réactions polémiques des internautes centrafricains qui accusent alors la France de vouloir « faire la promotion des chefs d’État controversés ». Fin avril 2023, la décision de l’armée française d’installer une base dans la ville tchadienne de Goré, proche de la frontière centrafricaine, accentue cette sensibilité politique. Interprétée à Bangui comme tentative française de reconfigurer les équilibres régionaux depuis le Sud tchadien, elle suscite des réactions immédiates au sein de la classe politique, de la société civile et du cercle présidentiel⁵⁹, nourrissant l’idée d’un encerclement et d’une volonté de déstabilisation orchestrée depuis N’Djamena.

II. La reconfiguration des relations : 2020 à nos jours

Après une décennie de crispations, le réchauffement des relations entre les deux pays a résulté moins d’une volonté bilatérale que de dynamiques internes propres à chaque État. Produites sans articulation préalable, les transformations endogènes ont levé les obstacles qui paralysaient toute possibilité de rapprochement. De part et d’autre, la combinaison de fragilités structurelles et d’ambitions renouvelées a fait de la frontière non plus une ligne de rupture, mais un espace de réajustement à partir de laquelle va se penser le dégel proprement dit. Il convient ainsi d’aborder tour à tour la transition tchadienne de 2021 comme moment de reconfiguration des imaginaires géopolitiques et le tournant diplomatique de 2023 par lequel la RCA a tenté de s’affirmer à l’échelle de la sous-région d’Afrique centrale. C’est l’articulation contingente de ces deux dynamiques qui a ouvert les conditions d’un dialogue que la méfiance avait longtemps rendu improbable.

A. L’impact de la mort d’Idriss Deby

La mort d’Idriss Deby et la prise de pouvoir par son fils qui instaure une transition politique en 2021 marquent simultanément une

⁵⁹ Centrafrica, « Entre le Tchad et la RCA, la tension monte », *Centrafrica*, 27 avril 2023, <https://centrafrica.com/entre-le-tchad-et-la-rca-la-tension-monte/>.

rupture interne majeure et un tournant structurant dans l’histoire des relations centrafricano-tchadiennes. Sa disparition, après trois décennies d’un régime fortement personnalisé et articulé autour de sa figure de chef de guerre, provoque l’effondrement soudain d’un édifice politico-sécuritaire qui avait permis au Tchad d’exercer une influence régionale déterminante depuis les années 1990, même si l’édifice en soi était déjà fragilisé depuis 2014. La transition ouvre alors une séquence de profondes vulnérabilités internes avec des contestations politiques qui fragilise les mécanismes de légitimation du système en place depuis les années 90 et la montée des conflits intercommunautaires qui opère une reconfiguration des solidarités ethniques trans-frontaliers.⁶⁰ Il s’agit des facteurs internes qui rencontrent un mouvement simultané de réaffirmation souveraine en Centrafrique, porté autant par l’ascension des alliés russes que par une dynamique propre d’affirmation étatique. Ensemble, ces dynamiques rejoaillissent rapidement sur les perceptions entre Bangui et N’Djamena et contribuent à redessiner les imaginaires politiques et sécuritaires au fondement des relations bilatérales.

L’attaque du 30 mai 2021 sur un poste frontalier situé côté tchadien constitue le point d’infexion à partir duquel s’opère une reconfiguration presque inédite des perceptions mutuelles, en inaugurant une nouvelle lecture de la vulnérabilité et du rapport de force entre les deux États. Ce jour-là, des soldats des Forces armées centrafricaines (FACA), appuyés par de paramilitaires Russes, franchissent la fron-

⁶⁰ Le Pays, « Conflits éleveurs-agriculteurs dans le Lac Iro : plus d’une quinzaine de morts et une vingtaine de blessés », Politique, *Journal Le Pays | Tchad*, 17 septembre 2022, <https://www.lepaystchad.com/25128/> ; Le Pays, « Il faut soutenir le Pcmf face aux ennemis de la paix », Edito, *Journal Le Pays | Tchad*, 16 février 2022, <https://www.lepaystchad.com/21106/> ; Tchadinfos, « Quatre groupes religieux demandent une démocratie “sans hypocrisie” », *Tchadinfos.com*, 2 mai 2022, <https://tchadinfos.com/societe/quatre-groupes-religieux-demandent-une-democratie-sans-hypocrisie/>.

tière et prennent pour cible le poste avancé de Sourou, localisé en territoire tchadien⁶¹. Selon N'Djamena, l'assaut a coûté la vie à six soldats tchadiens, dont cinq « enlevés et exécutés »⁶². Les réactions sont immédiates et radicalement divergentes⁶³. Entre autres, le Tchad qualifie l'opération de « crime de guerre », dénonçant une attaque « pré-méditée » et « opérée à l'intérieur du Tchad ». La diplomatie tchadienne convoque la communauté internationale, notamment la MINUSCA et l'Union africaine, comme témoin d'une agression, promettant que l'acte « ne restera pas impuni ». À Bangui, le gouvernement adopte une posture d'apaisement. Les autorités déplorent des morts « dans les deux camps », évoquent des « échanges de tirs à la frontière » et proposent une enquête conjointe, tout en imputant la responsabilité initiale aux « rebelles poursuivis par les FACA »⁶⁴. L'épisode marque un basculement majeur dans les perceptions mutuelles. Pour une rare fois dans l'histoire des relations entre les deux pays, le Tchad apparaît publiquement dans une position de vulnérabilité. Un État traditionnellement décrit comme puissance militaire régionale, habitué à intervenir dans les crises de ses voisins se trouve soudain exposé, défié et publiquement humilié. La violence symbolique de l'événement ouvre une brèche dans l'imaginaire de puissance qui accompagnait le rôle de N'Djamena en Centrafrique. Pour Bangui, l'incident alimente l'idée que la donne régionale change et que la Centrafrique peut, désormais, apparaître comme acteur en reconquête, capable de s'affirmer face à un voisin longtemps perçu comme tutélaire.

⁶¹ Ndeke Luka, « Centrafrique : le gouvernement propose la mise en place d'une commission conjointe d'enquête après la mort de 6 soldats tchadiens », *Radio Ndeke Luka*, 31 mai 2021, <https://www.radiondekeluka.org/37011-centrafrique-le-gouvernement-propose-la-mise-en-place-d-une-commission-conjointe-d-enquete-apres-la-mort-de-6-soldats-tchadiens>.

⁶² République du Tchad, « Communiqué du ministère des Affaires étrangères », 30 mai 2021.

⁶³ AfricaNews, « Tensions entre le Tchad et la Centrafrique après la mort de six soldats », Africanews, 31 mai 2021, <https://fr.africanews.com/2021/05/31/tensions-entre-le-tchad-et-la-centrafrique-apres-la-mort-de-six-soldats/>.

⁶⁴ Ndeke Luka, « Centrafrique », 31 mai 2021.

Au Tchad, l'autorité du Conseil militaire de transition dirigé par Mahamat Idriss Déby se trouve fragilisée⁶⁵. Les tensions se déplient également dans les espaces ruraux, où les affrontements agropastoraux prennent une ampleur dramatique. Les massacres de Sandana en février 2022, puis du Lac Iro en septembre, cristallisent un ressentiment ancien entre populations pastorales et agricoles, mais dans un contexte où les fractures Nord/Sud, musulmans/chrétiens, arabo-phones/francophones se réactivent fortement⁶⁶. La violence de ces conflits réactive également des solidarités ethniques transnationales, qui trouvent écho dans les réseaux sociaux et les diasporas méridionales, transformant les espaces numériques en scènes de mobilisation politique. Le 20 octobre 2022 constitue un autre tournant. Les mobilisations qui secouent N'Djamena et les principales villes méridionales contre la prolongation de la transition signalent une dynamique d'opposition dont l'ampleur surprend le pouvoir⁶⁷. Les Transformateurs, mouvement politique lancé en 2018 par Succès Masra, un opposant originaire du Sud tchadien cristallise l'aspiration d'une jeunesse connectée aux réseaux sociaux et avide de changement. Pour les populations méridionales, le mouvement représente aussi une oc-

⁶⁵ Ngodji (F.), « Arabophones et langue arabe dans un Tchad bilingue : pouvoirs en transition », article de colloque presented sur Transformations et reconfigurations du Tchad en transition (2021-2024), N'Djaména, Centre national de Recherche pour le Développement, 3 décembre 2024, <https://hal.science/hal-04440065>.

⁶⁶ Ngodji (F.), « Terres sacrées et tensions profanes : économie religieuse et conflits agropastoraux dans le Sud tchadien », *Africas*, 18 juin 2025, <https://noria-research.com/africas/fr/terres-sacrees-et-tensions-profanes-economie-religieuse-et-conflits-agropastoraux-dans-le-sud-tchadien/>.

⁶⁷ OMCT, *Tchad : La répression systématique des manifestations contre la...* (Organisation mondiale contre la torture, 2022), <https://www.omct.org/fr/resources/declarations/tchad-la-repression-systematique-des-manifestations-contre-la-prolongation-de-la-période-de-transition-doit-immédiatement-cesser> ; Sarr (M.), « Jeudi noir : “ils ont enlevé trois de mes fils”, Rapport d'enquête sur la répression sanglante des manifestations du 20 octobre 2022 au Tchad, Organisation Mondiale Contre la Torture, 26 avril 2023. », *WATHI*, 18 avril 2024, <https://www.wathi.org/situation-des-droits-humains/jeudi-noir-ils-ont-enleve-trois-de-mes-fils-rapport-denquette-sur-la-repression-sanglante-des-manifestations-du-20-octobre-2022-au-tchad-organisation-mondiale-contre-la-torture-26/>.

casion de contester l'hégémonie politico-militaire du Nord. Les violences qui marquent la répression de ces manifestations réactivent les imaginaires d'exclusion et les récits historiques d'inégalités.

À mesure que ces tensions internes se déploient, la Centrafrique commence à occuper dans la conscience politique tchadienne une place inédite, à savoir celle d'un espace de repli potentiel, d'une base arrière possible pour les contestataires et opposants. Plusieurs signaux alimentent cette inquiétude. En 2022, un enregistrement audio entre Timan Erdimi, figure historique de l'opposition armée tchadienne, et Aboulkassim Algoni Tidjani, influent cadre de la Séléka et ancien conseiller du Président centrafricain, évoquant une éventuelle sollicitation de Wagner pour renverser Mahamat Idriss Déby, fait scandale⁶⁸. Relayée massivement sur les réseaux sociaux, la séquence provoque une onde de choc à N'Djamena et renforce l'image d'une Centrafrique susceptible d'abriter, soutenir ou faciliter des entreprises de déstabilisation contre le régime tchadien. En 2023, la demande adressée par un groupe armé tchadien à Bangui pour installer une base dans la Vakaga dans le nord-est de la RCA est venue nourrir ces inquiétudes. Si la diplomatie centrafricaine dément toute intention de soutien⁶⁹, il n'en reste pas moins que l'imaginaire politique tchadien interprète l'événement comme signal supplémentaire d'une insécurité venue du sud. Dans ce contexte, la Centrafrique gagne une place nouvelle dans la cartographie mentale des élites tchadiennes.

Là où l'ancien régime considérait souvent la frontière sud comme un espace à sécuriser pour garantir la stabilité interne, la transition commence par percevoir le voisin du sud comme un acteur capable d'influencer l'ordre politique national. En ce sens, le rapport au territoire centrafricain se voit désormais habité par la crainte de voir émerger depuis le sud un foyer potentiel de contestation armée. En mai 2023, cette inquiétude s'exprime à travers une opération militaire tchadienne dans

⁶⁸ AFP, « Des paramilitaires russes au Tchad ? », Voice of America, 17 février 2022, <https://www.voaafrique.com/a/6445403.html>.

⁶⁹ Ndeke Luka, « Centrafrique : le gouvernement rejette la demande d'une rébellion tchadienne », Radio Ndeke Luka, 27 avril 2023, <https://www.radiondekeluka.org/40380-centrafrique-le-gouvernement-rejette-la-demande-d'une-rebellion-tchadienne>.

le nord de la RCA, dans la préfecture de l’Ouham-Pendé. L’intervention est présentée officiellement comme la neutralisation d’une rébellion en gestation⁷⁰. Elle est conduite dans un flou médiatique qui laisse courir des hypothèses. On pouvait donc y voir la traque effective d’une menace rebelle, ou une démonstration de force destinée à rappeler à Bangui l’étendue des capacités militaires tchadiennes. Dans tous les cas, les événements du 20 octobre ont produit un profond désenchantement politique dont les effets se sont traduits par des dynamiques de fuite et de repli, à la fois politiques et identitaires dans le Sud tchadien. Une partie de la jeunesse, désœuvrée, découragée et persuadée qu’aucune alternance ne pouvait émerger dans le cadre institutionnel existant, en est venue à considérer la lutte armée comme l’unique horizon possible de transformation. Le climat de défiance généralisée a été amplifié par la prolifération de théories complotistes sur les réseaux sociaux, affirmant, entre autres, que les conflits agropastoraux en cours dans le Sud feraient partie d’un « plan d’occupation minutieusement orchestré » par des élites du Nord avec le soutien tacite de l’État tchadien. Dans cette lecture, la lutte armée deviendrait non seulement légitime mais nécessaire. Elle était présentée comme la seule alternative pour préserver le territoire, défendre l’honneur collectif et mettre fin à un système perçu comme responsable de l’ensemble des maux dont souffre le pays. La RCA est alors apparue, pour certains, comme un espace possible de projection de cette colère. Sur les réseaux sociaux, un contenu vidéo devenu viral a renforcé ces inquiétudes. On y voyait de jeunes hommes se réclamant d’un mouvement armé d’identité sudiste, menés par un certain « colonel Doumroh », présenté comme un déserteur de l’armée tchadienne, qui affirme disposer de 600 combattants et appelle les soldats russes déployés en Centrafrique à leur fournir appui et protection pour renverser le régime de N’Djamena. Qu’il s’agisse d’un montage ou d’une entreprise réelle, la référence à « Doumroh » n’est pas anodine. Le nom renvoie explicitement aux figures historiques de la rébellion su-

⁷⁰ Ndeke Luka, « Centrafrique : témoignages contradictoires sur une opération militaire conjointe à la frontière centrafricano-tchadienne », *Radio Ndeke Luka*, 31 mai 2023, <https://www.radiondekeluka.org/40551-centrafrique-temoignages-contradictoires-sur-une-operation-militaire-conjointe-a-la-frontiere-centrafricano-tchadienne>.

diste des années 1980, révélant la persistance d'un imaginaire de résistance qui continue de structurer la mémoire politique méridionale⁷¹. En se présentant comme « bouclier du peuple » et en invoquant des idéaux de « justice » et d'« égalité », le discours que revendiquaient ces groupes mobilisait un répertoire lexical fortement imprégné du militantisme contemporain incarné par Succès Masra, donnant ainsi une profondeur sociale et symbolique à des rumeurs dont la circulation contribuait à renforcer les perceptions de menace à N'Djamena.

À la fin de la transition, le retour à l'ordre constitutionnel en mai 2024, bien que loué comme un succès comparé aux transitions militaires du Sahel, a surtout consacré une continuité dans les fragilités internes. Le pays reste sous pression sur plusieurs fronts. Qu'il suffise de mentionner ici les attaques meurtrières de Boko Haram autour du Lac Tchad⁷², les bruits de bottes du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT) au nord, groupe rebelle face auquel le président Déby avait perdu la vie en 2021, les tensions diplomatiques avec Khartoum dans le contexte de la guerre soudanaise⁷³, les tensions au sein de l'armée et les conflits agropastoraux meurtriers dans le sud⁷⁴. À N'Djamena, les réactions provoquées au sommet de l'État par l'explosion d'un dépôt d'armes en 2024, tout comme la vitesse et la force excessives avec lesquelles la garde présidentielle tend à répondre à toute présence jugée suspecte devant la présidence, signalent surtout l'ampleur de la peur qui s'est emparée du palais de Toumaï. Il s'agit là d'une sorte de nervosité institutionnelle qui dévoile un sentiment aigu de vulnérabilité nourri par la multiplication des

⁷¹ Chauvin (E.), *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ?*, *op.cit.*

⁷² Ahraminfo, « Tchad : attaque meurtrière de Boko Haram contre l'armée dans la région du lac Tchad — Afrique — International », Ahraminfo — Toute l'actualité égyptienne et internationale en continu, 28 octobre 2024, <https://french.ahram.org.eg/News/56263.aspx>.

⁷³ Mensah-Domkpin (E.), « Planinte du Soudan contre le Tchad auprès de l'UA : Quel impact ? », *Editions Le Pays*, 5 novembre 2024, <https://lepay.bf/plainte-du-soudan-contre-le-tchad-aupres-de-lua-quel-impact>.

⁷⁴ ICG, *Tchad : Rompre Le Cycle Des Violences Agropastorales*, Briefing Afrique n°. 199, International Crisis Group, 2024), <https://www.crisis-group.org/fr/africa/central-africa/chad/b199-tchad-rompre-le-cycle-des-violences-agropastorales>.

foyers d'incertitude. Dans un tel climat, éviter l'ouverture d'un front supplémentaire sur la frontière méridionale devient une priorité. C'est dans cette configuration de pressions internes et d'inquiétudes régionales que s'inscrit la décision, à la fin de 2024, d'engager un rapprochement diplomatique avec Bangui. Mais bien avant, l'ascension diplomatique de la RCA à l'échelle de la sous-région d'Afrique centrale a joué un rôle crucial qu'il convient à présent d'aborder.

B. La diplomatie centrafricaine de reconquête de 2023

L'an 2023 marque un renouveau dans les relations tchado-centrafricaines, non pas comme le fruit d'un volontarisme bilatéral isolé, mais comme l'effet combiné de dynamiques régionales, de repositionnements institutionnels et d'un travail de reconfiguration symbolique menée par Bangui à l'échelle sous-régionale. L'arrivée du président Faustin-Archange Touadéra à la tête de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), en mars 2023, constitue un moment clé. La prise de fonction du président centrafricain dans le cadre de la présidence tournante de l'institution confère immédiatement une visibilité renouvelée à la RCA, dont l'image restait long-temps associée à un État en faillite permanente. Elle ouvre un espace d'expression régionale inédit au gouvernement de Bangui, permettant un repositionnement stratégique et symbolique dans une sous-région marquée par l'instabilité politique et les rivalités d'influence. Le repositionnement diplomatique qui prend corps produit rapidement des effets tangibles. Parmi les gestes les plus significatifs, figure l'activisme déployé par Bangui pour obtenir le départ de François Bozizé du Tchad vers la Guinée-Bissau⁷⁵, fruit également d'une normalisation des relations avec la France. L'ancien chef d'État centrafricain, installé au Tchad depuis 2021 dans le cadre de la feuille de route de Luanda, représentait une préoccupation majeure pour Bangui. Non seulement il incarnait une figure de référence pour les combattants de la CPC, mais sa présence près des frontières centrafricaines alimentait la crainte

⁷⁵ Mané (B.), « Guinée-Bissau : Exil problématique pour François Bozizé », *Le Journal du Pays*, 14 mars 2023, <https://www.journaldupays.com/2023/guinee-bissau-exil-problematique-pour-francois-bozize/>.

d'une reconstitution de capacités militaires hostiles. Le départ de Bozizé en 2023 vers la Guinée-Bissau a contribué à désarticuler la CPC en accélérant son effondrement organisationnel et en réduisant sa capacité opérationnelle. Il va donc constituer un premier jalon symbolique du réchauffement des relations entre les deux pays.

À partir de fin 2023, les échanges entre les deux capitales se multiplient et reflètent surtout une volonté conjointe de restaurer un dialogue longtemps marqué par la méfiance. Toutefois, le véritable tournant intervient fin mai 2024, lorsque les deux pays annoncent la réouverture de la frontière terrestre, close depuis dix ans. Il s'agit du geste le plus significatif en faveur d'une normalisation bilatérale depuis 2014, tant il touche à l'un des lieux les plus sensibles du rapport entre les deux États. Sa portée symbolique est d'autant plus forte que l'événement est rapidement repris dans l'espace médiatique centrafricain, plus précisément dans les discours prorusses, comme le signe d'un retour à la stabilité rendue possible par l'« appui sécuritaire » de Moscou⁷⁶. La séquence d'octobre 2024 symbolise ce tournant avec la relance des travaux de la Commission mixte Tchad-Centrafrique. Les 21 et 22 octobre, une délégation tchadienne conduite par le ministre des Affaires étrangères, Abderaman Koulamallah, se rend à Bangui pour une session de travail avec son homologue centrafricaine, Sylvie Baïpo Temon. À l'issue de ces échanges, quatre accords majeurs sont signés⁷⁷. Parmi eux, la réactivation de la force conjointe de protection des frontières constitue l'engagement le plus marquant. Cette force est conçue pour prévenir les infiltrations d'hommes armés, contenir les trafics transfrontaliers et sécuriser des espaces frontaliers historiquement poreux. Les autres accords portent sur la mise en place d'un mécanisme permanent de consultation politique, la création d'un cadre de

⁷⁶ Oubangui Médias, « RCA-Tchad : Un pas vers la réouverture de la frontière après 10 ans de fermeture », *Oubangui Médias*, 24 mai 2024, <https://oubangui-medias.com/2024/05/24/rca-tchad-un-pas-vers-la-reouverture-de-la-frontiere-apres-10-ans-de-fermeture/>.

⁷⁷ Madjissembaye Ngardinon, « Le Tchad et la RCA entendent mettre en place une commission mixte de sécurisation des frontières », *Tchadinfos*, 23 octobre 2024, <https://tchadinfos.com/2024/10/23/le-tchad-et-la-rca-entendent-mettre-en-place-une-commission-mixte-de-securisation-des-frontieres/>.

gestion conjointe des conflits communautaires et la facilitation des échanges économiques dans les zones frontalières⁷⁸.

À partir de 2025, la coopération sécuritaire connaît une montée en intensité. Les ministères de la Défense instaurent des échanges réguliers, et le dialogue, auparavant cantonné au registre diplomatique, se déplace vers des interactions techniques et opérationnelles. La visite du ministre tchadien de la Défense, Issaka Malloua Djamouss, à Bangui en janvier 2025, puis celle de son homologue centrafricain à N'Djamena et dans quelques provinces du sud quelques semaines plus tard, s'inscrivent dans une diplomatie circulatoire visant à finaliser l'architecture opérationnelle d'une force mixte bilatérale. Le processus aboutit en septembre 2025 à l'installation du commandement militaire conjoint à Sarh, dans la province du Moyen-Chari⁷⁹. Sur le plan symbolique, la présence du drapeau centrafricain au sud du Tchad constitue un geste fort et un indicateur d'un retour à la normale. Mais, sur le plan sociopolitique et pratique, la structure même du commandement, que dirige un général tchadien assisté d'un colonel centrafricain, risque de réactiver des représentations asymétriques héritées d'une histoire où l'armée tchadienne a longtemps exercé une hégémonie sur son voisin. Les dimensions culturelles, notamment les différences religieuses entre les officiers pourraient également raviver des clivages qui travaillent déjà le champ social tchadien. Les contraintes logistiques et financières pourraient aussi constituer des obstacles à son efficacité opérationnelle. Malgré ces limites, 2025 marque une étape supplémentaire dans la construction d'un espace de sécurité partagée. En avril 2025, N'Djamena joue un rôle central dans des pourparlers entre Bangui et les deux plus puissants groupes armés du pays, l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) et le Retour, Réclamation, Réinsertion (3R). En juillet 2025, une importante

⁷⁸ Ingasso (V.), « Centrafrique : la RCA et le Tchad redynamisent leur coopération bilatérale », *Radio Ndeke Luka*, 23 octobre 2024, <https://www.radiondekeluka.org/75836-centrafrique-la-rca-et-le-tchad-redynamisent-leur-cooperation-bilaterale>.

⁷⁹ Ingasso (V.), « La force mixte de sécurité de la frontière Centrafrique-Tchad désormais opérationnelle », *Radio Ndeke Luka*, 30 septembre 2025, <https://www.radiondekeluka.org/91340-la-force-mixte-de-securite-de-la-frontiere-centrafrique-tchad-desormais-operationnelle>.

délégation tchadienne, conduite par les ministres de la Défense et le porte-parole du gouvernement, assiste à la cérémonie symbolique du dépôt des armes des chefs de l'UPC et des 3R à Bangui, puis accompagne les responsables centrafricains dans plusieurs provinces lors des premières opérations de désarmement⁸⁰. Le 11 septembre 2025, en marge du sommet de la CEEAC, le président du Tchad a visité l'avenue qui porte le nom de son prédécesseur et père, avant de reprendre le chemin de N'Djaména. Cette visite, organisée et animée par les membres du parti au pouvoir, le MCU du Président Touadera, ressemblait bien à une opération de séduction tant du président tchadien que de la colonie tchadienne dont la majeure partie vit au PK5 sur les deux abords de l'avenue Maréchal Idriss Déby Itno.

Tel est la mesure dans laquelle en un laps de temps, la recomposition diplomatique engagée ouvre un espace de coopération pragmatique et fondé sur la gestion conjointe de vulnérabilités partagées.

Conclusion

En conclusion, les relations centrafricano-tchadiennes apparaissent comme le produit d'une configuration de longue durée où marges frontalières, acteurs armés, économies pastorales et agendas diplomatiques s'entrecroisent. L'analyse conduite à partir de Bangui comme point de vue met en évidence un enchaînement de ruptures et de continuités faites d'interventions militaires tchadiennes, de retrait constraint de la présence tchadienne et de la fermeture symbolique de la frontière en 2014, de la persistance d'interdépendances matérielles, puis de la recomposition graduelle autour d'un registre de coopération sécuritaire partagée. La crise de 2013 n'a pas uniquement consacré l'hégémonie d'un voisin nordiste, elle a aussi ouvert un cycle de dissidence, de réajustements et de renégociations où Bangui cherche à convertir vulnérabilités structurelles en ressources diplomatiques.

⁸⁰ Ingasso (V.), « Centrafrique : l'UPC et le 3R officialisent la dissolution de leurs mouvements armés », *Radio Ndeke Luka*, 11 juillet 2025, <https://www.radiondekeluka.org/87730-centrafrique-lupc-et-le-3r-officialisent-la-dissolution-de-leur-mouvement-arme>.

Le recours à la sociologie historique de N. Elias et à la théorie des champs de P. Bourdieu invite à saisir les relations entre les deux États non comme simple tête-à-tête diplomatique, mais comme jeu de positions au sein d'un espace régional traversé par luttes pour la définition de la légitimité, contrôle des ressources et monopole de la violence légitime. Dans un tel jeu, Bangui et N'Djamena agissent à partir de contraintes internes spécifiques, tout en étant pris dans un système transfrontalier de conflictualité qui limite marges de manœuvre et produit effets de débordement permanents. La normalisation engagée depuis 2023, matérialisée par réouverture de la frontière, la réactivation d'une force conjointe et l'implication de N'Djamena dans de négociations avec des groupes armés centrafricains, signale moins une sortie du système de conflit qu'un changement de mode de gestion. Elle n'annonce pas encore une pacification acquise, mais révèle plutôt une tentative de codification institutionnelle de vulnérabilités partagées. Dans une telle perspective, l'avenir des relations centrafricano-tchadiennes dépendra de la capacité des deux États à transformer un héritage de rivalités, de méfiances et d'interventions asymétriques en espace de sécurité négociée dans lequel les marges frontalières cesseraient d'agir comme foyers récurrents de dissidence armée pour devenir support d'expérimentations politiques et institutionnelles communes.

Références bibliographiques

- Abakar (K. A.), « Vie d'errance et Crise Identitaire Des Immigrés TchadiensMusulmans En Centrafrique : Le Cas Des Retournés de Gaoui, Au Tchad, de 2012 à 2019 », *in Revue Canadienne Des Études Africaines*, 2021, 55(3):609-33. doi :10.1080/00083968.2021.1928521.
- AFP. « Des paramilitaires russes au Tchad ? », 2022, *in* <https://www.voaafrique.com/a/6445403.html>.
- AfricaNews. « Tensions entre le Tchad et la Centrafrique après la mort de six soldats », 2021, *in* <https://fr.africanews.com/2021/05/31/tensions-entre-le-tchad-et-la-centrafrique-apres-la-mort-de-six-soldats/>.
- Ahraminfo. « Tchad: attaque meurtrière de Boko Haram contre l'armée dans la région du lac Tchad - Afrique - International », 2024, *in* <https://french.ahram.org.eg/News/56263.aspx>.

- Alwihda Info. « Frontière Tchad/RCA : Des responsables qualifient la fermeture de brutale et se disent surpris », 2014, in https://www.alwihdainfo.com/Frontiere-Tchad-Des-responsables-qualifient-la-fermeture-de-brutale-et-se-disent-surpris_a11178.html.
- Bangui Infos. « Tchad/RCA : Visite d'amitié et de travail à N'Djaména du Chef de l'Etat centrafricain », 2016, in <http://news.aBangui.com/h/52301.html>.
- Beninga (P.-C.), Déflorine G. M. E.), et Mogba (Z. J. R.), *Persistance de la crise en RCA. Comprendre pour agir*. Yaoundé : Friedrich Ebert Stiftung, 2017.
- Bensimon, (C.), « A l'approche des élections, la Centrafrique replonge dans la crise ». *Le Monde*, 22 décembre 2020.
- Berthemet (T.), « Le Tchad veut retirer ses troupes de Centrafrique », 2014, in <https://www.lefigaro.fr/international/2014/04/03/01003-20140403ARTFIG00322-le-tchad-veut-retirer-ses-troupes-decentrafrique.php>.
- Bourdieu, (P.) *Questions de sociologie*. Paris : Ed. de Minuit, 1980.
- Bourdieu (P.), 2003. « L'objectivation participante ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1980, 150(5) : pp. 43-58. doi :10.3917/ars.150.0043.
- Bourdieu (P.), Chamboredon (J. C), Passeron (J.C.), et Pasquali (P.), *Le métier de sociologue : préalables épistémologiques*. Nouvelle édition. Collection EHESS poche. Paris : Éditions EHESS, 2021.
- Buijtenhuijs, (R.), *Le Frolinat et les révoltes populaires au Tchad, 1965-1976*. La Haye: Mouton, 1978.
- Cameroun Actu. « Centrafrique : premiers pas appréciés du président Touadéra, "candidat du peuple" », 2016, in <https://actucameroun.com/2016/05/11/centrafrique-premiers-pas-apprecies-du-president-touadera-candidat-du-peuple/>.
- Centrafrica. 2023. « Entre le Tchad et la RCA, la tension monte », in <https://centrafrica.com/entre-le-tchad-et-la-rca-la-tension-monte/>.
- Chauvin (E.), « L'aide humanitaire au Tchad : une ressource pour l'enclavement des réfugiés dans des camps ? : Le cas des réfugiés de Centrafrique », in *Ressources mondialisées : Essais de géographie politique, Territoires en mouvements*, édité par M. Redon, G. Magrin, L. Perrier Bruslé, et É. Lavie. Paris : Éditions de la Sorbonne, 2015, pp. 27-45.
- Chauvin (E.), *La guerre en Centrafrique à l'ombre du Tchad. Une escalade conflictuelle régionale ?* Paris : Observatoire Pharos & AFD, 2018.

- Chauvin, Emmanuel, et Christian Seignobos. « L’imbroglio centrafricain. État, rebelles et bandits », *in Afrique Contemporaine* n°, 248, 2013, pp. 119-48.
- Debos (M.), « Quand les “libérateurs” deviennent des “bandits”. Guerre et marginalisation sociale à la frontière tchado-centrafricaine », *in Sociétés en guerres : Ethnographies des mobilisations violentes, Colloquium*, édité par R. Bazenguissa-Ganga et S. Makki. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l’homme, 2012, pp. 93-110.
- Déclaration de N’Djamena, « Conférence internationale des Ministres en charge de la défense, de la sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières », 2019..
- Dodo (A.), « La police a ouvert une enquête sur une affaire liée à la récente opération des FACA, au cours de laquelle plus de 50 combattants de la CPC sont tués. », 2021, *in* <http://lanoca.over-blog.com/2021/01/lu-pour-vous-la-police-a-ouvert-une-enquete-sur-une-affaire-liee-a-la-recente-operation-des-faca-au-cours-de-laquelle-plus-de-50-com>.
- Ela (J-M.), *L’Afrique des villages*. Collection Les Afriques. Paris, Karthala, 1982.
- Ela (J-M.), *Quand l’état pénètre en brousse : les ripostes paysannes à la crise*. Les Afriques. Paris, Karthala, 1990.
- Elias (N.), *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.
- Elias, (N.), *Qu'est-ce la sociologie ?* Paris, L’Aube, 1991.
- Fancello (S.), « La religion du président Bozizé. Rhétorique guerrière d’un chrétien céleste », *Politique africaine* 159(3) pp. 69-90, 2020, Doi :10.3917/polaf.159.0169.
- Filakota, (R.) 2013. *Le Renouveau Islamique En Afrique Noire. L'exemple de La Centrafrique*. Paris : L’Harmattan.
- Filakota (R.), *L’Union Africaine et la crise en Centrafrique : entre enjeux économiques, politiques et initiatives problématiques*. Le Coudray-Macouard, Saint-Léger Editions, 2018.
- Gallais (J.), « Pôles d’Etats et frontières en Afrique contemporaine », *in Cahiers d’outre-mer* 35(138), 1982, pp. 103-22. Doi :10.3406/caoum.1982.3018.
- Hivert (F.), « La stratégie de communication russe en Centrafrique. Communiquer pour masquer ses faiblesses », 2020, *in* <https://www.revue-conflits.com/centrafrique-russie-france-florent-hivert-communication-influence/>.

- International Crisis Group, *Tchad : Rompre Le Cycle Des Violences Agro-pastorales. Briefing Afrique*. 199, 2024, Nairobi et Bruxelles : International Crisis Group. <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-africa/chad/b199-tchad-rompre-le-cycle-des-violences-agropastorales>.
- International Crisis Group, *Violence et transhumance en Centrafrique : le temps d'agir. Rapport Afrique*. 317, 2025, Nairobi et Bruxelles : International Crisis Group. <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/central-african-republic/136-republique-centrafricaine-anatomie-dun-etat-fantome>.
- Ingasso, (V.), « Centrafrique : la RCA et le Tchad redynamisent leur coopération bilatérale », 2024, <https://www.radiondekeluka.org/75836-centrafrique-la-rca-et-le-tchad-redynamisent-leur-cooperation-bilaterale>.
- Ingasso, (V.), « Centrafrique : l'UPC et le 3R officialisent la dissolution de leurs mouvements armés », 2025, *in* <https://www.radiondekeluka.org/87730-centrafrique-lupc-et-le-3r-officialisent-la-dissolution-de-leur-mouvement-arme>.
- Ingasso, (V.), « La force mixte de sécurité de la frontière Centrafrique-Tchad désormais opérationnelle », 2025, *in* <https://www.radiondekeluka.org/91340-la-force-mixte-de-securite-de-la-frontiere-centrafrique-tchad-desormais-operationnelle>.
- Jaulin, (R.), *La mort Sara : l'ordre de la vie ou la pensée de la mort au Tchad*. Paris: Plon, 1982.
- Journal du Tchad, « Diplomatie : la réaction du Tchad surprend l'ambassade de Russie en RCA », 2021, *in* <https://journaldutchad.com/diplomatie-la-reaction-du-tchad-surprend-lambassade-de-russie-en-rca/>.
- Lanne (B.), « Scolarisation, fonction publique et relations interethniques au Tchad », *in Relations interethniques et culture matérielle dans le bassin du lac Tchad*, Paris, Editions de l'ORSTOM, 1990, pp. 235-66.
- Le Pays, « Conflits éleveurs-agriculteurs dans le Lac Iro : plus d'une quinzaine de morts et une vingtaine de blessés », 2022, *in* <https://www.lepaystchad.com/25128/>.
- Le Pays, « Il faut soutenir le Pemt face aux ennemis de la paix », 2022, *in* <https://www.lepaystchad.com/21106/>.
- Magrin, (G.), « Un Sud qui perd le Nord ? Les récents rejeux de la fracture tchadienne ». *Bulletin de l'Association de géographes français* 79(2), 2002, pp. 185-98, doi:10.3406/bagf.2002.2269.
- Mandandi (D.), « Crises sociopolitiques et flux migratoires transfrontaliers des populations centrafricaines vers le sud du Tchad (1966 à 2019) », *in*

- Revue de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l’Université de Maroua (8), 2025, in <https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/rhumsiki8/chapter/dollo-mandandi/>.
- Mané (B.), « Guinée-Bissau : Exil problématique pour François Bozizé », in <https://www.journaldupays.com/2023/guinee-bissau-exil-problematique-pour-francois-bozize/>.
- Marchal (R.), « Aux marges du monde, en Afrique centrale... » *Les études du CERI*, 2009, pp. 153-154.
- Mensah-Domkpin (E.), « Plainte du Soudan contre le Tchad auprès de l’UA : Quel impact ? », 2024, in <https://lepay.bf/plainte-du-soudan-contre-le-tchad-aupres-de-lua-quel-impact/>.
- Mérand (F.), et (H. R.), « La force européenne au Tchad et en Centrafrique : le baptême du feu », in *Politique africaine* 114(2), 2009, pp. 105-125. doi:10.3917/polaf.114.0105.
- Mian-Oudanang, (K.), *Dynamique des changements dans le secteur de l'élevage au Tchad : le cas de la filière laitière de N'Djamena*, Thèse de doctorat, Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l’Environnement (Agro Paris Tech), Paris, 2008.
- Minfegue, (C.). « Notes sur l’économie de la violence en RCA ». *Cahiers du Centre Centrafricain de Recherche et d’analyse Géopolitique*, 1/2022., pp. 17-38.
- Ndeke Luka, « Centrafrique : Le Tchad et la RCA entendent travailler ensemble pour la réouverture de leur frontière », in <https://www.radiondekeluka.org/34991-centrafrique-le-tchad-et-la-rca-entendent-travailler-ensemble-pour-la-reouverture-de-leur-frontiere>.
- Ndeke Luka, « Centrafrique : le gouvernement propose la mise en place d’une commission conjointe d’enquête après la mort de 6 soldats tchadiens », in <https://www.radiondekeluka.org/37011-centrafrique-le-gouvernement-propose-la-mise-en-place-d-une-commission-conjointe-d-enquete-apres-la-mort-de-6-soldats-tchadiens>.
- Ndeke Luka, « Coopération : la France suspend son aide financière et sa coopération militaire avec la RCA », in <https://www.radiondekeluka.org/37037-cooperation-la-france-suspend-son-aide-financiere-et-sa-cooperation-militaire-avec-la-rca>.
- Ndeke Luka, « RCA : une vingtaine d’hommes armés présumés arrêtés puis présentés aux autorités », in <https://www.radiondekeluka.org/36888-rca-une-vingtaine-d-hommes-armes-presumes-arretes-puis-presentes-aux-autorites>.

Ndeke Luka, « Centrafrique : le gouvernement rejette la demande d'une rébellion tchadienne », in <https://www.radiondekeluka.org/40380-centrafrique-le-gouvernement-rejette-la-demande-d'une-rebellion-tchadienne>.

Ndeke Luka, « Centrafrique : témoignages contradictoires sur une opération militaire conjointe à la frontière centrafricano-tchadienne », in <https://www.radiondekeluka.org/40551-centrafrique-temoignages-contradictoires-sur-une-operation-militaire-conjointe-a-la-frontiere-centrafricano-tchadienne>.

Ndjoni Sango, « Hier, Bozizé en exil au Tchad avant de renverser Patassé, aujourd'hui, Bozizé encore en exil au Tchad ? - Ndjoni Sango », in <https://ndjonisango.com/2021/11/15/hier-bozize-en-exil-au-tchad-avant-de-renverser-patasse-aujourd'hui-bozize-encore-en-exil-au-tchad/>.

Ndjoni Sango. 2023. « RCA : des preuves qui approuvent l'ingérence du Tchad - Ndjoni Sango », in <https://ndjonisango.com/2023/02/14/rca-des-preuves-qui-approuvent-lingerence-du-tchad/>.

Ndoni Sango. 2021. « RCA : une enquête policière sur les mercenaires tchadiens de CPC - Ndoni Sango », in <https://ndjoni-sango.com/2021/01/25/rca-une-enquete-policiere-sur-les-mercenaires-tchadiens-de-cpc/>.

N'Douba, Prosper, *L'otage du général rebelle centrafricain François Bozizé : journal d'un captif des « libérateurs »*, Paris, L'Harmattan, 2005.

Ngardinon Madjissembaye, « Le Tchad et la RCA entendent mettre en place une commission mixte de sécurisation des frontières », in <https://tchad-infos.com/2024/10/23/le-tchad-et-la-rca-entendent-mettre-en-place-une-commission-mixte-de-securisation-des-frontieres/>.

Ngargoune, (A.), *Des réfugiés boursiers DAFI ont obtenu leurs diplômes*. Goré: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2017.

Ngodji, (F.), « La gouvernance des transports routiers en situation d'effondrement de l'Etat. Acteurs, logiques d'action et interactions dans le Bamingui-Bangoran en Centrafrique ». Mémoire de fin d'études de Master, Université Catholique d'Afrique centrale, Yaoundé, 2019.

Ngodji (F.), « Arabophones et langue arabe dans un Tchad bilingue : pouvoirs en transition », N'Djaména, Centre national de Recherche pour le Développement, 2024.

Ngodji (F.), « Terres sacrées et tensions profanes : économie religieuse et conflits agropastoraux dans le Sud tchadien », in <https://noria-research.com/africas/fr/terres-sacrees-et-tensions-profanes-economie-religieuse-et-conflits-agropastoraux-dans-le-sud-tchadien/>.

OCHA « Contextes et enjeux humanitaires majeurs. Aperçu humanitaire au 15 Octobre 2014 », 2014, pdf.

OMCT « Tchad : La répression systématique des manifestations contre la.... Genève : Organisation mondiale contre la torture », *in* <https://www.omct.org/fr/ressources/declarations/tchad-la-repression-systematique-des-manifestations-contre-la-prolongation-de-la-période-de-transition-doit-immédiatement-cesser>.

Oubangui Médias, « Centrafrique : Enquête d'un analyste sécuritaire qui dénonce les provocations tchadiennes à la frontière avec la RCA », *in* <https://oubangui medias.com/2021/06/05/centrafrique-enquete-dun-analyste-securitaire-qui-denonce-les-provocations-tchadiennes-a-la-frontiere-avec-la-rca/>.

Oubangui Médias, « Le diplomate russe Vladimir Titorenko répond aux autorités tchadiennes », *in* <https://oubangui medias.com/2021/04/08/le-diplomate-russe-vladimir-titorenko-repond-aux-autorites-tchadiennes/>.

Oubangui Médias, « Centrafrique : Qui se cache derrière l'attaque aérienne de la base des FACA à Bossangoa ? », *in* <https://oubangui medias.com/2022/11/30/centrafrique-qui-se-cache-derriere-lattaque-aerienne-de-la-base-des-faca-a-bossangoa/>.

Oubangui Médias, « RCA-Tchad : Un pas vers la réouverture de la frontière après 10 ans de fermeture », *in* <https://oubangui medias.com/2024/05/24/rca-tchad-un-pas-vers-la-reouverture-de-la-frontiere-apres-10-ans-de-fermeture/>.

Petitdemange (C.), « Bricoler au rythme du politique : l'ambivalence des islam au Tchad. » *Thèse de doctorat*, Paris, EHESS, 2021.

Picco (E.), « Centrafrique : pourquoi faut-il encore parler de la Seleka? | Ifri ». *Editoriaux de l'Ifri*, mai 23, 2016.

Pigeaud, (F.), « L'Afrique et le sentiment antifrançais », *in* *La France, une puissance contrariée*, Paris, La Découverte, 2021, pp. 189-195.

République du Tchad, « Communiqué du ministère des Affaires étrangères », 2021.

Roussy (C.), « Anatomie du « sentiment antifrançais » », *in* *Revue internationale et stratégique* 133(1), 2024, pp. 47-56. doi:10.3917/ris.133.0047.

Saïbou (I.), *Les coupeurs de route : histoire du banditisme rural et trans-frontalier dans le bassin du lac Tchad*. Les terrains du siècle, Karthala, 2010.

Sarr (M.), « Jeudi noir : « ils ont enlevé trois de mes fils », Rapport d'enquête sur la répression sanglante des manifestations du 20 octobre 2022 au Tchad, Organisation Mondiale Contre la Torture, 26 avril 2023 », *in*

<https://www.wathi.org/situation-des-droits-humains/jeudi-noir-ils-ont-enleve-trois-de-mes-fils-rapport-denquete-sur-la-repression-sanglante-des-manifestations-du-20-octobre-2022-au-tchad-organisation-mondiale-contre-la-torture-26/>

Schouten (P.) et Kalessopo (S-P.), « *Laissez-piller* » *L'économie politique des barrières routières en République centrafricaine* », International Peace Information Service (IPS) & Danish Institute for International Studies (DIIS), D/2017/4320/10. Anvers & Bangui, 2017.

Schram (J.), « The Weak Host Mith: Chad, the Central African Republic, and the suppression on cross-border insurgencies », in *Cahiers du Centre Centrafricain de Recherche et d'analyse Géopolitique*, n°3, 2023, pp. 83-113.

Tchadinfos, « Quatre groupes religieux demandent une démocratie “ ’ sans hypocrisie” » , in <https://tchadinfos.com/societe/quatre-groupes-religieux-demandent-une-democratie-sans-hypocrisie/>.

The Sentry, *Culture de la violence. Le Groupe Castel, géant français du sucre et des boissons, lié au financement de milices armées en République centrafricaine*. Washington: The Sentry. <https://thesentry.org/reports/culture-de-la-violence/>.

Toglo-Allah (M.), *Conflits tchadiens et ingérences étrangères*. Ethien - Régionen - Konflikte. Frankfurt am Main: P. Lang, 1997.

Tubiana (J.), *Laisser tomber les rebelles: Dimensions locales et régionales du rapprochement Tchad-Soudan. Document de travail*. 25. Genève : Small Arms Survey & Institut de hautes études internationales et du développement, 2011.

Vircoulon (T.) 2019. « Centrafrique : échos lointains d'une crise oubliée », in <http://theconversation.com/centrafrique-echos-lointains-dune-crise-oubliee-124949>.

Vircoulon (T.), « Quand le Sahel central rencontre l'Afrique centrale, réflexions sur le conflit centrafricain », in *Hérodote* 179(4), 2020, pp. 56-72. doi:10.3917/her.179.0056.

Weyns (Y.), Lotte (H.), et Hilgert (F.) and Spittaels (S.), *Mapping Conflict Motives: The Central African Republic*. Anvers: International Peace Information Service, 2014.

Zeebroek (X.), Sebahara (P.), et Santopinto (F.), *Darfour, Tchad, Centrafrique Des processus de paix à l'épreuve du feu*. Bruxelles : Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 2008.

La tolérance politique à l'épreuve des transitions démocratiques en Afrique subsaharienne

Alawadi Zelao

Université de Yaoundé II

Le lieu de la tolérance par excellence semble être la cité : qu'on figure ce mot sous les espèces du modèle grec ou de la collectivité organisée comme État-nation, il désigne la cristallisation des courants de la variété humaine dans un cadre voulu, c'est-à-dire réalisant une rationalité et une responsabilité communes¹.

La politique, selon Ellul², est la modalité par laquelle se réalise « l'accomplissement des valeurs », valeurs sans lesquelles la vie en cité n'a pas lieu d'être et serait même tout simplement dénuée de toute portée axiologique³. Des valeurs telles que la vertu, la justice, l'équité, le bien, le beau et le convivial mis en exergue par la philosophie grecque revêtent de nos jours une actualité brûlante à partir du moment où la politique se laisse désormais dénaturer par des ambitions dévoyées et des volontés vicieuses portées par des femmes et

¹ Sabel (C.) (dir), *La tolérance. Pour un humanisme hérétique*, Paris, Editions Autrement, 1991, p. 17.

² Ellul (J.), *L'illusion politique*, Paris, Robert Laffont, 1965, p. 267 et ss.

³ En cela, également, Max Weber, souligne que la conduite de l'homme repose essentiellement sur « l'éthique de responsabilité », en plus de « l'éthique de conviction ». La société politique ne peut durablement tenir dans sa solidité et prétendre à la pérennité, si les hommes et les femmes qui l'animent ne sont pas régis par de valeurs précises. Lire Weber (M.), *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1963, p. 123 et ss.

des hommes qui se mettent résolument au service des intérêts particuliers et font valoir, comme en prime, leurs égos⁴. Dans la pratique politique des sociétés africaines de ces dernières années, la tolérance a rarement fait bonne presse⁵ ; ce d'autant que les compétitions politiques engagées dans le sillage des mouvements démocratiques ont plutôt exacerbé les luttes politiques et clivé à l'extrême les rapports entre les acteurs et les forces en présence⁶.

La scène politique africaine offre ainsi l'image d'un jeu politique macabre et obscène où les acteurs politiques agissent en véritables gladiateurs prêts à en découdre, si ce n'est à s'arcbouter à des positions inflexibles⁷. De fait, plus de trois décennies après les essais démocratiques, une réflexion, au demeurant sereine, peut être initiée, pour cerner la place qui est faite à la tolérance conçue comme « position morale consistant à accepter les individus et les groupes dont les idées, les

⁴ Lire à propos Brighelli (J.) a pu noter que « la politique est une guerre des égos, où le plus habile jouira avant tout de la manipulation et du démontage des marionnettes », in *Le jeu politique*, Arles, Editions Sulliver, 2006, p. 8.

⁵ Kamto (M.), *Déchéance de la politique. Décrépitude morale et exigence éthique dans le gouvernement des hommes*, Yaoundé, Editions Mandara, 1999. Et l'auteur de préciser : « La politique a cessé d'être l'art de gouverner et d'arbitrer. Elle devient un art de mépriser et de détruire. Les chefs ne dirigent plus, ils surfent sur les ruines de nos rêves brisés. Ils ne se soucient pas du navire qui chavire, comme s'ils portaient en eux la certitude qu'ils sauront le moment venu échapper à la fureur des flots. En fait, ils gouvernent par le chaos. Personne ne contrôlant personne, nul n'a de compte à rendre à qui que ce soit », op. cit. p. 19.

⁶ Il serait suggestif à ce sujet de lire les manières par lesquelles les groupes politiques en Afrique font usage de la violence comme moyen d'éviction et de rejet des pratiques politiques empreintes de bonnes conduites et donc de tolérance. Cf. M.T. Bangoura, *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2005 ; Bayart (J.-F.), S. Ellis et B. Hibou, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Paris, Editions Complexe, 1997 ; Maindo Monga Ngonga (A.), *Voter en temps de guerre Kisangani (RD-Congo). Quête de légitimité et (con)quête de l'espace politique*, Paris, L'Harmattan, 2001 ; *Politique africaine*, « Violence et pouvoir », n° 42, 1991.

⁷ Cela se traduit notamment par l'absence de consensus dans la définition des règles du jeu politique, la contestation quasi rituelle des résultats électoraux, la criminalisation de l'opposition, l'instauration d'un multipartisme de façade, l'émasculation des forces sociales civiles, etc. Cf. B. PREISS and BRUNNER (C.) (eds), *Democracy in crisis*, Zurich, Lit Verlag, 2013.

croyances, les règles et les usages sont différents »⁸. Si comme le suggère Freund⁹, la politique n'est pas le royaume de bons sentiments, il ne saurait pourtant se réduire à une activité sans foi ni loi où les protagonistes feraient usage de la force brute, de la violence systématique et de l'extrémisme à tous crins¹⁰. À cette épreuve, la politique cesserait tout simplement d'être ce qu'elle est, à savoir une activité sociale au service de l'homme, pour son bien-être et pour le bonheur du grand nombre¹¹.

Or, la conduite politique des acteurs en contexte démocratique indique un réel décalage à une relation basée sur le bon sens et la mise en relief de la tolérance. Au contraire de cela, entre les acteurs politiques s'érige une ligne d'emmurement et d'enfermement qui annihile toute perspective de relation cohésive et alimente au mieux les conduites de répulsion, d'exclusion et d'adversité unilatérale¹².

À cet horizon, la politique perd de sa valence éthique¹³. Pis, celle-ci s'ajuste moins comme un jeu que comme le moment au cours duquel les uns et les autres font prévaloir le langage de bois, le postulat de puissance hégémonique, le soliloque, voire le monologue. Ici, la distanciation réciproque, qui s'ajuste en communication unilatérale, est symbole de l'intolérance, de la difficile cohabitation et de l'impossible réconciliation des forces protagonistes du jeu politique¹⁴. Et

⁸ Nay (O.), *Lexique de science politique*, Paris, Dalloz, 2008, p. 536.

⁹ Freund (J.), *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, 1965.

¹⁰ Sur la politique comme usage de la violence brute en Afrique lire Mbembe (A.), « Essai sur la politique en tant que forme de la dépense », *Cahiers d'études africaines*, vol. 173/174, 2004, pp. 151-192.

¹¹ Depuis les intuitions réflexives des philosophes grecs, l'on sait que la politique est un service doté d'une vertu qui promeut le bonheur, le bien-être et la prospérité des hommes vivant en société. En identifiant l'homme comme un « animal politique », Aristote mettait ainsi en lumière, le bien-être fondé de la société dans la mise en œuvre de bonnes moeurs et de bonnes conduites. Car en s'associant, les individus apprennent par une habitude d'interaction et d'échanges réciproques à vivre selon les règles socialement prescrites et non selon les impulsions de l'état de nature.

¹² Tessy (B.), « La démocratie en Afrique à l'ère post-électorale ? », Centre tricontinentale, *Démocratie et marché*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 29-47.

¹³ Lire à propos Coicaud (J.-M.), *Légitimité et politique. Contribution à l'étude du droit et de la responsabilité politiques*, Paris, Puf, 1997.

¹⁴ Dans le contexte des élections pluralistes, il est rare que prévalent le consensus et la délibération sur des objets querellés ou mis en débat (règles de compétition

pourtant, l'entrée en démocratisation des sociétés africaines s'inscrit dans une visée télologique qui postule de la rupture d'avec les vices qui caractérisent l'époque monolithique tels l'embrigadement, le rejet du pluralisme, l'absence des libertés politiques et publiques, la pratique des élections sans choix ; bref, en toute logique, la démocratisation est créditée d'un potentiel à favoriser la « civilisation des mœurs politiques »¹⁵. Dans ce sens, la tolérance se présente comme l'une des valeurs essentielles de l'instauration des sociétés politiques viables, solides et prospères au bénéfice des citoyens. Walzer, théoricien de la tolérance, n'a-t-il pas écrit : « La coexistence requiert un ordre politique stable et moralement légitime qui mérite, lui aussi, qu'on y attache de la valeur »¹⁶. Dans la visée analytique de cette réflexion, et partant des dynamiques politiques africaines de ces dernières années, la tolérance politique s'envisage comme un corpus axiologique devant régir les imaginaires et les pratiques des acteurs sociopolitiques engagés dans les arènes politiques aussi bien lors des élections que lors des échanges sur des sujets de portée collective. La tolérance politique, loin de relever de cette sorte de catéchisme idéologique et d'œcuménisme de mauvais aloi, fait plutôt office d'un type de comportement et d'attitude empreints de bons sens, de bonnes mœurs et de bon agir dans un environnement politique fondamentalement structuré par la diversité des options, des opinions et des visions dont les partis politiques sont porteurs. De fait, la tolérance politique subsume l'idée que la politique, en Afrique, peut se faire autrement que par l'usage de la force, de la violence et de la puissance. Strictement et symétriquement postulée, la tolérance politique est l'autre nom de l'amitié en politique, c'est-à-dire du vrai, l'antidote de

politique, agenda politique, structuration de l'organe électoral). Le bloc gouvernant, affichant plus souvent la conduite du maître du jeu politique, fait plutôt montre d'indifférence et de surdité face aux critiques adressées par les forces de changement (partis politiques de l'opposition, société civile). Une telle conduite alimente en conséquence des tensions à l'issue des élections dont la transparence et la fiabilité sont dès lors mises en question.

¹⁵ Cf. Alawadi (Z.), « Le vote comme formule de civilisation des mœurs politiques au détour du procès démocratique au Cameroun », OIF, *Développement durable. Leçons et perspectives*, Ouagadougou, 2004, pp. 345-353.

¹⁶ Walzer (M.), *Traité sur la tolérance*, Paris, Gallimard, 1998, p. 11.

ce que Mbembe appelle « l'inimitié »¹⁷. De ce régime de tolérance politique et de son instillation dans la conduite politique, l'ancrage des mœurs démocratiques est possible. Deux points d'infexion structurent l'argumentaire de cette réflexion. Dans un premier temps, il s'agit de présenter la conflictualité politique comme l'expression de l'intolérance (1), et, dans une deuxième articulation, montrer dans quelle mesure le contexte du pluralisme politique (société ouverte) peut être source de tolérance (2).

I. Conflictualité et intolérance politiques en régime de démocratisation

La conflictualité politique renvoie à l'ensemble des situations de tensions, de tumultes, de controverses, de luttes et de violences qui sont symétriquement générées par les contextes politiques particuliers (élections, changement d'équipes gouvernantes) ou qui sont provoquées par des facteurs d'ordre ethnique ou culturel. En tous points, la conflictualité politique est le manifeste de l'intolérance politique caractéristique du manque de dialogue, de la ruse mesquine ou de la non-prise en compte du postulat consensuel dans le jeu politique.

A. Intolérance politique en période électorale

Les sociétés politiques africaines continuent de subir le poids de l'héritage du temps monolithique, qui aura duré près de trois décennies et laissé des traces presque indélébiles dans la culture politique africaine même à l'ère de l'ouverture démocratique¹⁸. Alors que durant la période du parti unique, les élections sans choix consacraient des résultats automatiques au service des régimes dictatoriaux, dans le cadre démocratique, ce sont les élections concurrentielles qui mettent en lice plusieurs partis politiques. À l'aurore des mouvements

¹⁷ Mbembe (A.), *Politiques de l'inimitié*, Paris, La Découverte, 2016.

¹⁸ Alawadi (Z.), « Le régime de rationalité stabilitaire en contexte de démocratisation dans les États d'Afrique centrale », *Revue Perspectives et Société*, 7 (1), 2016, pp. 113-143.

démocratiques, l'élection a constitué une variable lourde qui aura tendanciellement perturbé les certitudes des régimes postcoloniaux qui ont jusque-là fonctionné sur la base des principes non démocratiques¹⁹. Lorsque Bourgi parle du « printemps de l'Afrique »²⁰, c'est en effet pour mettre en relief la nouvelle trajectoire qui s'esquissait dans la mouvance des changements politiques. Toutefois, ce n'est point dans une culture politique démocratique que les élections se sont toujours tenues. Bien au contraire, les élections, outre qu'elles furent rarement justes et transparentes, ont donné lieu à des scènes de violences et d'affrontements sanglants entre les communautés, elles-mêmes manipulées par des acteurs politiques peu pétris de la vertu démocratique. Selon Bayart²¹, loin de provoquer la rupture, les élections ont très vite favorisé ce qu'il appelle « le rétablissement autoritaire », expression d'une pratique politique peu encline à l'acceptation de l'échec et de la défaite, et partant à la contradiction libre et sereine. À propos des élections africaines, Mbembe fait cette observation :

... la plupart des élections sont truquées. On sacrifie aux aspects procéduraux les plus élémentaires de la concurrence, mais l'on garde le contrôle sur les principaux leviers de la bureaucratie, de l'économie, et surtout de l'armée, de la police et des milices. La possibilité de renverser le gouvernement par la voie des urnes n'existant pratiquement pas, seuls l'assassinat, la rébellion ou le soulèvement armé peuvent contredire le principe de la reconduction indéfinie au pouvoir²².

¹⁹ Dans la plupart des cas, l'élection pluraliste était mal vue par les dirigeants africains. C'est donc du bout de lèvres qu'ils ont concédé leur ouverture au multipartisme. De façon stratégique ils escomptaient une prime à la démocratie. Lire à ce sujet. Mfoulou (J.), « Les non-dits de la démocratisation en Afrique », *Revue Camerounaise des relations internationales*, IV (12), 1997, pp. 37-50.

²⁰ Bourgi (A.) et Casteran (C.), *Le printemps de l'Afrique*, Paris, Hachette, 1991.

²¹ Bayart (J.-F.), « la problématique de la démocratie en Afrique noir. La Baule, et après ? », *Politique africaine*, n° 43, 1991, p. 16.

²² Mbembe (A.), *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte, 2010, p. 20.

L'élection, même dans le contexte pluraliste, n'est pas propice à l'incorporation de la tolérance comme variable axiale de conduite. En général, les équipes gouvernantes peinent à accepter le verdict des urnes qui ne leur serait pas favorable. D'où l'expression d'une conduite politique empreinte d'intolérance, de violence et de rejet systématique de la figure de l'opposition. Les relations entre forces gouvernantes et forces de l'opposition s'enlisent désormais dans une tendance extrêmement tendue et toujours probable de conflictualité.

B. Intolérance politique sous le signe de désaccord sur le contrat social

En raison de la modalité historique par laquelle l'État-nation s'est édifié en Afrique, le régime de contrat social a été complètement perverti et sabordé²³. En mutilant la réalité sociologique sous les oripeaux de l'État-nation, tels que légués par les anciennes puissances coloniales (particulièrement la France), les sociétés africaines en ont vécu une dynamique sismique²⁴. Une telle entropie dans la trajectoire historique des peuples africains continue de les étreindre jusqu'au niveau de la pratique politique. En évoquant le désaccord sur le contrat social, il s'agit de pointer le modèle de gouvernance postcoloniale qui a été expérimenté et qui s'est tendanciellement inscrit dans la visée de la rationalité coloniale. Dans l'espace francophone particulièrement, les luttes politiques prennent généralement la configuration des identités ethniques qui composent les États en raison de la persistance des clivages et des disparités entre les groupes et les communautés sociologiques. C'est ce qu'analyse avec pertinence Amoo lorsqu'il met en corrélation l'ethnicité et le conflit en Afrique. Il écrit notamment que :

Les conflits en Afrique ont leur origine dans les besoins humains de base d'un groupe pour ce qui est de l'identité (eth-

²³ Certains auteurs ont esquissé des réflexions dans ce sens. Lire par exemple Michalon (T.), *Quel État pour l'Afrique ?*, Paris, L'Harmattan, 1984.

²⁴ Lombard (J.), *Autorités traditionnelles et pouvoirs européens en Afrique noire : le destin d'une aristocratie sous le régime colonial*, Paris, Armand Colin, 1967.

nique), la sécurité, la reconnaissance, la participation et l'autonomie ainsi que dans les circonstances, les politiques et les institutions des systèmes politiques et économiques qui cherchent à dénier ou réprimer ces besoins de base²⁵.

En fondant la construction de l'unité nationale ou de la société politique sur le modèle jacobin, il a été fait fermement grief à la diversité sociologique qui était intrinsèque aux États postcoloniaux d'Afrique. C'est alors que dans la gouvernance publique, d'importants segments sociologiques ont été marginalisés et n'ont pas bénéficié de la répartition des ressources publiques, des investissements publics en leur direction ou en direction de leurs régions. À coup sûr, c'est ce qui aura suscité la montée des mouvements sociaux à tendance catégorielle dans beaucoup de pays africains dans le contexte de démocratisation à travers les minorités, les populations autochtones, les femmes et les jeunes²⁶. Afin de disposer d'États et d'institutions qui œuvrent à l'épanouissement du grand nombre, ces catégories sus-évoquées doivent être effectivement intégrées et jouir des droits identiques à ceux d'autres citoyens. Cela ne sera pas seulement le signe d'une société qui renoue avec son identité plurielle, mais aussi le marqueur d'une société qui cultive la tolérance à l'endroit de tous les citoyens indistinctement de leurs identités ethnique, culturelle, politique et/ou religieuse.

II. Démocratisation et production de tolérance

Il faut d'ores et déjà considérer la démocratisation comme un mouvement politique consistant à opérer un passage d'un régime jusqu'ici non libéral et non démocratique à un régime qui cherche à s'arrimer aux valeurs démocratiques (élections pluralistes, multipartisme, société civile, État de droit). C'est également une dynamique qui intègre dans son corpus la contradiction, la compétition et, par conséquent, la

²⁵ Amoo (S.G.), *Le défi de l'ethnicité et des conflits en Afrique*, New York, AUC Library, 1997, p. 13.

²⁶ Tembe Nzambe (G.), *Le défi du multiculturalisme en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2020.

tolérance. Certes, le champ politique continental de ces dernières décennies atteste difficilement d'une telle occurrence ; mais ce n'est pas forcer l'analyse que de postuler d'une implication vertueuse de la démocratie sur une conduite politique éprise de tolérance.

A. Démocratisation et civilisation des mœurs politiques

Le choix fait par une société quelconque de s'organiser et de fonctionner sur le modèle démocratique souligne que les valeurs qui l'ont jusqu'ici structurée ont perdu de leur valence voire de leur vertu. En s'arrimant à la norme démocratique, les sociétés africaines cherchaient à se démarquer d'une culture politique autocratique qui les a longtemps caractérisées et qu'elles voulaient désormais renvoyer aux oubliettes de l'histoire. En ce sens, la portée télologique d'une telle rupture réside dans ce que la démocratie constituait sinon un idéal, du moins une valeur, une valeur pleine de promesses et de délices probablement²⁷. À l'opposé des régimes politiques monolithiques et autoritaires, le régime démocratique s'agence comme une société où l'esprit de contradiction, de discussion, de débats et de rencontres d'idées diverses est possible, parce que consacré par les règles. C'est dans ce type de modèle politique que les associations politiques, les partis politiques assurent pleinement l'expression des suffrages, c'est-à-dire des opinions et des sensibilités diverses (idéologique, ethnique, religieux, culturel, racial). Il n'y a point d'anathème sur les opinions et les options propres à des citoyens ou à des groupes entiers. En d'autres mots, c'est ce qui ressort de ces propos d'Arendt :

Sans une pluralité d'autres hommes qui sont mes pairs, il n'y aurait pas de liberté, et c'est la raison pour laquelle celui qui domine d'autres hommes et qui, de ce fait même, est essentiellement différent d'eux, quand bien même est-il plus heureux et plus enviable que ceux qu'il gouverne, n'est pas pour autant plus libre²⁸.

²⁷ Braud (P.), *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, 1991.

²⁸ H. Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?* Paris, Seuil, 1995, p. 77.

En régime démocratique notamment, la relation politique se civilese, c'est-à-dire devient policée dans la mesure où les acteurs agissent en conséquence de leurs actes, de la responsabilité qui leur incombe et du rapport à leurs semblables. Ainsi les pratiques telles les alliances, les débats inter-partisans, la formation des gouvernements d'union nationale, la reconnaissance de l'opposition comme une force politique légitime sont-elles entre autres des régulateurs et marqueurs d'une société politique qui fait pièce à la tolérance comme vertu. Dans une réflexion relevant l'importance des alliances en contexte d'incubation démocratique par exemple, Owona Nguini note :

Les dynamiques constitutives des coalitions et des alliances sont importantes parce qu'elles représentent les moments idoines pendant lesquels les partis et les autres acteurs du champ politique apprennent à faire des mises en commun, bref à travailler ensemble. Il n'y a pas de maturation de la politique démocratique là où les leaders des organisations politiques ne sont pas capables de travailler ensemble pour rationaliser la politique, notamment à travers une mise en convergence doctrinale et opérationnelle²⁹.

À travers les alliances, les acteurs politiques développent des comportements qui s'inscrivent plus tangiblement dans la cordialité, la convivialité et la civilité. Personne ne se sent plus dépendant de ses seules volontés à imposer son point de vue, à regarder les autres du haut ou à garder une position de puissance tutélaire. Lors des élections³⁰, les débats qui s'organisent ici et là sont des moments favorables à l'articulation de la culture démocratique, celle de discussion

²⁹ Owona Nguini (M.E.), « Pourquoi un système démocratique a-t-il besoin des alliances des acteurs politiques ? De l'utilité et de la pertinences politiques des alliances et des coalitions », Talla (J.B.) (dir), *L'impératif des alliances en démocratie*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 2013, p. 42.

³⁰ Il y a longtemps un auteur comme Garrigou avait déjà analysé la portée de l'élection dans la forclusion de la violence. Voir Garrigou (A.), *Histoire sociale du suffrage universel en France*, Paris, Seuil, 2002.

et d'argumentation certes de temps en temps enflammées, mais toujours limitées par la nécessité de la politesse, de la décence et de la proximité³¹.

Au travers d'une interaction cohésive et intégrative, sur la base notamment d'idées, de programmes et de projets de sociétés, les acteurs politiques contribuent très fortement à l'émergence (là où elle en manque) voire à la maturation (là où elle existe au stade de latence) d'une culture politique axée sur les valeurs libérales et démocratiques. Au demeurant, la civilisation des mœurs politiques en contexte démocratique se bute plus souvent à un ensemble de travers et de contrariétés propres à la période monolithique. Dans ce cas, les acteurs politiques utilisent la démocratie de manière instrumentale sans véritable conviction d'y puiser une source d'inspiration et d'imagination d'une société politique en phase avec la norme démocratique. Toutefois, et comme le suggère Dahl, « tout comme le feu, ou la peinture, ou l'écriture, la démocratie a été inventée plus d'une fois, et en plus d'un endroit »³², il faut espérer que dans l'entreprise plus ou moins laborieuse et escarpée de la démocratisation, les sociétés africaines parviennent au bout du compte à incorporer des dispositifs démocratiques afin de faire de la politique une activité de relation sociale plutôt que de tension et d'intolérance, pouvant semer désolation et amertume.

B. Jeu politique et construction du lien civil convivial

L'accoutumance à une pratique politique argumentative et discursive au sens de Habermas bride dans une large mesure les polarités d'ordre ethnique ou culturel³³. Dans ce cas émerge une forme de sociabilité politique qui, bien qu'enrobée dans les identités, ne se laisse pas mouler par celles-ci. Car à l'observation des faits politiques, particulièrement les élections dans beaucoup de pays africains, force est

³¹ Lire à propos Rosanvallon (P.), *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil, 2008 (notamment chapitre IV).

³² Dahl (R.), *De la démocratie*, Nouveaux Horizons, Yale University, 1998, p. 9.

³³ Habermas (J.), *L'espace public*, Paris, Payot, 1992.

de souligner que ce n'est pas au nom du primordialisme ni du grégarisme que la participation s'est exprimée³⁴. Dans les conjonctures démocratiques des années 1990, les groupes sociaux ont eux-mêmes procédé à des ajustements comportementaux qui n'ont rien à voir avec les identités primaires. Comme il a été mentionné dans une réflexion antérieure :

le réveil de la tendance ethno-communautaire dans la mouvance des séquences démocratiques s'inscrit nettement dans la trajectoire des mutations politiques qui allaient désormais accoucher des régimes en démocratisation. Plus spécifiquement, il faut voir dans l'ethno-communautarisme un mode d'expression de la citoyenneté ; celle qui prend corps là où elle fut occultée depuis des décennies³⁵.

À cette aune, le jeu politique, par une mécanique d'agrégation des rapports entre les communautés, devient le lieu où se cristallise un lien civil, celui-là même qui émerge à partir d'une rencontre des individus sur la base d'idées et d'idéaux qu'ils défendent les uns et les autres. Le lien civil serait bien différent du lien social ou communautaire en ce sens qu'il se veut transcendant des particularismes et se constitue à partir du cadre politique qui lui sert en même temps de prétexte à la recréation et au remaniement des identités. D'évidence, il se pose la question de la relation entre identité et démocratie ou du rapport entre communauté et élection. Certes, selon les travaux de Otayek³⁶, il n'y a pas de façon absolue d'incompatibilité entre identité et citoyenneté. Mais, encore faut-il que les identités aient été déjà domestiquées par un jeu politique libéral et démocratique, pour qu'elles ne constituent pas un frein à l'expression de la citoyenneté en régime démocratique. Dès lors, l'interaction politique des identités

³⁴ Quantin (P.) (dir), *Voter en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2004.

³⁵ Alawadi (Z.), « Elections pluralistes, loyautés ethno-communautaires et démocratisation dans l'impasse en Afrique centrale », *Revue du Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique*, n° 2, 2023, p. 23.

³⁶ Otayek (R.), *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris, Presses de science po, 2000.

et des communautés dans le sens civil convivial n'est possible que là où les individus ont acquis un minimum de civilité démocratique.

Les conflits d'orientation ethnique ou communautaire qui assaillent les États africains, notamment lors des compétitions politiques sont le reflet du fait que les communautés n'ont pas été suffisamment socialisées à la politique, et, par conséquent, n'ont acquis aucune conscience politique en lien avec les exigences démocratiques. Les leaders politiques, souvent en manque de programme politique et d'axe stratégique cohérent, prennent alors le raccourci de l'instrumentation et de la polarisation du jeu politique par le biais ethnique. Comme le mentionne le rapport de PNUD sur Élections et gestion de la diversité en Afrique : « Au lieu de les unir, les élections peuvent diviser les populations, ce qui bat en brèche leur propre fondement, qui est de regrouper dans la sérénité les préférences exprimées sur le choix des dirigeants politiques »³⁷. Le jeu des acteurs politique peut être vicieux et positionner les identités dans une interaction conflictuelle et antagonique. On vide ainsi l'ethnie ou l'identité de sa capacité à se mouvoir et à se délester de ce qui l'enferme dans un corset de marbre. Les « identités difficiles »³⁸ se ficellent dans des contextes politiques desservis par des valeurs, des idées et des idéaux.

L'ethnie, en soi et en elle-même, est prise pour un programme ou pour un projet de société. Or, seule la politique, au sens où le conçoit Aristote, peut sortir l'ethnie de la prison qui la tient pour inflexible et insusceptible de remaniement ni de moulage. En sortant de cet engrenage ethnique, les communautés, par le jeu de politisation rationnelle, consciente et intelligente, parviennent alors à se rencontrer, à se fréquenter, à se rapprocher les unes des autres. Le lien civil convivial n'a pas de rendez-vous dans ces lieux où ont été érigés les murs ethniques et identitaires. Il ne se construit que là où la politique, à base de la démocratie, de la liberté et de l'égalité, se constitue en socle névralgique d'élévation d'une sociabilité politique cohésive et agrégative, conciliante et tolérante. C'est dans cet espace politique que les communautés, bien que différenciées par des lignes identitaires,

³⁷ PNUD, *Élections et gestion de la diversité en Afrique*, Addis-Abeba, 2013, p. 4.

³⁸ Grosser (A.), *Les identités difficiles*, Paris, Presses de science po, 1996.

apprennent à vivre ensemble, à interagir non plus dans le sens de la défiance réciproque, mais dans une relation de convivialité, de dialogue et de cogestion de leur environnement proche. Si, de nos jours le vivre-ensemble a acquis une réelle véracité dans la littérature scientifique³⁹, ce n'est pas que les sociétés contemporaines en seraient effectivement en manque, c'est que les dirigeants qui sont appelés à le promouvoir et à le traduire en acte n'en font pas toujours un axe prioritaire de leur projet de société. La pluralité sociologique à partir de laquelle l'option du vivre-ensemble se projette est alors instrumentalisée par les gestionnaires de la cité et alimente plutôt la conflictualité entre les communautés diverses. Et pourtant, selon les mots de Arendt, « Notre vie politique repose sur la présomption que nous sommes capables d'engendrer l'égalité en nous organisant, parce que l'homme peut agir dans un monde commun, qu'il peut changer et construire ce monde de concert avec ses égaux... »⁴⁰. Dès lors la politique s'agence comme le creuset au sein duquel la pluralité humaine, c'est-à-dire la diversité des identités et des sujets sociaux, se révèle et se réalise pleinement, dans une tension de la mise en ensemble des citoyens. Une telle perspective relative à la conception de la diversité humaine en politique annihile complètement les conduites des acteurs qui manipulent opportunément les polarités identitaires en les érigent en source potentielle ou active des conflits, de violence, voire de guerre.

Conclusion

Au regard des analyses esquissées dans cette réflexion, la tolérance, loin de relever d'une glose spéculative, est une valeur axiale qui peut favoriser l'ancrage de la démocratie et la constitution d'une communauté politique viable en Afrique. Ce d'autant qu'après trois

³⁹ Cf. Forbi (S.K.) (dir), *Le vivre-ensemble aujourd'hui en Afrique*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2017 ; Saillant (F.) (dir), *Pluralité et vivre ensemble*, Laval, Pul, 2015.

⁴⁰ Arendt (H.), *Les origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, 2002, p. 290.

décennies de démocratisation, la scène politique reste tendanciellement vrillée par des signaux de violence politique, de conflits identitaires et d'indexation de l'opposition comme facteur d'instabilité. Au-delà de sa portée morale et normative, la tolérance doit s'invoquer comme une exigence et une nécessité dans la manière de faire la politique dans la visée de recherche du bien collectif, de la justice et de l'équité. Politiquement ajustée, la tolérance est ce qui tient lieu de rencontre, de rapprochement et de conciliation du pluriel, du divers et du composite. En régime démocratique, la tolérance acquiert une légitimité quasi rituelle dans la mesure où son manque ou son défaut ouvre les vannes à l'irrationnel, au bestial, au brut et au démentiel. L'homme politique qui ne se sent point comptable et redévable de la tolérance se trahit, du même coup, à avoir choisi la politique comme métier. Parce que la politique est du domaine de la pluralité humaine, de la diversité des opinions, des options et des idéologies, il faut toujours se préparer à faire preuve et acte de tolérance, tant les croisements de ces opinions, options et idéologies sont probables et même enclins aux tensions et aux passions à fleur de peau. Et si seulement, cette pensée si vertueuse de Arendt peut nous aider à mieux cerner ce qu'agir en tolérance veut dire : « Vivre, pour l'homme, c'est donc être au mieux de ses semblables, au sein d'une polis, et inter homines desinere, cesser d'être parmi les hommes, est synonyme de mort. Le lieu de naissance de la politique est l'espace entre les hommes »⁴¹. Autant donc le dire, là où il y a la politique, la tolérance doit être exercée et vécue en acte.

Bibliographie

Alawadi (Z.), « Le régime de rationalité stabilitaire en contexte de démocratisation dans les Etats d'Afrique centrale », *Revue Perspectives et Société*, 7 (1), 2016, pp. 113-143.

Alawadi (Z.), « Le vote comme formule de civilisation des mœurs politiques au détour du procès démocratique au Cameroun », OIF, *Développement durable. Leçons et perspectives*, Ouagadougou, 2004, pp. 345-353.

⁴¹ Arendt (H.), *Qu'est-ce que la politique ? Op. cit.*, p. 13.

- Alawadi (Z.), « Elections pluralistes, loyautés ethno-communautaires et démocratisation dans l'impasse en Afrique centrale », *Revue du Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique*, n°2, 2023, pp. 19-40.
- Amoo (S. G.), *Le défi de l'ethnicité et des conflits en Afrique*, New York, AUC Library, 1997.
- Bangoura (M. T.), *Violence politique et conflits en Afrique : le cas du Tchad*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Bayart (J. F.), « La problématique de la démocratie en Afrique noir. La Baule, et après ? », *Politique africaine*, n°43, 1991, pp. 5-20.
- Bayart (J.-F.), Ellis (S.) et Hibou (B.), *La criminalisation de l'Etat en Afrique*, Paris, Editions Complexe, 1997.
- Bourgi (A.) et Casteran (C.), *Le printemps de l'Afrique*, Paris, Hachette, 1991.
- Braud (P.), *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, Presses de science po, 1991.
- Brighelli (J.), *Le jeu politique*, Arles, Editions Sulliver, 2006.
- Coicaud (J.-M.), *Légitimité et politique. Contribution à l'étude du droit et de la responsabilité politiques*, Paris, Puf, 1997.
- Dahl (R.), *De la démocratie*, Nouveaux Horizons, Yale University, 1998.
- Ellul (J.), *L'illusion politique*, Paris, Robert Laffont, 1965.
- Forbi (S. K.) (dir), *Le vivre-ensemble en Afrique aujourd'hui*, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2017.
- Garrigou (A.), *Histoire sociale du suffrage universel en France*, Seuil, Paris, 2002.
- Habermas (J.), *L'espace public*, Payot, Paris, 1992.
- Kamto (M.), *Déchéance de la politique. Décrépitude morale et exigence éthique dans le gouvernement des hommes*, Editions Mandara, Yaoundé, 1999.
- Lombard (J.), *Autorités traditionnels et pouvoirs européens en Afrique noire : le destin d'une aristocratie sous le régime colonial*, Armand Colin, Paris, 1967.
- >Maindo Monga Ngonga (A.), *Voter en temps de guerre à Kisangani (RD-Congo. Quête de légitimité et (con)quête de l'espace politique*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Mbembe (A.), « Essai sur le politique en tant que forme de la dépense », *Cahiers d'études africaines*, vol. 173-174, 2004, pp. 151-192.
- Mbembe (A.), *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, La Découverte, Paris, 2010.
- Mbembe (A.), *Politiques de l'inimitié*, Paris, La Découverte, 2016.

- Mfoulou (J.), « Les non-dits de la démocratisation en Afrique », *Revue Camerounaise des relations internationales*, IV (12), 1997, pp. 37-50.
- Michalon (T.), *Quel Etat pour l'Afrique ?*, L'Harmattan, Paris, 1984.
- Nay (O.), *Lexique de science politique*, Dalloz, Paris, 2008.
- Owona Nguni (M. E.), « Pourquoi un système démocratique a-t-il besoin des alliances des acteurs politiques ? De l'utilité et de la pertinence politiques des alliances et des coalitions », (J.B.), Talla (dir), *L'impératif des alliances en démocratie*, Yaoundé, Friedrich Ebert Stiftung, 2013, pp. 26-46.
- Otayek (R.), *Identité et démocratie dans un monde global*, Presses de science po, Paris, 2000.
- PNUD, *Elections et gestion de la diversité en Afrique*, Addis-Abeba, 2013.
- Politique africaine*, « Violence et pouvoir en Afrique », n°42, 1991.
- Preiss (B.) and Brunner (C.) (eds), *Democracy in crisis*, Lit Verlag, Zurich, 2013.
- Quantin (P.) (dir.), *Voter en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- Rosanvallon (P.), *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Seuil, Paris, 2008.
- Sabel (C.), *La tolérance. Pour un humanisme hérétique*, Paris, Editions Autrement, 1991.
- Saillant (F.) (dir), *Pluralité et vivre ensemble*, Laval, Pul, 2015.
- Tembo Nzambe (G.), *Le défi du multiculturalisme en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 2020.
- Tessy (B.), « La démocratie en Afrique à l'ère post-électorale ? », Centre tri-continental, *Démocratie et marché*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 29-47.
- Weber, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1963.
- Walzer (M.), *Traité sur la tolérance*, Gallimard, Paris, 1998.

Construction d'un imaginaire unitaire en « démocratie passive »¹ au Cameroun : retour sur les liturgies politiques de la transition démocratique

Jean NJOYA

(Université de Yaoundé II)

La politique est un vaste symbolisme ; les rationalisations post-modernes n'ont pas réussi à enlever aux sociétés humaines cette mystérieuse recette dont la fonction est d'entretenir l'obéissance civile. La régulation politique est aussi une régulation cathartique, parce que chargée émotionnellement. La catharsis régule et apaise les crises sociales. Elle est une purification produite par une représentation dramatique. Dans la psychanalyse de Sigmund Freud, elle fonctionne selon une démarche libératrice liée à l'extériorisation du souvenir d'événements traumatisants et refoulés².

En politique, cette catharsis opère à travers des rites destinés à entretenir le divin mystère de l'État et de la République au-delà des crises qui peuvent saper les fondements de la commune existence. La propension des hommes politiques à recourir aux ferveurs populaires en situation de crises sociales et politiques se décline toujours dans

¹Le concept de « démocratie passive » est dérivé de celui de la « révolution passive » que Jean François Bayart emprunte à Antonio Gramsci pour désigner un des scénarios de la construction historique de l'État. Entre la voie de la modernisation conservatrice et celle de la révolution sociale, il suggère un processus d'assimilation réciproque des élites, au compromis entre catégories anciennes et nouvelles et aux mécanismes de cooptation et d'absorption des contre élites qui s'opèrent au sein des institutions étatiques Bayart (J.-F.), *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

² Freud (S.), voir son ouvrage consacré à *l'Interprétation des rêves*, publié en 1900 et celui relatif à *l'avenir de l'illusion* en 1927.

un vocabulaire émotionnellement riche : amour de la patrie et de la nation, destin commun, solidarité nationale, fraternité, histoire commune, etc. Dans le même ordre d'idées, les fêtes républicaines font partie des liturgies politiques qui célèbrent le destin de la communauté politique³.

Chaque société enregistre et canonise l'instant de sa fondation et les séquences de sa création institutionnelle. L'indépendance du Cameroun le 1^{er} janvier 1960, les assises de Foumban (1961) relatives à la mise en place des institutions de la fédération, le référendum constitutionnel de juin 1972 ainsi que la fête de l'unité du 20 mai constituent des marqueurs immémoriaux dont la seule évocation a la propriété de produire des « effets performatifs »⁴. Ils réactivent le sentiment euphorique d'appartenance à la communauté nationale. C'est le lieu de souligner l'indigence d'une analyse wébérienne qu'inspirent certaines rationalisations analytiques postulant la fin de l'émotion en politique⁵. En réalité, prétendre enfermer l'activité politique dans les flatteuses voluptés du moule juridique est une illusion de l'esprit. La politique fonctionne sous le mode du drame. Et Georges Balandier parle de « théatrorcratie »⁶ pour souligner cette assise émotionnelle du pouvoir. En effet, en procédant à une lecture transhistorique de l'image des puissants, l'on s'accorde sur cette permanence ; ainsi, quelle que soit l'époque, l'exercice du pouvoir incline à un recours aux mythes, aux cérémoniels, aux symboles, aux rites ; car « la scénographie politique, la production d'images et d'effets restent des nécessités, la charge symbolique de la fonction souveraine doit être conservée bien que les apparences techniciennes soient multipliées »⁷, précise Georges Balandier.

³ Voir à ce propos Conrad (C.), « American Sacred Ceremonies » in P ; E. Hammond et J. Penton (eds) *American Mosaic*, New York Random House, 1970. Voir aussi B. Valade, « L'idée de nation », in *Mythes et croyances du Monde entier*, Paris, 1985, T5.

⁴ Austin (J.L.), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970.

⁵ Spanou (G.), « Abandonner ou renforcer l'État wébérien », in *Revue française d'administration publique*, n° 105/060, 2003, pp. 109-120 : voir également Draï (R.), « Science administrative et relations humaines » HAP. n° 36, 1975, pp. 7-58.

⁶ Balandier (G.), *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1992, pp. 13-40.

⁷ Balandier (G.), *Le pouvoir sur scènes*, op. cit. p. 113.

Absolument nécessaires dans la création mythique des sociétés humaines, les liturgies politiques opèrent tout aussi parfaitement dans les conjonctures fluides de leur recréation. Au demeurant, la capture heuristique des émotions en politique constitue une incontestable gageure ; en témoigne l'indigence des outils de quantification qui bute sur l'instantanéité et l'affectivité de leur expression.

Dans la perspective de notre analyse, il est question de cerner les mécanismes de construction des « actions rationnelles en valeurs »⁸ ; l'approche sera forcément qualitative et compréhensive dans l'optique wébérienne de la neutralité axiologique en privilégiant les « rapports aux valeurs ». L'approche stratégique aussi permettra autrement dans cette même veine de montrer que l'émotion n'a pas seulement une propriété entraînante, mais que les acteurs politiques les mobilisent dans la perspective d'une construction de sens et pour leur positionnement dans le champ des luttes politiques. Nous confessons un certain arbitraire dans le choix des instants émotionnels à décrypter ; aussi seules, les liturgies de représentation et les liturgies électorales de la décennie 90 constitueront les sites privilégiés de notre analyse.

Cette étude bien modeste n'est qu'« un saut de puce » qui vient enrichir une rupture de paradigme initiée par Braud pour remédier à la surprenante lacune de la science politique française dans l'approche émotionnelle du politique⁹. Au fait, par un curieux art de l'esquive, la science politique a ravalé les émotions à la périphérie du savoir scientifique arguant de leur immatérialité. Nous nous attarderons donc sur les symboles de condensation à forte charge émotive, dont les manipulations politiques — pour créer un consensus schématisateur — ne manquent pas de grever leur sens originel.

Ainsi, dans les « conjonctures critiques » de la démocratisation au Cameroun, le pouvoir a tenu à capitaliser les ressources symboliques de la concertation et de la représentation politiques (I), et les délices du suffrage universel (II) dans le sens de la construction d'un

⁸ Weber (M.), « Essai sur le sens de la “neutralité axiologique » in *Les sciences sociologiques et économiques*, 1917, reproduit dans *Essai sur la théorie de la science*.

⁹ Cf. Braud (P.), *L'émotion en politique*, Paris, Presses de science po, 1996.

imaginaire unitaire. Image d’Épinal surfaite, cet imaginaire est une réalité bricolée dans une conjoncture de « fluidité politique » qui cache à peine le caractère « passif » de la démocratie camerounaise.

I. La construction du consensus par les liturgies de la représentation : une capitalisation des ressources symboliques de la concertation sur fond d'une transition contrôlée

Les modes de transition démocratique en Afrique subsaharienne sont multiples en raison de la diversité des trajectoires empruntées par les États. Une typologique grossière les résumerait en cinq formules présentant des nuances et des variations conformes aux singularités de chaque entité étatique : les conférences nationales comme mode de transition, la catégorie des transitions survenant après un renversement de régime en place, la transition contrôlée, la transition par réformes acceptées, le modèle sud-africain qui présente toute sa singularité.¹⁰

Ces catégories ne sont pas pures, elles constituent une taxinomie abstraite qui tente d’inscrire le réel dans un modèle d’explication. La transition démocratique camerounaise s’est opérée sous une « forme contrôlée »¹¹, en privilégiant le dialogue et le consensus dans une structure de concertation multilatérale, mais dominée par une maîtrise de l’agenda politique par le gouvernement. L’expression « technique de l’octroi »¹² qu’utilise à ce sujet le Professeur Gérard Conac pour caractériser cette formule est pour le moins excessive, car elle

¹⁰ Bilan des conférences nationales et autres processus de transition démocratique, actes de la conférence régionale africaine préparatifs de la IVe conférence internationale sur les démocraties nouvelles et rétablies. Cotonou du 4-6 décembre 2000. Paris, Pedone, 2000, p. 413.

¹¹ La « forme contrôlée » désigne des changements opérés à l’initiative exclusive des gouvernants. Bien qu’elle ne confère aux réformes qu’une vocation homéopathique, elle n’est pas moins marquée par une dynamique réelle de changement ou la gouvernance s’est notablement améliorée avec des résultats probants (Bilan des conférences nationales... op.cit., pp. 416-417).

¹² Conac (G.), « Quelques réflexions sur les transitions démocratiques en Afrique, in Bilan des conférences nationales et autres processus de transition démocratique, op. cit., p. 41.

sous-estime toutes les méditations causales et toutes les luttes qui permettent aux acteurs politiques de réajuster leurs stratégies en fonction de celles de l’adversaire. Entre les protagonistes d’une négociation, il y a toujours une « interdépendance tactique » qui modifie les perceptions et scrute leurs offres et leurs demandes¹³.

Ce sont surtout les « propriétés symboliques » de la concertation politique qui créent les conditions d’un apaisement ; la formule camerounaise de la conférence tripartite est assimilée à la « palabre africaine » : grossier rapprochement participant d’une approche cultureliste qui naturalise le débat et l’inscrit dans les profondeurs de la tradition africaine.

A. Capitalisation des ressources symboliques de la concertation : émotions politiques et l’ersatz d’une transition contrôlée

Dans la période euphorique de la démocratisation, le gouvernement camerounais avait toujours considéré la logique de la « conférence nationale souveraine » comme une logique révolutionnaire. Très proche des États généraux de 1789, elle aurait marqué une rupture brusque par la mise entre parenthèses des institutions existantes. Elle était également suspecte d’institutionnalité et vecteur de la « contagion mimétique »¹⁴. La conférence nationale était donc juridiquement inapprivoisable et culturellement marquée d’exotisme.

La mutation démocratique au Cameroun est intervenue dans la logique du « constitutionnalisme rédhibitoire »¹⁵, de la continuité et de la stabilité politique ; d’où « le soupçon parfois d’avoir été motivée

¹³ Goffman (E.), *Strategic interaction*, Oxford, Basil Blackwell, 1970, p. 99.

¹⁴ Start (H.), “Democratic dominos: diffusion approaches to the spread of democracy in international system”, in *Journal of conflict resolution*, vol. 35 (2), 1991, p. 92. Voir aussi Santiso (J.), « Circulation des idées et relations internationales » in Smouts (M.C.) (dir.), *Les nouvelles relations internationales : pratiques et théories*, Paris, PFNSP, 1998, p. 230.

¹⁵ Owona (J.), « Essor du constitutionnalisme rédhibitoire au Cameroun », in *L’Etat-moderne*, Horizon 2000, Mélanges en l’honneur de Pierre-François Gonidec, Paris, LGDJ, 1995, pp. 235-243.

plus encore par le souci de garder le pouvoir que d'accepter le risque de le mettre en jeu »¹⁶ ; elle pouvait difficilement vaincre la fatalité ambiante de l'autoritarisme.

1. Tripartite, « équivalent fonctionnel »¹⁷ de la « palabre africaine » : structure de construction de l'allégeance au pouvoir d'État

L'approche culturaliste de la tripartite permettait d'évacuer la suspicion des pressions extérieures que les autorités camerounaises considéraient comme une intrusion déplaisante ; elle exalte l'exemplarité de la « palabre africaine » comme « rite constitutif »¹⁸, et aide à tester la performance de certains mythes et poncifs qui entretiennent l'ordre social ; notamment celui du « linge sale qui se lave à la maison ». La tripartite, qui s'est déroulée du 30 octobre 1991 au 17 novembre 1991, est apparue comme le lieu d'une autocensure et d'une auto-absolution.

Appréhendée dans la perspective de la « palabre », elle apparaît sécurisante, dans la mesure où elle ne sape pas les fondements de l'autorité de l'État. Dans la palabre comme à la tripartite, il s'agit d'une coalition d'élites qui se surveillent et qui subissent dans leur prise de parole ce que Habermas appelle la « violence structurelle » de l'institution¹⁹. Dans cette assemblée élitiste, la capacité de la parole à structurer les perceptions du réel est fonction du statut institutionnel des protagonistes²⁰. La nature élitiste du cadre de concertation permet de « respectabiliser » l'affrontement interne, de réguler les

¹⁶ CONAC (G.)) « Quelques réflexions sur les transitions démocratiques en Afrique », *op. cit.* p. 352.

¹⁷ Merton (R.K) considère qu'il existe dans le corps social des équivalents fonctionnels, c'est-à-dire des pratiques ou des institutions exerçant les mêmes fonctions ou que les individus peuvent mobiliser stratégiquement pour donner sens à leurs actions. Voir : *Eléments de Théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965.

¹⁸ Goodin (R.E), « Rites and rulers », *British Journal of Sociology*, 29, 1978, n° 4, pp. 281-299.

¹⁹ Habermas (J.), *L'espace public*, Paris, Payot, 1962, p. 219 et suivie ; voir également du même auteur, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987.

²⁰ Bourdieu (P.), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, p. 103 et suivantes.

risques de dérapage personnel et de faciliter l'identification des rapports de force entre rivaux²¹. Sans être une structure d'« unanimité » politique²², la palabre africaine est fondamentalement conservatrice, puisqu'elle ne débouche que rarement sur une alternance politique.

Le parallélisme s'arrête pourtant à la finalité du cadre de concertation. La dynamique interne de la tripartite présente des bigarrures qui l'éloignent de la palabre africaine : des joutes oratoires, des démissions, de virulentes critiques de part et d'autre sont sans commune mesure avec le conformisme de la palabre.

Pour le Premier ministre Sadou Ayatou la rencontre tripartite devait combler les attentes du peuple camerounais, car, déclarait-il, « le pays tout entier nous regarde, le monde nous observe, nous sommes porteurs des espoirs du peuple camerounais » ; malgré ces exhortations, un incident s'est produit à la reprise des travaux le 31 octobre 1991 ; en effet, après une brusque interruption de Pierre Flambeau Ngayap, leader de la Convention Libérale, qui s'était indigné de façon virulente du choix arbitraire des personnalités indépendantes, cinq leaders de l'opposition dont Samuel Eboua (UNDP), John Fru Ndi (SDF), Hameni Bieleu (UFDC), Flambeau Ngayap (CL), Henry Fossung (NDP), ont claqué la porte de la Conférence. La tripartite commençait ainsi sous la forme d'un « jeu tendu »²³.

La machine des « anticipations rationnelles », est tout de suite mise en marche. Dans cette veine, le premier ministre mettra sur pied

^{21*} Braud (P.), *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, Presse de science po, 1991, p. 233.

²² Buschmann (J.), *L'Afrique noire indépendante*. Paris. LGDJ, 1962, P. 200.

²³ L'expression « *tight game* » est empruntée à Goffman (E.) et veut dire « jeu tendu », ou tout contexte d'interaction dans lequel les coups politiques échangés, conjugués aux divers éléments du contexte physique immédiat de l'interaction, déterminent directement les transformations de la situation des protagonistes ; Cf. Goffman (E.), *Strategic interactions*, *op. cit.*, pp. 85-145.

une commission de médiation qui réussira à ramener les leaders politiques à plus de modération²⁴. Le retour dans la salle de la Coordination nationale des Partis d'Opposition et des Associations a inscrit les protagonistes dans une structure d'« interdépendance tactique », avec une érosion sensible de l'activité stratégique de l'opposition ; ainsi pour répondre à l'invitation du Premier ministre à participer à la tripartite, la Coordination Nationale des Partis d'Opposition et Associations (CNPOA) avait tenu son assemblée les 27 et 28 octobre 1991 au cours de laquelle elle avait exprimé certaines préoccupations conditionnant sa participation à la rencontre ; sans feedback positif, elle s'était quand même rendue en ordre dispersé à la Conférence²⁵.

De bout en bout, le pouvoir avait réussi à ruiner le dispositif tactique de l'opposition en usant de l'art de la « désobjectivation » qui renvoie à ce que la rhétorique indigène désigne sous l'étiquette d'« actes de création de situation », et qui fait apparaître les contradictions du système. Ainsi, la demande de la CNPOA exigeant que la société civile soit représentée par 5 membres et les personnalités indépendantes par 20, était déclarée caduque dès lors que tous les invités étaient déjà réunis dans la salle des travaux. L'anticipation rationnelle a joué à la perfection puisque le pouvoir avait la conviction que le problème de la représentativité se poserait.

Sur le mode d'adoption des décisions que le CNPOA réservait aux partis politiques et aux groupes de la société civile (le vote devant être secret à la majorité absolue), le Premier ministre avait adopté la position suivante : mode d'adoption par consensus « sur la base des

²⁴ On peut noter dans cette commission la forte présence des dignitaires religieux et historiques : Cardinal Christian Tumi, Révérend Mbangue, El hadj Banoufe, John Ngu Foncha, Francois Sengal Kouo, Paul Soppo Prisco.

²⁵ Pour la Coordination des Partis de l'Opposition et des Associations, le groupe de la société civile devait être représenté par 5 membres ; les personnalités indépendantes par 20 membres désignés d'un commun accord par le pouvoir et l'opposition : le pouvoir ne devait pas nommer plus de 5 représentants. Elle demandait également que l'Assemblée élise un bureau présidé par une personnalité indépendante. Seuls les partis politiques et la société civile devaient avoir droit au vote. La coordination voulait aussi être associée à la sécurité physique des participants, sur l'ordre du jour ; elle exigeait en outre la révision de la constitution.

concessions mutuelles entre les groupes constitutifs de la rencontre »²⁶. Il optait visiblement pour le système de la « palabre », puisque « ce mode d’adoption lève toute appréhension des uns et des autres sur le mandat des participants ou sur la faible représentation de tel ou tel groupe, tous les points de vue devant être pris en compte ».

Bien plus, la coordination exigeait que les décisions soient considérées comme prises en dernier ressort et qu’elles aient force de loi en vertu d’une loi d’habilitation de l’Assemblée nationale autorisant le président de la République à légiférer par voie d’ordonnance. Sur ce, le chef du gouvernement s’était réfugié derrière le président de la République en adoptant un « discours-écran » : « le chef de l’État a déjà affirmé que les termes du consensus seront respectés » et que lui-même « se ferait fort, au début des travaux, de faire aboutir les décisions qui seront adoptées »²⁷. C’est toujours cette couverture présidentielle qui amène le Premier ministre à opposer à la coordination l’inscription à l’ordre du jour de la question de la révision constitutionnelle ; tenant ses pouvoirs du président de la République, il a estimé que l’ordre du jour fixé par ce dernier ne devait pas être modifié.

Comme on peut le constater, il y a une érosion notable de l’argumentaire de l’opposition radicale, qui va s’employer par des anathèmes à prouver la mauvaise foi du gouvernement pour un dialogue véritable. De la réunion du 5 novembre 1991 sortira un ensemble de résolutions qui vont bloquer la machine de concertation. Elles avaient trait à l’élargissement de l’ordre du jour aux problèmes de la révision constitutionnelle pour lesquels le chef de l’État avait opposé son refus²⁸. D’autres sollicitations portaient sur l’extension de l’élaboration du code électoral à tous les scrutins nationaux (présidentiel, législatif et municipal).

Ce radicalisme de l’opposition (hard liners) a aménagé les conditions de l’émergence des acteurs politiques modérés (soft liners)²⁹.

²⁶ Sur les déclarations du premier ministre, voir Nkainfon Pefura (S.), *Le Cameroun : du multipartisme au multipartisme*, Paris, Harmattan, 1996, pp. 197-198.

²⁷ Nkainfon (P.S.), *Le Cameroun : du multipartisme aux multipartismes*, *ibid.*, p. 199.

²⁸ Voir *Cameroon Post* du 8 novembre 1991, p. 6.

²⁹ De telles catégories conceptuelles sont utilisées lorsque l’analyse est centrée sur la stratégie des acteurs. Les « hard liners » sont les radicaux et les « sofliners », les

Ces derniers contribueront au relâchement du jeu en le rendant jouable même sans l'opposition radicale. Une conflictualité feinte entre radicaux et modérés sera subrepticement introduite dans la structure de jeu. En effet, lorsque M. Celestin Bedzigui, leader du PAL et porte-parole de l'opposition modérée, va exiger le principe d'égalité de tous les partis politiques, il insinue la trop grande préférence faite par le gouvernement à la Coordination au détriment des modèles³⁰. Le jeu est en tout cas jouable parce que M Bedzigui suggère un « ersatz » à la place des revendications radicales de CNPOA ; il propose un produit de remplacement de moindre qualité qui passe sous silence le problème de l'inscription à l'ordre du jour de la révision constitutionnelle. Au nombre de ces exigences : le caractère exécutoire des décisions, la nécessité de décrisper l'atmosphère par la libération des personnes interpellées pendant les manifestations et l'octroi d'un moratoire fiscal aux commerçants, le principe d'égalité de tous les partis politiques aux débats.

L'exigence de l'égalité entre partis politiques ne pouvait prospérer au regard du poids politique de l'opposition radicale qui avait réussi à entretenir pendant sept mois une hystérie paralysante à travers les villes mortes en engrangeant une légitimité quelque peu surfaite. L'« interdépendance tactique » inclinait le gouvernement à l'obligation stratégique d'entreprendre un « parlementarisme de couloir » avec la Coordination qui retournera dans la salle.

Occasion d'une théâtralisation émotionnelle, le drame y était présent dans toute son épaisseur ; le retour des opposants sera salué par des exercices d'éloquence, de métaphore, de chœurs parlés et des

modérés. C'est le schéma classique du 2.2 (voir O' Donnell (G.) et Schmitter (P.), *Transitions from authoritarian rule : tentative conclusions about uncertain transitions*, Baltimore, Johns Hopkins univ. Press 1986, pp. 15-17. Voir également Geddes (B.), « what so we know about democratization after twenty years? *Annual review of political science*, 2, 1999, pp. 115-144.

³⁰ En effet, M. Bedzigui demandait à être fixé sur l'attitude du gouvernement perçue comme une volonté de sacrifier l'opposition radicale (voir *Cameroon Post* du 15 novembre 1991).

chants appropriés³¹ : le quotidien gouvernemental pouvait ainsi présenter dans tous ses atours cet instant de vive émotion : « on sentait, il faut bien l'avouer comme une espèce de vide dans ce grand forum qui avait pourtant bien démarré ; dans la salle l'émotion était à son comble : elle est perceptible dans la voix d'Adamou Ndam Njoya, chef de la délégation ; elle transparaît aussi chez Alvine Ekoto qui demande qu'un drapeau soit déployé dans la salle, et chez Ekwabi Ewane qui entonne l'hymne national repris en chœur par l'assistance qui se lève. Le clou de l'émotion est l'arbre de paix que Madame Keutcham remet à Ndam Njoya. Solennel, ce retour l'a été, puisqu'il fut même salué par le Premier ministre Sadou Ayatou « comme un grand succès de la démocratie »³². Ce dernier n'a pas non plus dissimulé ses sentiments dans le discours de clôture : « la journée du 13 novembre 1991 restera à jamais gravée comme le jour de communion du peuple camerounais. Nous n'avons pas déçu les attentes du peuple ». Le quotidien gouvernemental *Cameroon Tribune*, parle de « l'hymne national que certains chantaient en pleurant, le paraphe du document pour lequel on se bousculait presque »³³. Monsieur Samuel Eboa devait alors imputer ce succès au peuple : « ce que nous avons fait dans cette salle, le peuple camerounais l'apprécie. S'il y a victoire, c'est la victoire du peuple camerounais ».

Comme la « palabre africaine », la tripartite a été l'occasion d'une participation à la remise en ordre politique de la cité ; elle avait une vision intégrative légitimatrice de l'harmonie. Car dans la palabre, précise Claude Rivière, « on ne veut pas l'exclusion du fautif ou du coupable, mais sa réhabilitation et sa reinclusion dans la communauté après recherche d'un point d'entente »³⁴.

³¹ Atangana (B.) définit la palabre comme la « violence prise humainement dans la discussion, soumise à l'action efficace de la toute-puissance du verbe » (*Actualité de la palabre*, revue de Paris, avril 1965, p.460). Pour E. Goffman, toute relation intra-groupale exige que l'on fasse bonne figure et que l'on ne perde pas la face : « nous théâtralisons dans les moindres rapports sociaux », écrit-il (voir E. Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne* : t. 2, les relations en public, Paris, Minuit, 1973, p. 255-256).

³² *Cameroon tribune* du 14 novembre 1991, p. 13.

³³ *Cameroon Tribune* du 15 novembre 1991, p. 3.

³⁴ C. Rivière, *Les liturgies politiques*, Paris, PUF, 1988, p. 117.

L'économie des échanges politiques entre le gouvernement et l'opposition s'est scellée en définitive dans la déclaration de la tripartite autour d'un « package deal » de concessions réciproques³⁵. Le gouvernement avait ainsi réussi un « coup politique » irréversible ; car les villes mortes levées, la deuxième tripartite n'aura jamais lieu et la question constitutionnelle ne sera relancée qu'après les élections législatives du 1^{er} mars 1992.

Somme toute, la concertation tripartite a fonctionné selon une dynamique à « motifs mixtes » où les composantes de coopération ont coexisté avec les composantes conflictuelles³⁶. Au-delà des récriminations formulées ici et là³⁷, l'on peut dire de la tripartite ce que Philippe Braud dit de l'électorat : ses exigences fantasmatiques ont assuré une « production désirante dans le champ politique »³⁸. La naturalisation du débat sous le mode de la “palabre” plutôt que sous celui de la table rase (conférence nationale souveraine), avait pour but de réitérer et de renforcer les liens au sein de la classe politique en exprimant les conflits pour mieux les exorciser : c'est sa fonction cathartique.

³⁵Cette déclaration délivrée le 13 novembre 1991 contenait les concessions suivantes : pour le gouvernement : moratoire fiscal accordé aux contribuables à cause des villes mortes, levée de toutes les mesures spéciales de sécurité, libération des personnes arrêtées à la suite de toutes les manifestations politiques de l'opposition. levée des mots d'ordre de « villes mortes » et de « désobéissance civile », respect strict des lois et règlements dans l'exercice de leurs activités, notamment de maintien de l'ordre public ; sur la réforme constitutionnelle : l'inscription de la réforme constitutionnelle à l'ordre du jour, la mise sur pied par la commission chargée de débattre des problèmes constitutionnels d'un comité technique tripartite chargé de préparer les propositions relatives à cette réforme, l'organisation d'une nouvelle rencontre tripartite constituée selon l'accord entre partis pour adoption des propositions du comité technique tripartite : cette rencontre devait avoir lieu avant les élections législatives.

³⁶Pour les dynamiques à « motifs mixtes », consulter Schelling (T.), *The strategy of conflict*, Cambridge, Harvard University Press, 1960, p. 99-118.

³⁷Le messager du 16 janvier 1992 relève que « le communiqué final de la tripartite sonne le glas de l'union de l'opposition ». Un front du refus de 7 membres, animé par Jean Jacques Ekindi, John Fru Ndi, Hameli Bialeu, Yondo Black s'est constitué pour dénoncer l'accord. En tout cas les signatures avaient fait peser sur eux des soupçons de de trahison.

³⁸Braud (P.), *Le suffrage universel contre la démocratie*, Paris, PUF, 1980, p. 123.

La capitalisation des ressources symboliques de la concertation opère également par la construction imaginaire des “forces vives de la nation” ; celle-ci va déteindre sérieusement sur l’équilibre de représentation à la tripartite.

2. Construction “autoritaire” des “forces vives de la nation” et légitimité baroque de la tripartite

Afin de légitimer la prétention à parler au nom du peuple camerounais, le président de la République s’emploiera à impliquer dans le débat une sorte de synthèse de la représentation nationale. N’étant pas une assemblée élue, la composition et la désignation des participants à la tripartite devaient relever de toute évidence de la volonté du président de la République. Or, rappelle Jean Leca, pour que les négociations soient possibles et qu’un pacte aboutisse, il faut des entités objectivées, dotées d’une identité solide et représentant des intérêts sociaux eux aussi objectivés et spécifiques.³⁹

Comme aux “États généraux” de 1789, la tripartite a ressemblé à une coalition de figures élitistes dont la légitimité semblait accuser un déficit d’ancrage réel sur la société ; en termes de catégories représentatives, la palette a été foisonnante ; elle restera toutefois dominée par la “chape de plomb” gouvernementale. En effet, la conférence tripartite qui s’ouvre le 30 octobre 1991 voit la participation :

- Des personnalités dites indépendantes dont toutes sont des dignitaires religieux : cardinal Christian Tumi, Mgr Ama, le Révérend Moïse Lamère (EEC »), le Révérend Dr Awasum (modérateur de la Presbyterian Church of Cameroon), le Pasteur Mbame Mbame, le révérend Mbangu et El Hadj Banoufé ;
- Des anciens responsables politiques : John Ngu Foncha, Salomon T. Muna, El Hadj Moussa Yaya, François Sengat Kuo, Félix Sabal Lecco, Victor Ayissi Mvodo;
- Des hommes d’affaires : Paul Soppo Priso, Kadji Deffosso, Pascal Monkam, James Onobiono, Mamadou Abbo, Victor

³⁹ Leca (J.), « La démocratisation dans le monde arabe » in Salamé (G.), *Démocratie sans démocrates*, Paris, Fayard, 1994, pp. 33-94.

Fotso. André Sohaing, Samuel Kondo, Pierre Tchanke, Ahad Fadil, etc.

- Des universitaires : Kamto Maurice, Munzu Simon, Nlep Gabriel, Ayangwe Carlson, Aletum T. Michael, Nicole Ndocko, Melone Stanislas, François Mbomé, Lekéné Donfack Étienne, etc.
- Des chefs traditionnels (deux par province) dont le Rey Bouba, Gnié Kamga, Fon Angwafor III, le Sultan des Bamoun, etc.
- Des journalistes dont Pius Njawé du Messager, Jean Mboudou du Patriote, Benjamin Zebazé de Challenge Hebdo, Paddy Bawa de Cameroon Post, Abodel Karimou de la Gazelle, Samuel Elémé de la Détente, Malaké du Temps, représentant la presse privée, et du côté officiel, Paul C. Ndembiyembé, Jean Claude OTTOU, Florent NDJKI, Abui Mama.

Du côté du pouvoir, tout le gouvernement y est convié ainsi qu'une bonne « fourchette » de hauts fonctionnaires. Une telle composition catégorielle semble bien plus élargie que celle des « États généraux » de 1789⁴⁰, même si cette dernière instance numériquement fut plus importante ; au total deux cents (200) délégués : au surplus, en jetant un coup d'œil au bas de la déclaration du 13 novembre 1991, on note que 41 partis politiques y ont apposé leur signature ; numériquement, l'on peut conclure que sur le plan politique, l'écrasante majorité des forces politiques avait répondu présent à ces assises⁴¹.

Cette construction hégémonique et discréptionnaire de la représentativité par la volonté présidentielle, va exercer une fonction de « lieu-tendance »⁴². Le président de la République insistera plusieurs fois sur sa « volonté d'associer à ces assises toutes les forces vives de la nation » ;

⁴⁰ Sur les « États généraux » de 1789, consulter Pasquino (Pasquale), *Sieyès et l'invention de la constitution en France*, Paris, Odile Jacob, 1998. Précisons que le nombre de députés aux États généraux s'élevait à 1154 dont 291 pour le clergé, 285 pour la noblesse et 578 pour le tiers-état.

⁴¹ Quarante et un (41) sur quarante-sept (47) partis politiques reconnus ont pris part aux travaux. Seul le SDF bien qu'ayant assisté aux travaux, a refusé de signer le document. Le Mouvement Populaire de Jean Jacques Ekindi, le Mouvement Social pour la Nouvelle Démocratie de Yondo Black, L'UPC d'Ekane Anicet, étaient les grands absents.

⁴² Braud (P.), *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, PENSP, 1991, p. 19.

cette dernière expression est une réalité construite par la magie du langage. Pour le chef de l'État, les sept ordres ci-dessus conviés à la tripartite sont suffisamment représentatifs pour que les décisions qui y seront adoptées puissent engager la nation tout entière ; c'est ce que Bourdieu appelle le « coup de force symbolique de la représentation » ; en effet, « c'est parce que le représentant existe, parce qu'il représente que le groupe représenté, symbolisé existe et qu'il fait exister en retour son représentant comme représentant d'un groupe »⁴³. Ce jugement vaut davantage pour le choix discrétionnaire des catégories représentatives qu'effectue le chef de l'État. Un tel mode de fabrication autoritaire des représentants de la nation participe de ce que le même Bourdieu appelle « l'imposture légitime », puisque ces représentants cooptés prétendent parler au nom du peuple. Ils invoquent ainsi une volonté collective pour laquelle — même dénuée de réelle consistance pratique —, ils peuvent se proclamer interprètes autorisés et légitimes.

La construction de la représentation nationale à travers la tripartite a ainsi contribué au « rétrécissement de l'arène politique »⁴⁴. La tripartite apparaît dans la théorie de la négociation politique comme une « zone contractuelle »⁴⁵, où sont censées apparaître toutes les rétributions acceptables conjointement par les parties en présence. Elle n'est toutefois pas un lieu d'accord parfait, car les démissions, le refus de participation, etc., peuvent permettre aux autres protagonistes d'évoluer hors des zones contractuelles⁴⁶.

C'est dans ce contexte que l'offre présidentielle de la concertation tripartite sera dramatisée et même sublimée par ses partisans au détriment d'une structure souveraine.

⁴³ Bourdieu (P.), « Délégation et fédéralisme » repris dans *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987, p. 186.

⁴⁴ Linz (J.J.), « Crisis, Breakdown, and re-equilibration », in Linz (J.), Stepan (A.), *The Breakdown of democratic regimes*, Baltimore et Londres. The Johns Hopkins University Press, vol.1, 1978, pp. 75-80.

⁴⁵ Dobry (M.), « Note sur la théorie de l'interaction stratégique » Ares. I. 1978. P.13-64 : voir aussi Cross (J.C.), « A theory of the bargaining process », *The American and economic review*, 55, 1965, pp. 65-91.

⁴⁶ Le boycott de la tripartite par Jean Jacques Ekindi, EKane Anicet, Yondo Black, le refus de signer la déclaration de la tripartite par John Fru Ndi leader du SDF, sont des exemples d'évolution hors « zone contractuelle ».

3. La dramatisation de l'offre présidentielle de concertation non souveraine

La légitimité de l'offre présidentielle reposera sur une logique formelle faisant de la « tripartite » le cadre adéquat de mutation politique, parce que conforme à la constitution et garant de l'unité nationale.

Le régime camerounais a fonctionné en marge du « diffusionnisme démocratique » et de la « contagion mimétique »⁴⁷. L'on se souvient qu'après avoir entretenu une ambiguïté autour de la nature du changement, le chef de l'État avait finalement tranché la question en disqualifiant la « conférence nationale souveraine » devant l'Assemblée nationale le 27 juin 1991⁴⁸ ; appréhendée comme une catégorie juridique importée, le président Biya avait de bonnes raisons de redouter ses quelques effets dommageables en exprimant son indéflectible attachement à la légalité constitutionnelle ; même un grand débat non souverain aurait sûrement permis à l'opposition d'organiser la mise en crise du régime et sa délégitimation subséquente. Par une sorte de rhétorique manichéenne, il va diaboliser les propositions concurrentes et imposer avec une belle facilité sa propre perception du changement : non seulement « la conférence nationale souveraine est sans objet », mais elle est contraire à la constitution ; pour le pouvoir, la conférence nationale apparaît comme une proposition faite par « les fossoyeurs de la démocratie qui prônent la désobéissance et l'anarchie bafouent les lois de la République... » ; le président de la République s'emploie même à construire autour de la CNS, le spectre de la « nation en danger » et réaffirme sa détermination à placer le Cameroun hors de portée du vandalisme, du terrorisme, de la haine et de l'anarchie ; car « la démocratie n'a pas été instaurée pour mettre

⁴⁷ On a pu ainsi évoquer l'idée de vagues de démocratisation ou d'effets de dominos, l'une des dernières étant celle du Portugal et de l'Espagne Huntington (S.), *The third wave : democratization in the late twentieth century* Norman, Oklahoma university press, 199.

⁴⁸ Le discours du Président de la République était réellement ambigu : interrogé aux USA sur ce qu'il pensait de conférence nationale, il répondit qu'« on verra », de même à Abuja au Nigeria, une radio anglo-saxonne avait annoncé que Paul Biya accepterait une conférence nationale, mais non souveraine.

le Cameroun à feu et à sang » : « est-ce cela que les Camerounais attendent de la démocratie ? », lançait-t-il euphoriquement⁴⁹.

Il y a à l'évidence un manichéisme construit sur la distinction « du bon et du méchant » ; une sorte de reconstruction du réel qui permet au président de la République d'exercer son pouvoir d'imposition de sens et de « définition des situations »⁵⁰. La proposition faite par le Premier ministre le 21 juin 1991 à l'Assemblée nationale constituait une solution de rechange, puisqu'offrant les garanties de respect de la constitutionnalité. En effet. M. Sadou Ayatou affirmait qu'après de longues consultations avec les forces vives, le peuple avait manifesté le besoin d'un dialogue sur la base d'une large concertation et qu'au-delà des sensibilités des uns et des autres, trois points essentiels faisaient l'objet du consensus :

- La nécessité d'un vaste dialogue permettant aux Camerounais de s'exprimer sur les problèmes majeurs d'intérêt national ;
- Le refus unanime de toute remise en cause des institutions qui ne pourrait qu'être préjudiciable à la continuité de l'État et au redressement économique et financier du pays ;
- La nécessité d'organiser des élections législatives régulières et honnêtes, expression directe de la souveraineté du peuple pour harmoniser la représentation nationale au multipartisme qui prévaut dans le pays.

L'on note une subtile imputation de l'agenda gouvernemental au peuple : le peuple refuserait ainsi la violence et la mise en cause des institutions républicaines. Le peuple devient une fabrication imaginaire qui sert à dramatiser et à légitimer l'offre gouvernementale. Dans cet effort d'imposition hégémonique de la représentation du réel, le président de la République insère dans la lutte politique ce

⁴⁹ Le président de la République devant l'Assemblée nationale le 27 juin 1991. Alors que généralement le Président Biya manifeste de nettes références à s'adresser au parlement, cette intervention vise aussi à consacrer le parlement comme représentant souverain du peuple Camerounais.

⁵⁰ Sur la « definition des situations », voir Herman (C.), « international crisis as situational variable » in Rosenau (J.) ed, *international politics and foreign policy*, New York, the free press, 1969, pp. 411-416.

maitre mot — extraordinairement populaire dans la classe politique — qu'est le « débat ».

Braud théorise le « débat politique » sous trois aspects complémentaires : ce qu'il exclut, ce qu'il construit et ce qu'il masque et régule⁵¹.

- Ce que le débat politique exclut c'est la violence physique comme mode d'affrontement entre rivaux. Sur ce, le président s'est dit ouvert au dialogue et prêt à rencontrer les leaders des partis politiques.
- Ce que le débat construit c'est un espace idéologique qui rend possibles et visibles les positionnements respectifs des préteurs au pouvoir. Il a ainsi « une prépondérance scénique sur tous les autres modes de rivalités polémiques »⁵². Il s'agit pour le gouvernement de s'assurer de la participation de tous au débat.
- Mais le débat politique masque et régule aussi. La référence faite au débat a pour objectif de construire et de conforter l'image d'un président de la République qui, face à la démagogie, à l'incompétence et à l'irresponsabilité de ses adversaires, peut assurer pleinement la fonction présidentielle et permettre le triomphe de la compétence. Il cherche à imposer un style moraliste et éthique en rupture complète avec l'attitude jugée belliqueuse de l'opposition. Le débat politique devient une « violence symbolique » qui se dissimule pesamment derrière l'apparence démocratique. À ce titre, la tripartite apparaît comme une structure sécurisante pour le pouvoir.

Cette dramatisation de la tripartite comme cadre adéquat de transition démocratique repose également sur la réactivation du mythe de l'« exception camerounaise de la démocratie » ; il s'agit de convaincre à l'idée que la démocratie camerounaise est processuelle et que le changement qui s'opère au Cameroun est délibéré et n'obéit à

⁵¹ Braud (P.), *Le Jardin des délices démocratiques*, op. cit. pp. 225-234.

⁵² *Ibid.*, pp. 228-229.

aucune pression⁵³. L'ambiguité qu'entretenait la constitution du 2 juin 1972 sur le pluralisme politique était devenue une ressource politique importante pour justifier cette approche graduelle de la démocratisation⁵⁴. Pour le parti au pouvoir au demeurant, « Le Cameroun est doté d'une constitution qui permet toutes les mutations : sur le plan des faits, le Cameroun a déjà conduit la démocratisation jusqu'à l'adoption de la loi sur les partis politiques, une loi jugée libérale à juste titre par tous les observateurs, tant à l'intérieur des frontières de notre pays qu'à l'extérieur. Là où elle est organisée, la conférence nationale a été à l'origine de l'ouverture démocratique. Au Cameroun c'est chose faite. Il importe que tous ceux qui se disent démocrates le prouvent en respectant la constitution de leur pays »⁵⁵.

Bien plus, les pratiques discursives du président de la République tendaient à convaincre sur la continuité linéaire du processus démocratique qui a commencé au sein du parti pour se parfaire dans le multipartisme. Il y a donc une confiance aiguë dans l'« *habitus* » et une détermination forte des habitudes monolithiques dans l'orientation de l'activité tactique du pouvoir.

Si ce dernier avait réussi à dévier les virtualités revendicatives vers des enjeux canalisaient, l'inanité de la Tripartite s'est très vite fait ressentir au regard du quasi-monopole de l'agenda politique par le pouvoir.

B. L'inanité de la conférence tripartite : l'ersatz d'une transition contrôlée

La transition démocratique au Cameroun présente une gestion du « temps politique » manifestement discrétionnaire. Si la déclaration de la Tripartite constituait une plateforme consensuelle, résultat des

⁵³ En clôturant les travaux du congrès de Bamenda, le président Biya relevait pour s'en féliciter que « Le souci d'ouverture, de libéralisation et de démocratisation qui caractérise la politique du renouveau est désormais une donnée permanente de la vie politique Camerounaise » (Paul Biya, le 24 Mars 1985).

⁵⁴ L'article 3 de ladite constitution disposait que : « Les partis et associations politiques concourent à l'expression du suffrage ».

⁵⁵ Extrait du communiqué du Bureau politique du RDPC dans *Cameroon Tribune* du 27 mars 1991.

concessions réciproques, le gouvernement s'était chaque jour davantage démarqué des termes du compromis. De la tripartite jusqu'à la promulgation de la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996, il s'était employé à tisser une toile d'ambiguïtés qui a déteint considérablement sur la nature de cet acte constitutionnel.

Sur le plan électoral, le président de la République avait réussi à faire adopter par l'Assemblée nationale la loi relative aux législatives en sa session de décembre 1991, et à convoquer le corps électoral pour le 1^{er} mars 1992⁵⁶. Mais c'est la question constitutionnelle inscrite au forceps à l'ordre du jour de la Tripartite qui a fait l'objet d'un pilotage exclusif du chef de l'État. En effet, il y a eu « une réelle dichotomie entre les procédures prescrites lors de la concertation tripartite et la pratique constituante en cette occurrence ».⁵⁷ Un comité technique mis sur pied par la conférence fut chargé d'élaborer un avant-projet de constitution. Une seconde tripartite avait été prévue comme assemblée constituante, chargée de l'approbation du travail dudit comité technique, avant la ratification du projet final par voie de référendum constituant. Un tel agencement — pourtant issu d'un large consensus entre la classe politique — allait être dévoyé par le pouvoir à travers l'imposition d'une nouvelle procédure de révision⁵⁸. Il revenait ainsi au mécanisme classique qui prévoit l'élaboration d'un avant-projet par un comité d'experts, le débat au sein d'un comité consultatif constitutionnel et l'adoption par le peuple ou par l'Assemblée nationale.

La seconde tripartite n'avait jamais été convoquée et la détermination du président de la République à soumettre le texte à l'approbation parlementaire se précisait. Bien plus, il y avait une absence de similitude entre les résultats des travaux du Comité présidé par le

⁵⁶ Le Président de la République « dans le souci d'apaiser les esprits » avait reporté, par un décret du 15 janvier 1992, les élections législatives prévues le 16 février au 1^{er} mars 1992.

⁵⁷ Donfack (S.L.), « Les ambiguïtés de la révision constitutionnelle du 18 janvier 1996 », *op. cit.*, pp. 37-38.

⁵⁸ Soulignons que l'accord de la tripartite avait été solennellement paraphé par le Premier Ministre chef du Gouvernement, les partis politiques et tous les participants à ladite conférence.

Professeur Joseph Owona et l'avant-projet de révision de la constitution du 2 juin 1972 soumis à l'avis du comité consultatif constitutionnel en décembre 1994⁵⁹. La même rupture marquait les résolutions du comité consultatif constitutionnel et le projet de loi N° 590/PLJ/AN portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

Dans la même veine, l'on se serait attendu que l'Assemblée nationale se limitât à la discussion et au vote des amendements proposés par le président de la République ; elle s'est malheureusement substituée au peuple souverain en se saisissant de toute la constitution du 2 juin 1972 et l'a réécrite presque entièrement. Cette émancipation conjoncturelle de la chambre va épaisser l'ambiguïté sur la nature exacte de l'acte constitutionnel du 18 janvier 1996⁶⁰.

À ce niveau d'observation, le paradigme du pilotage de la mutation politique « par le haut » — bien que vivement critiquée par l'école de la « politique par le bas » —, retrouve sa pertinence analytique ; car l'État camerounais est aussi un État thaumaturge, où le garant en chef des institutions est capable de faire et de défaire, de dire et de se dédire. Ce sont surtout les imprécisions sémantiques du discours dirigeant qui révèlent sa nature stratégique : en opposant, par exemple le « large débat » au « grand débat », le chef de l'État entendait subsumer la concertation et la râver à sa signification congrue⁶¹. Bien moins que le « grand débat », le « large débat » est apparu comme un ersatz, un produit politique de moindre qualité, qui traduit son importance marginale. De même, la confusion délibérément entretenue sur la nature de l'acte constitutionnel

⁵⁹ Cet avant-projet avait fait l'objet d'une publication le 18 mai 1993 en version bilingue dans un numéro spécial du quotidien gouvernemental *Cameroon Tribune* du 18 mai 1993.

⁶⁰ Sur la polémique engagée autour de la publication avant promulgation du texte constitutionnel, voir Sindjoun (L.), « Identité nationale et révision constitutionnelle du 18 janvier 1996 : comment constitutionalise-t-on le “nous” au Cameroun dans la III^e République bis », *Polis*, n° 1, vol., p. 23.

⁶¹ Le « grand débat » était une expression utilisée par le porte-parole du gouvernement (Pr Kontchou K. Augustin) qui paraissait sémantiquement plus accommodant pour l'opposition. Expression à laquelle le P.R. substitue celle du « large débat » plus commode et moins suggestive. Cette manière de s'affirmer maître du jeu participe de ce que Dobry (M.) appelle la « compétition pour la définition de la réalité » Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques op. cit.*, p. 194.

du 18 janvier 1996 en rajoute à l'activité stratégique du pouvoir. Le chef de l'État s'évertuait à parler de « nouvelle constitution » et de « révision constitutionnelle » comme si les deux expressions étaient interchangeables, et sans même se soucier des éventuelles conséquences dommageables que peut engendrer une telle confusion⁶². L'on peut s'apercevoir qu'il n'employait l'expression « nouvelle constitution » que lorsqu'il s'agissait d'une communication émotionnelle dramatisant l'ampleur du changement⁶³. Ainsi, au cours de son allocution devant le corps diplomatique lors de la cérémonie rituelle de présentation des vœux, il déclara que le Cameroun « vient de se doter d'une nouvelle constitution » ; il le réitérera à l'occasion de son allocution de fin d'année 1996 dans son discours à la Jeunesse camerounaise le 10 février 1996 ; le gouvernement avait entre-temps utilisé plusieurs fois l'expression « révision constitutionnelle »⁶⁴. Cette compétition autour des concepts et des catégories juridiques vise la construction d'« actes perlocutoires » en vue de la maîtrise de la conjoncture⁶⁵.

L'investissement du champ politique par l'activité sémantique se déploie selon d'infinites nuances et en fonction du lieu de leur expression. C'est dans cet ordre d'idées que les députés vont recevoir, par la magie du langage, l'onction de la souveraineté populaire. Ainsi les présente-t-on non comme les « représentants du peuple souverain », mais comme les « représentants souverains du peuple »⁶⁶. Le parlement camerounais peut dès lors, selon le professeur Kontchou Kouemegni Augustin, « décider pour les Camerounais »⁶⁷. La tripartite n'a véritablement fonctionné que sous des effets d'annonce dramatisés par le chef de l'État, qui recherchait le soutien de l'opinion dans le simple fait de

⁶² La théorie constitutionnelle classique énonce que l'élaboration d'une constitution nouvelle mobilise le pouvoir constituant original, tandis que sa révision fait appel au pouvoir constituant dérivé.

⁶³ La communication émotionnelle ici a trait à la mobilisation des symboles et des affects en vue de créer une consonance cognitive.

⁶⁴ Voir communiqué du directeur du Cabinet Civil de la Présidence de la République en date du 19 janvier et *Cameroon Tribune* du 22 janvier 1996.

⁶⁵ Voir sur cette aspect, Jacques Chevalier « les interprètes du droit » in Poirmeur (Y.) et Bernard (A.) (dir.), *La doctrine du droit*, Paris, PUF, 1994, pp. 258-282.

⁶⁶ *Cameroon Tribune*, n° 2273 du 28 novembre 1995, p. 2.

⁶⁷ Kontchou Kouemegni (A.), conférence de Presse reproduite dans *Cameroon Tribune* n° 2282, du 11 décembre 1995, p. 50.

ses initiatives, indépendamment de la suite concrète que pouvait procurer ladite conférence. Cette régulation conservatrice du système inscrit le changement politique dans la dynamique de l'« incrémentalisme »⁶⁸, en privilégiant les liturgies politiques à un changement en profondeur. Le suffrage universel dans ses « exigences fantasmagoriques » fonctionne aussi sous l'emprise du pouvoir d'État.

II. La régulation dramatique des ressources électORALES : la construction des ferveurs d'appartenance à la globalité

L'histoire établit une concomitance entre la démocratie politique et la conscience nationaliste⁶⁹ ; c'est le vote qui scelle le lien de citoyenneté entre l'électeur et la communauté nationale. Il exerce la « fonction unificatrice qui est celle de tous les rites socialement vitaux »⁷⁰. L'urne se révèle donc symboliquement comme « la pièce maîtresse de l'imaginaire démocratique identifiable au lien social lui-même »⁷¹.

Certes, le débat démocratique fait une concession toute familière à la dérision, aux quolibets, aux coups bas et bien souvent aux formules vachardes ; à ce titre, il prédisposerait la société politique aux conflits aigus, facteurs de désintégration de la communauté. Pierre Ansart s'offusque de ce que la scène politique soit devenue « un lieu visible, de mensonges, des masques et des comédies dont il convient de se déprendre »⁷².

Mais pour autant, le débat démocratique accueille ce sarcasme et cette transgression ouverte avec une sage philosophie qu'engendre l'habitude du combat iconoclaste ; d'où la vertu apaisante de la démocratie. L'élection disputée « fonctionne aussi comme une soupe

⁶⁸ Braud (P.), *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 1998, p. 577.

⁶⁹ Avant 1789 en France, le Roi incarnait écrits la nation, mais la souveraineté n'était pas un attribut de cette fiction sociale idéologique qui est la nation.

⁷⁰ Burdeau (G.), *La politique au pays des merveilles*, Paris, PUF, 1979, p. 166.

⁷¹ Ihl (O.), « L'une électorale, formes et usage d'une technique de vote », in *Revue française de science politique*, vol. 43, n° 1, 1993, p. 49.

⁷² Ansart (P.), *La gestion des passions politiques*, Lausanne, L'Age d'homme, 1983, p. 182.

de sûreté ; la faculté de poser un vote hostile contre les sortants libère l'excès d'agressivité dans le cadre individuel »⁷³ ; de même, le secret de l'isoloir accomplit la fusion communuelle dans la société politique et la votation signe l'appartenance à la communauté politique.

Dès lors, est prospère l'hypothèse selon laquelle la dramatisation des luttes et des antagonismes politiques est une catharsis qui réalise un serment pacificateur de la société ; c'est une modalité de construction imaginaire de la nation. (A).

Toutefois, ces exigences fantasmatiques de l'électorat qui assurent « une production désirante dans le champ politique »⁷⁴, ne dissimulent pas le biais conservateur qui caractérise la régulation électorale du système ; celle-ci révèle une gestion quasi-autoritaire du temps et de l'agenda électoral (B). Elle conforte l'hypothèse gramscienne d'un changement politique « passif »⁷⁵.

A. Le rite électoral et la réactivation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale

Sous le monolithisme, la communauté nationale était imaginairement incarnée par le parti unique, considéré comme le « creuset de l'unité nationale »⁷⁶. Il assurait le « monopole rigide » de la mobilisation idéologique. L'ordre social et l'ordre politique étaient supposés consubstantiels⁷⁷. Si sous le monolithisme des replâtrages juridiques ont permis une pseudo-compétitivité interne au sein du parti, ils n'ont occasionné aucune fissure dans le mur idéologique du Rassemblement Démocratique du Peuple camerounais. L'électeur ne percevait que fu-

⁷³ Braud (P.), *Le Jardin des délices démocratiques*, Paris, PENS, 1991. p. 116.

⁷⁴ Braud (P.), *Le Suffrage universel contre la démocratie*, op. cit., pp. 123-125.

⁷⁵ Voir à ce sujet, l'ouvrage collectif dirigé par Sindjoun (L.) (dir), *La révolution passive au Cameroun : État, Société et changement*, Dakar, CODESRIA, 1999.

⁷⁶ Le parti unique se définissait comme le seul cadre capable de gérer la pluralité sociale dans le sens de la construction de la nation, (lire Sindjoun (L.), *la politique d'affection* op. cit.).

⁷⁷ Lacroix (B.), « Ordre politique et ordre social » in Grawitz (M.) et Leca (J.), *Traité de science politique*, TI, Paris, PUF, 1985, pp. 469-464.

gitivement ce que la décence civique cherchait à voiler dans la vie politique réelle. L'instauration du pluralisme correspond à un « monopole souple » qui consacre un élargissement des structures de compétitivité.

Les élections pluralistes impliquent des concessions réciproques de politesse, de respectabilité, de noblesse entre les acteurs politiques. Elles contribuent à la « parlementarisation » de la société⁷⁸, c'est-à-dire l'apprentissage des règles du jeu politique et de ses enjeux. Il devrait donc paraître singulier que les maîtres-mots du langage électoral soient notamment : unité, union, rassemblement.

La « conjoncture critique » du début de l'année 1990 marque une crise de la représentation nationale. Le pluralisme politique a révélé l'insécurité épistémologique de la thèse de l'incompatibilité entre la démocratie pluraliste et la multiethnicité de l'État ; le pluralisme est bien soluble dans la démocratie. La mise en crise du parti unique et la délégitimation de la politique autoritaire par la médiation électorale ont exercé une fonction de recréation patronnée de la communauté politique (1) et d'aggravation de l'allégeance citoyenne envers l'État (2).

1. La recréation patronnée du sentiment communautaire

Certains politologues avaient la propension de réservier les liturgies politiques aux systèmes « idéocratiques », en les ravalant dans le contexte démocratique en de simples pratiques surannées dont les sporadiques rémanences traduisent leur insignifiance politique⁷⁹.

L'indigence d'une telle analyse ne se dissimule plus, au regard de l'important investissement des « entrepreneurs politiques » dans la mobilisation des affects, du drame, des représentations collectives en conjoncture électorale. Le professeur Georges Balandier érige même

⁷⁸ Sur le concept de « parlementarisation », consulter Elias (N.), *La dynamique de l'accident*, Trad, rééd, Paris, Cabmann Levy, 1990, p. 198 ; voir aussi du même autour. *Qu'est-ce que la sociologie ?* Il s'agit en effet des processus pratiques d'incultation à l'issue desquels les contraintes que des hommes exercent sur d'autres hommes se transforment en auto-contrainte.

⁷⁹ Il en est ainsi des sociologues évolutionnistes comme Durkheim (E.) et Tonies (F.), des développementalistes, comme Badie (B.), mais aussi des sociologues Sironneau (J.P.), *Sécularisation et religion politique*, Paris, Mouton, 1982, Arendt (H.), *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 1972).

l'activité politique au rang d'une « théâtocratie » qui « règle la vie quotidienne des hommes en collectivité, qui s'impose aux régimes politiques divers, révocables, successifs »⁸⁰.

L'exercice arithmétique de décompte des suffrages ne révèle pas toujours la fonction latente de l'élection. Si l'on transpose la célèbre distinction d'Erving Goffman entre la « scène » et la « coulisse »⁸¹, l'on s'apercevra que les règles du jeu électoral n'épuisent pas totalement la signification de la compétition ; elles peuvent masquer d'autres pratiques plus effectives dans les rapports réels d'interaction. La scène dans ce contexte, c'est l'aspect spectaculaire de l'élection, c'est sa visibilité crue ou bien sa dimension festive. L'exploration de la « coulisse » introduit le chercheur dans le mystère de la négociation, des tractations et des transactions politiques qui aboutissent à une coalition hégémonique garante de la stabilité.

Le rôle de la scène est d'offrir la nation en spectacle en montrant que les élections sont le plus grand enjeu de la politique. L'insistance du chef de l'État sur la notion de souveraineté qui est un attribut du peuple qui l'exerce à travers ses représentants élus est une modalité de sa mise en vedette⁸². L'appel habituel qu'il fait au peuple en l'exhortant à aller « massivement aux urnes » est devenu un rituel de mobilisation et d'appel au sens de responsabilité.

Parfois dans les « conjonctures critiques » hardies où « les transactions collusives » ne sont pas de mise, les gouvernants s'emploient à construire fictivement la représentation nationale. C'est le cas des élections législatives du 1^{er} mars 1992 lorsque le ministre de l'Administration territoriale se félicitait de ce que trente-deux (32) partis politiques sur cinquante-huit (58) autorisés prissent part à cette consultation ; soit 751 candidats pour 180 sièges et quatre (4) candidats

⁸⁰ Balandier (G.), *op. cit.*, p. 13.

⁸¹ Goffman (E.), *La mise en scène de la vie quotidienne*, trad, Paris, Minuit, rééd., 1983, T1, p. 110.

⁸² Le président Biya déclarait dans la conjoncture de crise des années 1990 que : « celui qui veut parler, celui qui agit au nom du peuple doit se soumettre au suffrage, c'est-à- dire aux élections, faute de respecter ce principe, il n'y a plus de démocratie ; vient alors le règne de la force, de la supercherie ou de la tricherie » (Cameroon Tribune n°4616, du juin 1991, p. 9).

pour un siège⁸³. Cette dictature de l'instrument mathématique est une façon d'agir sur les représentations du réel ; elle aménage une forte acceptabilité de la manœuvre par les destinataires : très souvent une telle technique s'enrichit des pratiques néo-patrimoniales⁸⁴.

Cette mise en scène de la nation par les chiffres s'objective également dans le quadrillage administratif de l'activité électorale : ont été par exemple créés en 1992, 11 802 bureaux de vote installés sur l'ensemble du territoire national⁸⁵. De même, le jeu de la représentation au sein des instances de surveillance électorale participe de l'activité stratégique de construction d'une neutralité légitimante : la commission nationale de recensement général des votes, installée le 2 mars 1992, présente une égalité formelle de représentation : neuf représentants de l'Administration, neuf représentants des partis politiques et trois magistrats, dont un préside ladite commission. Le taux de participation à ces consultations malgré un déséquilibre observable par département figure une représentation nationale complète : de très faibles taux de participation n'ont été enregistrés que dans les circonscriptions où les partis d'opposition avaient réussi à convaincre les électeurs de leur mot d'ordre de boycott. Ainsi dans le Nord-Ouest et sous l'action du Social Democratic Front, un taux de 11,97 % a été enregistré dans le Bui et 17,03 % dans la Mentchum ; le taux le plus élevé ayant été obtenu dans le Donga-Mantung (42,23 %). La province de l'Ouest a aussi répondu au mot d'ordre de boycott, particulièrement dans le Noun et le Bamboutos avec respectivement 15,57 % et 26,43 % de taux de participation.

Ce qui va conforter la croyance en la transparence et en la légitimité de l'élection comme voie normale d'accès au pouvoir, c'est la victoire surprise de l'opposition qui totalise 92 sièges contre 88 pour

⁸³Conférence de presse du ministre de L'A.T, du 26 février 1992.

⁸⁴ Face au boycott prôné par l'opposition, le chef de l'État s'était subtilement engagé dans une opération de charme visant à les impliquer dans la bataille électorale, aussi proposait-il lors de sa conférence de presse du 7 février 1982, 500 millions de francs CFA pour « les aider à surmonter leurs difficultés »).

⁸⁵ L'arrêté ministériel n° 0028/MINAT/DAPSDPI, du 28 janvier 1992 répartit ainsi qu'il suit les bureaux de vote ; Adamaua (467). Centre (2249). Est (665). Extrême Nord (1630), Littoral (1885), Nord-ouest (1161). Ouest (1310), Sud (724), Sud-Ouest (1025).

le Rassemblement Démocratique du Peuple camerounais. Cette configuration politique va forcer les « entrepreneurs politiques » victorieux et singulièrement le parti au pouvoir à s’inscrire dans une structure de négociations qu’imposent les contraintes de l’interdépendance. L’« *habitus* » monolithique fait ainsi sa mue à l’épreuve de la concurrence ; il opère une « *substitution* pratique »⁸⁶ ; ce changement d’attitude politique résulte d’une « *réaction organisée* » particulière face à une situation particulière faite de risque, de compétition et d’insécurité⁸⁷.

Cette négociation électorale pacifique était de faible amplitude lors de la présidentielle du 11 octobre 1992 en raison de l’importance de son enjeu et de la ré-implication de l’opposition radicale dans la compétition. Sa participation aux législatives de la même année aurait pu orienter et éprouver son activité tactique dans la bataille du 11 octobre 1992. La défaite de l’opposition radicale aura été la résultante d’un déficit de « *groupabilité* » dont les apparentements idéologiques lui auraient conféré la majorité.

L’élection du 11 octobre⁸⁸ offrira une représentation nationale étriquée, confinée à une dichotomie tranchée entre les fiefs électoraux de Paul Biya (Centre, Est, Sud) et de John Fru Ndi (Nord-Ouest, Sud-Ouest, Littoral, Ouest). Toutefois, cette consultation a offert une pluralité de structures plausibles et d’offres politiques, marquant une rupture paradigmatische avec le système monolithique : c’est la première élection présidentielle concurrentielle au Cameroun avec en effet huit candidats à l’ouverture de la campagne électorale et deux désistements *a posteriori* dont Samuel Ehoua pour le candidat John Fru Ndi, et Antar Gassagaye pour le candidat sortant Paul Biya.

⁸⁶ Bourdieu (P.), *Esquisse d’une théorie de la pratique*, op.cit., p. 178

⁸⁷ Lancelot (A.), *Les attitudes politiques*, Paris, PUF, 1974, p. 7 : sur le même aspect du problème mais s’inspirant de la psychologie sociale, voir Allport (G.W.), « *Attitudes in the history of social psychology* » in Jahoda, (M.) Warren (N.) (ed.), *Attitude Harmonds*, worth. Penguin Books, 1966, pp. 15-20.

⁸⁸ L’instauration de l’État d’urgence dans le Nord-Ouest le 27 octobre 1992, la contestation par l’opposition des résultats de l’élection, les heurts interethniques prouvent que les mœurs politiques demeuraient encore largement régressives.

La réussite de l'opposition était le fait d'une incertitude tactique doublée d'un biais subjectif ayant conduit le pouvoir — pourtant doté d'importantes ressources institutionnelles —, à tenter de stabiliser une situation qui semblait lui échapper, et qui le fondait à croire y être parvenu en imposant une interprétation politiquement acceptable de la réalité politique.

Mieux éprouvé par ces deux premiers essais électoraux, le parti au pouvoir va mobiliser aussi bien le « charisme d'institution » que les dividendes de son expérience dans le métier politique. À ce stade, l'« *habitus* a quelque chose de puissamment générateur », écrit Pierre Bourdieu⁸⁹. La régression sensible de l'opposition fera le lit d'une ascension fulgurante du parti au pouvoir. Minoritaire à l'issue des législatives du 1er mars 1992 avec 88 sièges contre 92 sièges pour l'ensemble de l'opposition, le Rassemblement Démocratique du Peuple camerounais s'est « octroyé » une majorité absolue de 116 sièges aux législatives de mai et août 1997 et de 133 sièges à l'issue des consultations du 30 juin 2002⁹⁰. Sans demeurer figé, on peut dire que l'*habitus* monolithique a subi une mutation tactique à l'épreuve de la reconfiguration du marché politique.

Ce redéploiement du parti au pouvoir est bien plus marqué dans les deux premières présidentielles. La participation des ténors de l'opposition avait acculé le président sortant à une courte majorité de 39,976 contre 35,968 % pour son challenger principal John Fru Ndi. L'élection du 12 octobre 1997 a ramené Paul Biya à 92,57 % ; le boycott de l'opposition radicale l'ayant mené quasiment à une victoire à la « Pyrrhus » ; les consultations d'octobre 2005 confirment cette position de surplomb⁹¹.

⁸⁹ Bourdieu (P.), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1980, p. 134.

⁹⁰ Bien entendu, les difficultés liées à la préparation de ces élections, à la distribution, la forte implication de l'Administration dans le processus biaisaient l'appréciation objective de cette fulgurante ascension (voir l'expression. No 218 du 31 décembre 1997, P. 7).

⁹¹ Les élections d'octobre 2005 sont une confirmation de la position dominante du RDPC.

De toute évidence, il n'y a pas de monopole politique. Il n'en existerait d'ailleurs plus : la distinction de l'interne et de l'externe⁹² rend singulièrement pauvre la conception wébérienne du monopole de la violence. N'y a-t-il en définitive pas lieu de lire le changement politique à travers le balancement entre le monopole et l'oligopole ?⁹³ Il y a certes quelques abus de position dominante de la part du pouvoir, mais parallèlement se construit une civilité politique qui considère désormais l'élection comme le baromètre d'accès aux sites institutionnels représentatifs. La violence se limitant résiduellement à sa version symbolique. Cette « civilisation des mœurs politiques » se matérialise aussi par la reconnaissance unanime du droit comme médiateur légitime des rapports sociaux. Ainsi les nombreuses irrégularités aux élections législatives de mai 1997 ont fait l'objet de 149 recours en annulation devant la Cour suprême ; la suprême juridiction a d'ailleurs fait preuve d'une surprenante émancipation en annulant les élections dans trois (3) circonscriptions électorales⁹⁴. La parlementarisation progressive de la vie politique participe à la « communautarisation » de la société, c'est-à-dire à la construction d'une matrice de perception subjective qui fait des élections un rite d'institution de la nation. La participation aux élections emporte « la reconnaissance tacite de la valeur des règles qui les régissent »⁹⁵.

Il y a aussi dans cette entreprise de construction électorale de la communauté politique une appropriation délibérée du discours sur

⁹² Badie (B.) parle de la « fin des territoires » pour signifier la porosité des frontières étatiques et d'un « monde sans souveraineté » pour traduire la fin du monopole de la contrainte légitime. C'est l'érosion de l'institution westphalienne de 1864. Badie (B.), *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995 ; toujours dans la même perspective, consulter son ouvrage avec Smouts (M.-C.) (dir), *L'international sans frontière*, Paris, L'Hamattan, 1996.

⁹³ Sindjoun (L.), « *La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ?* », *op. cit.* p. 6.

⁹⁴ Voir pour le contentieux des élections, Nlep Roger Gabriel, L'organisation générale des contentieux liés aux élections en Afrique francophone : le cas du Cameroun, séminaire international d'échanges sur le contentieux électoral et l'État de droit, Agence de la francophonie Cotonou, Bénin, 10, 11, 12 novembre 1998.

⁹⁵ Bourdieu (P.) et Wacquant, (L.D.)*Réponses*, Paris, Seuil, 1992, p. 93.

la nation et de ses enjeux globalisants. Tous les entrepreneurs politiques évoquent le peuple souverain ou la nation pour légitimer leur projet de société. Leurs programmes politiques évoquent toujours une société où le destin des hommes est envisagé globalement. Même si le poids d'une formation politique se résorbe très souvent dans une représentation régionale ou ethnique, elle n'a de cesse de se prévaloir de l'intérêt national⁹⁶. C'est ainsi que dans les discours de disqualification de l'adversaire, on retrouve chez l'homme politique une description du péril tendant à se présenter soi-même comme la seule alternative : « le parti au pouvoir a fait preuve de son mépris total de la volonté du peuple », déclare Mr Adamou Ndam Njoya pour déplorer le fait que les autorités n'aient pas pris en compte les accords de la tripartite avant les élections de mars et d'octobre 1992. « Monsieur Biya a montré qu'il faisait fi de l'intérêt général » fait valoir pour sa part Mr John Fru Ndi ; « le mécontentement est général, la corruption gangrène la nation camerounaise, la victoire du RDPC confirmerait une économie qui va à la catastrophe »,⁹⁷ poursuit-il ; à l'élection présidentielle du 11 octobre 1992, il invitait le peuple à « défendre sa victoire volée ».

Face à ces récriminations, le pouvoir prétendra détenir le monopole de l'intelligence politique puisque pour le gouvernement, « la victoire de l'opposition conduirait tout droit le pays à l'aventure » ; elle « ruinerait les efforts de redressement économique en cours qui portent déjà leurs fruits et remettrait en cause ce qui a été acquis grâce au peuple camerounais » ; le Président de la République par un relent « d'estime de soi »⁹⁸, ramène même ses adversaires à « une quantité négligeable », en ne s'autorisant que lui-même, seul apte à conduire le peuple camerounais à la prospérité.

Ce recours constant au peuple à la rescoufle d'une argumentation pourtant démagogique, est une manière de faire appel à la pas-

⁹⁶ C'est le cas de L'UDC (Union Démocratique du Cameroun) qui prétend avoir des ambitions nationales alors que sa surface électorale est réduite à la région d'origine de son leader Adamou Ndam Njoya.

⁹⁷ Discours de campagne à Douala le 27 octobre 1992.

⁹⁸ Discours de campagne de Président Biya à Monatélé, le 9 octobre 2011.

sion la plus efficace (la nation) pour susciter intérêt et participation. La foire d’empoigne électorale que les acteurs politiques animent sur les théâtres institutionnels par l’invocation du peuple, légitime le caractère national des élections. Le législateur a d’ailleurs prévu à cet effet un temps d’antenne à la radiodiffusion sonore et à la télévision publique aux partis politiques à l’effet d’exposer leur programme politique⁹⁹ ; cette tribune publique fonctionne comme une « scène » selon la terminologie d’Erwing Goffman, où les acteurs politiques se font des concessions de politesse en adoptant une discipline discursive largement dominée par les thèmes de rassemblement.

La réactivation du sentiment d’appartenance à la communauté politique est confortée par l’accroissement de la densité compétitive. Lors du scrutin de mars 1992, trente-deux (32) partis politiques prenaient part aux élections avec 751 candidats se disputant 180 sièges. Les législatives de mai et août 1997 ouvrent la compétition à 45 partis politiques et « toutes les circonscriptions sans exception sont des théâtres d’universalisation de la compétition électorale »¹⁰⁰. Pareillement, le 11 octobre 1992, la « présidentialité » a été multiple, de même que les élections municipales du 27 janvier 1996 avec trente-huit partis politiques.

Ce n’est pas un hasard si dans les États de droit la démocratie politique et la conscience nationale demeurent deux phénomènes intimement liés. Il est donc évident que l’implication des forces politiques dans la bataille de représentation participe à l’édification de cette « communauté imaginaire ».

Mais ce rite de recréation de la nation constitue également un rite d’allégeance.

⁹⁹ Voir article 41 (1) de la loi n° 90/052/du 19 décembre 1990.

¹⁰⁰ Sindjoun (L.), « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole politique, État parlementaire et État seigneurial » in Sindjoun (L.) (dir), *La révolution passive au Cameroun*, op. cit., pp. 287-292.

Tableau 1 : Représentation nationale à l'issue des élections législatives de mars 1992

Partis politiques	Nombre de sièges
RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE DU PEUPLE CAMEROUNAIS (RDPC)	88
UNION NATIONALE POUR LA DÉMOCRATIE ET LE PROGRÈS (UNDP)	68
UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN	18
MOUVEMENT POUR LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE (MDR)	6

Source : sindjoun, I., construction et déconstruction locales de l'ordre politique... *op. cit.*

Tableau 2 : Représentation nationale à l'issue des élections législatives de mai et d'août 1997

Partis politiques	Nombre de sièges
RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE DU PEUPLE CAMEROUNAIS (RDPC)	116
SOCIAL DEMOCRATIC FRONT (SDF)	43
UNION NATIONALE POUR LA DÉMOCRATIE ET LE PROGRÈS (UNDP)	13
UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN	5
UNION DE POPULATIONS DU CAMEROUN (Kodock) (UPC)	1
MOUVEMENT POUR LA DÉFENSE DE LA RÉPUBLIQUE (MDR)	1
MOUVEMENT POUR LA LIBÉRATION DE LA JEUNESSE CAMEROUNAISE (MLJC)	1

Source : Compilé par l'auteur

Tableau 3 : Représentation nationale à l'issue des législatives du 30 juin 2002 avant les partielles

Partis politiques	Nombre de sièges
RDPC	133
SDF	21
UDC	5
UPC	3
UNDP	1
TOTAUX	163

Tableau 4 : Tableau comparatif des résultats des législatives de 1997 et 2002 avant les partielles

Partis politiques	Résultats en 1997	Résultats en 2002	Observation
RDPC	109	133	24 sièges de plus
SDF	43	21	22 sièges de moins
UDC	5	5	Constant
UPC	1	3	2 sièges de plus
UNDP	13	1	12 sièges de moins
MLJC puis MLC	1	0	1 siège de moins
MDR	1	0	1 siège de moins

Tableau N5 : Résultats de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992

Inscrits : 4 195 687

Votants : 3 015 778

Bulletins nuls : **50 012**

Suffrages valables : 2 965 436

PRO-VINCES	CANDIDATS						
	Paul Biya	M. Bello Bouba	Ekindi J.J.	John Fru Ndi	Ndam Njoya	Ema Otu	Total
ADA-MAOUA %	31910 26,13	78204 64,04	1235 01,01	7797 06,38	2255 01,85	711 00,59	122.112
CENTRE %	408 718 71,03	52 060 09,05	1452 00,25	106 848 18,57	5135 00,89	1193 00,21	575 400
EST %	93 099 68,50	29 339 02,59	1137 00,84	8975 06,60	2623 01,93	741 00,54	135 914

EX- TRÊME NORD %	202 134 47,65	180 185 42,88	9903 02,33	18 001 04,24	8567 02,02	5426 01,28	424 216
LITTO- RAL %	57 096 14,31	57 641 14,44	3517 00,88	269 774 67,60	10 083 02,53	959 00,24	399 070
NORD %	94 704 42,87	11 387 50,42	3087 01,40	6950 03,15	3186 01,44	1592 00,72	220 906
NORD- OUEST %	32 348 09,60	10 227 03,03	467 00,13	290 816 86,30	22 830 00,83	315 00,09	337 048
OUEST %	46 069 11,86	7687 01,98	2010 00,52	263 321 67,78	68 284 17,58	1086 00,28	388 457
SUD %	183 295 94,82	2376 01,98	92 00,05	6874 03,55	602 00,32	72 00,03	193 311
SUD- OUEST %	36 093 21,36	40 781 24,13	625 00,37	87 201 51,60	3846 02,27	450 00,27	168 996
TOTAUX % NA- TIONAL	1.185.466 39,976	569 887 19,219	23 525 0,793	1.066.602 35,968	107 411 3,622	12 545 0,423	2.965.436 100,00

Tableau 6 : Résultats de l'élection présidentielle du 12 octobre 1997

Inscrits : 4.220.136
 Votants : 3 433 081
 Taux de participation : 81,35 %
 Suffrages exprimés : 3.422.055

Candidats	Suffrages exprimés	Suffrage en valeur relative
Paul Biya – RDPC	3 167 820	92,57 %
Henri Hogbe Nlend – UPC	85 693	2,50 %
Samuel Eboua – MDP	40 814	2,44 %
Albert Dzongang – MDP	83 506	1,19%
Joachim Tabi Owono – AMEC	15 817	0,46 %
Antoine Depadoue Ndemanou – RDPF	15 490	0,45 %
Gustave Essaka - DIC	12 915	0,35 %

SOURCE : Cour suprême, Voir aussi Cameroon tribune, n° 6462 du 24 octobre 1997, p.9 ; Le Messager, n° 681 du 24 octobre 1997, p. 6

2. Le rite électoral comme rite d'allégeance : la traduction de la transcendance de L'État

Il peut paraître surprenant que l'accomplissement du rite électoral débouche sur l'allégeance, c'est-à-dire subisse l'emprise du pouvoir d'État. En effet, dans la conception révolutionnaire, le suffrage universel était considéré dans la constitution montagnarde comme un rite de libération contre le pouvoir autoritaire. Seules les conséquences dommageables pour le pouvoir d'État étaient allègrement envisagées¹⁰¹.

Or, l'utilisation croissante et généralisée du suffrage universel révèle son importance dans la sustentation de la légitimité de l'État. Philippe Braud trouve un lien de concomitance entre la « consolidation définitive du suffrage universel, sa généralisation aux femmes et aux majeurs de dix-huit ans, son extension à l'élection du chef de l'État » et le « constant renforcement de l'appareil d'État ainsi que l'accroissement extraordinaire de ses interventions dans tous les aspects de la vie sociale »¹⁰². Si la scène électorale vise à une communion rassurante, le pouvoir d'État ne s'en trouverait que renforcé. Le rite électoral accomplit par là l'une des exigences constitutionnelles, celle qui permet au peuple camerounais d'exercer la souveraineté nationale « soit par l'intermédiaire du Président de la République et les membres du parlement, soit par voie de référendum » ; l'élection rend le pouvoir d'État accommodant aux yeux des citoyens. Même si ici et là les fraudes et les irrégularités massives sont décriées, le vote demeure l'extrême onction légitimante du pouvoir d'État ; ce préjugé favorable que l'opinion concède au vote justifie l'engouement des dictateurs contemporains à s'en servir pour dissimuler leur passion totalitaire¹⁰³.

¹⁰¹Une imagerie héroïque largement diffusée sous la convention, sous la restauration et sous la monarchie depuis (1815-1818) a édifié l'idée que le suffrage universel est un acte de « libération du peuple des chaînes » de la dictature.

¹⁰² Braud (P.), *Le suffrage universel contre la démocratie*, *op. cit.* p. 62.

¹⁰³ La métaphore des « urnes qui parlent » s'est généralisée en Afrique. Monsieur Faure Yassingbé Eyadema après son coup de force de février 2005, propose, après

L'importance des élections dans la construction du pouvoir d'État est d'ailleurs théorisée par les « transitologues », qui considèrent la compétition électorale comme une variable déterminante de l'appréciation des transitions démocratiques¹⁰⁴. C'est sur cette base qu'ils considèrent qu'en Afrique il y eut « beaucoup de transitions et trop peu de consolidation », en faisant allusion aux restaurations autoritaires et à l'absence d'alternative révolutionnaire¹⁰⁵. La place privilégiée qui est accordée à l'élection au détriment des autres éléments de définition de la transition démocratique, constitue une caution scientifique à la « fétichisation » de la concurrence : alibi confortable pour les dictateurs qui s'en réclament pour s'adjuger des majorités automatiques. Même dans cette dernière hypothèse, la légitimité de l'élection n'est pas toujours entamée puisque le recours juridictionnel reste ouvert pour les cas d'irrégularités et de fraudes constatés. Le juge devient un acteur crédible du rite électoral en raison de la présomption de neutralité et d'indépendance qui caractérise sa profession. Il s'agit du « juge pédagogue... tenté par une certaine hardiesse et non d'« un juge soutenant l'arbitraire »¹⁰⁶. Le recours au juge est en soi une reconnaissance de sa compétence, laquelle nourrit chez le justiciable l'espoir d'une décision équitable. L'on peut regretter que le juge des élections ne soit pas hardi et qu'il participe malheureusement à la construction d'une démocratie passive¹⁰⁷. Toutefois, il peut toujours édifier son indépendance avec une sage lenteur et par touches successives. Dans quelques espèces, il a même été tenté par

une forte pression de la communauté, d'organiser l'élection présidentielle. Considéré comme une forme de médiation politique, le vote dans ce contexte est une liturgie politique qui dissimule mal son caractère instrumental.

¹⁰⁴ Même Schumpeter (J.) dont la pensée présente pourtant des nuances et des subtiles variations, considère la démocratie comme « le règne du politicien où les partis mènent une lutte concurrentielle pour le pouvoir politique » *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1963. p. 387.

¹⁰⁵ Quantin (P.), « la difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990 », *op. cit.*, p. 487.

¹⁰⁶ Olinga (A.D.), « Contentieux électoral et État de droit au Cameroun », *in Juridis Périodique*, n° 4, pp. 47-48.

¹⁰⁷ Sindjoun (L.), « La Cour suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun : La construction de la démocratie passive », *in Africa development*, n° 2, 1994, pp. 21-69.

la hardiesse. C'est ainsi que dans l'affaire CA/CS n° 24/95-96 du 29 mars 1996 ; Conseillers municipaux de la commune rurale de Nanga-Eboko c/Eilat du Cameroun, il a ignoré la soi-disant discipline de parti en vigueur au sein du RDPC et annulé l'élection de l'exécutif municipal ; de même dans le cas de la commune rurale de Mboma, le juge administratif a condamné l'attitude du préfet refusant au Front patriotique National le droit de compétir malgré l'avis favorable de la commission communale de supervision¹⁰⁸. Il en est également ainsi des trois annulations des élections législatives du 17 mai 1997 dans le Mayo-Rey, le Mayo-Banyo et le Ndé.

Le professeur Milacic Slobodan considère même le concept d'« indépendance du juge » comme un concept ambigu, car l'interdépendance institutionnelle emporte la relativité de la notion ; il va de soi, pense-t-il, que la hardiesse du juge est fonction de l'environnement et des justiciables pouvant par diverses pressions aider à la construction de son indépendance¹⁰⁹.

Le vote crée alors le consensus ; il n'y a plus de mystère de l'obéissance civile, car la rationalité électorale a conforté la commune conviction que les élus, la constitution ou la loi référendaire (émanation de la majorité), sont l'expression de la volonté générale. Ceci n'emporte aucunement l'idée rousseauiste de la marginalisation de la minorité. Dans la tradition républicaine, l'élection est par essence inclusive ; c'est sa fonction d'intégration. Le professeur Georges Burdeau a démêlé ce paradoxe dans une formule qui n'a pas seulement le brillant de la clarté : « l'artifice qui permet à la majorité de prévaloir n'est tolérable que dans la mesure où la minorité peut s'incliner sans déchoir, se soumettre sans ratifier pour autant son asservissement »¹¹⁰.

¹⁰⁸ Affaire PPNC/État du Cameroun, jugement n° 24-95-96 du 29 mars 1996.

¹⁰⁹ Slobodan (M.), « L'indépendance de la magistrature : quelques vues tirées de l'expérience français pouvant servir aux pays en transition », communication au Centre d'étude sur les Balkans, 1999-2000, pp. 4-5.

¹¹⁰ Burdeau (G.), *Traité de Science politique*, Paris, L.GDJ, 1958 ; De Jouvenel (B.) écrivait que : « la majorité est tout autre chose qu'un droit des plus nombreux, c'est-à-dire de la force : c'est une recherche du vrai et du juste par le recours à la

L'élection a aussi pour fonction de « renforcer la structure globale de domination ». Elle resserre les liens au sein de la polyarchie gouvernante¹¹¹ et assure une unité d'action au sein des catégories dirigeantes. L'on s'imagine ainsi que les dirigeants de l'appareil de coercition matérielle (armée, police), les dirigeants de l'appareil économique de production et ceux des appareils idéologiques soient subordonnés aux autorités politiques élues. C'est cette soumission au politique qui rend à l'élection sa noblesse républicaine. Dans cette perspective, le charisme des autorités politiques est un charisme légalisationnel qui confère au pouvoir une prééminence juridique et éthique¹¹².

L'on peut s'apercevoir, dans le cas camerounais que les huit (8) essais électoraux (les municipales, les législatives, les présidentielles) ont permis de construire une civilité et une citoyenneté qui ne défient que trop rarement l'autorité politique. Les catégories dirigeantes fussent-elles de l'opposition, malgré leur relative liberté de ton, reconnaissent l'autorité de l'État.

Rite de réactivation du sentiment national, rite d'allégeance, l'élection recèle dans le contexte camerounais un biais conservateur qui accentue le caractère « passif » de la démocratisation.

B. Le biais de la régulation conservatrice : la confiance dans l'atavisme du système

L'insertion de la compétition dans la vie politique nationale s'est heurtée aux habitudes d'atavisme et de rémanence. Elle a subi ce que Guy Hermet appelle les « impurs bienfaits de la connivence » entre héritiers de l'ancien régime et les démocrates¹¹³. Ce sont les transactions entre les catégories dirigeantes qui structurent la transition. À

lumière naturelle dans tous les esprits », *De la souveraineté*, Paris, Lib. Médicis. 1995. pp. 35-81.

¹¹¹Sur la notion de polyarchie voir, Dahl (R.), *Qui gouverne ?* Trad, Paris, Colin (A.), 1973, notamment les chapitres 9,10 et 11.

¹¹²Braud (P.), *Le suffrage universel contre la démocratie*, op.cit., pp. 74-75.

¹¹³ Hermet (G.), « La démocratisation à l'amiable, de l'Espagne », *Commentaire*, vol. 13, n° 50. 1990. p. 283.

ce sujet TI. Karl et P. Schmitter considèrent que « les arrangements établis par les principaux acteurs politiques durant une période de transition entre deux régimes instaurent des règles, des rôles et des modèles de comportement qui peuvent ou non marquer une rupture importante avec le passé et qui à leur tour, génèrent les institutions qui vont modeler les perspectives de consolidation du régime dans l'avenir »¹¹⁴.

La densité compétitive aux élections législatives, présidentielle et municipales de 1992 à 2002 atteste d'une rupture paradigmique avec le monopole politique « dur » de la période monolithique¹¹⁵. Il semble singulièrement pauvre de poser l'hypothèse d'une reproduction atavique du système. Le système est passé d'une structure de détermination univoque du politique à une structure de négociation. Toutefois, l'on peut concéder qu'il y a dans cette dynamique de changement, une forte pesanteur de la matrice monolithique de perception. La métaphore de la greffe qu'utilise Alexis de Tocqueville pour soutenir la thèse de la continuité politique, contre l'idée de la rupture radicale de 1789 avec la monarchie, est saisissante ; il pensait en effet que la révolution n'a consisté qu'à planter une tête nouvelle sur un corps servile, pour exprimer l'idée qu'on ne fait pas table rase du passé en matière de changement politique¹¹⁶. La notion de « path dependency » (dépendance au sentier) en rend bien compte malgré une diversité de ses acceptations¹¹⁷.

Le rite électoral est certes un rite républicain, mais aussi un rite conservateur : pas tant en raison de sa nature festive et liturgique qui

¹¹⁴ Karl (T.L.) et Schmitter (P.), « Les modes de transition en Amérique Latine, en Europe du Sud et de l'Est », in *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 12. p. 1991. pp. 289. 291.

¹¹⁵ Sindjoun (L.), « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique », *op.cit.*, pp. 286-287.

¹¹⁶ Tocqueville (A.), *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Gallimard, 1967, pp. 33-34.

¹¹⁷ Pierson (P.), “Increasing returns, path dependence, and the study of politics”, *American political science review*, vol.50, n°4-5, 2000, pp. 251-257., Dobry (M.), « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependency », *Revue française de science politique*, vol.50, n°4-5, 2000, pp. 585-614.

dissimule une invisible contrainte symbolique, mais surtout parce que le système monolithique a légué un héritage institutionnel, politique, social et culturel qui s'avère lourd de conséquences sur la construction et la consolidation de la démocratie. Cet héritage opère une perpétuelle rémanence même dans les systèmes ouverts¹¹⁸.

Si le pouvoir en place bénéficie du privilège de l'antériorité dans la routine politique, il faudrait tout de même relativiser le caractère rationnel de sa planification machiavellienne¹¹⁹ : il y a plutôt une habileté stratégique du gouvernement qui conforte les contraintes de l'interdépendance tactique des acteurs politiques. Il reste que l'habitus du pouvoir conserve « quelque chose de puissamment générateur » et régénérant. La mobilisation des appareils idéologiques, militaires, économiques, etc., l'attestent suffisamment et confortent l'hypothèse que le charisme institutionnel est une ressource importante dans les conjonctures de forte fluidité politique. Il permet aux autorités étatiques de créer et de contrôler les instances de régulation politique. Entre autres produits de l'activité tactique du pouvoir, l'on peut mentionner la maîtrise de l'agenda électoral qui fait l'objet d'une gestion quasi-autoritaire, le contrôle des instances de surveillance électorale, la manipulation des clivages politiques et sociaux : toutes pratiques qui lèvent le voile sur les sporadiques résurgences du comportement monolithique.

1. La maîtrise de la programmation électorale : le temps comme ressource politique

Le calendrier électoral est d'émanation constitutionnelle car la durée du mandat électif pré suppose du rythme de la cadence électorale. Les articles 6(2), 5(1), 20(4), et 57(2) de la constitution déterminent

¹¹⁸ Dans les années 1980 par exemple, les groupes d'intérêts divers avaient opposé une sérieuse résistance face au processus de démantèlement de l'État providence amorcé par Margaret Thatcher et Ronald Reagan (voir Pierson (P.), *Dismantling the welfare state? Reagan, Thatcher and the politics of retrenchment*, Cambridge, Cambridge University press, 1994.)

¹¹⁹ Bourdieu (P.), *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, pp. 84-86.

respectivement la durée des mandats présidentiel, législatif et régional¹²⁰. L'élection a lieu vingt jours au moins et cinquante (50) jours au plus avant l'expiration des pouvoirs pour la présidentielle et 40 jours au moins et 60 jours au plus après l'expiration du délai de prorogation ou d'abrégement pour les législatives.

C'est sur ce dernier trait que le Président de la République jouit d'une position de surplomb par rapport aux autres organes constitutionnels ; puisqu'il peut tantôt en cas de nécessité et après consultation du gouvernement, des bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale, tantôt en cas de crise grave et après consultation du Président du Conseil Constitutionnel et des bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat, solliciter de l'Assemblée la prorogation ou l'abréviation de son mandat¹²¹.

Le Président de la République dispose ainsi d'importantes ressources temporelles qui lui permettent de définir les conjonctures et les opportunités. La convocation du corps électoral est donc un acte « lourd » qui met en majesté la puissance présidentielle puisque la jurisprudence la couvre d'une immunité juridictionnelle, même si elle s'appuie sur une vieille décision du conseil d'État¹²². L'on peut imaginer les conséquences dommageables d'une telle attitude qui s'analyse comme un quitus de violation permanente de la constitution¹²³.

C'est donc dire que le jeu de la prorogation-abrégement des mandats électifs devient une ressource politique, de même qu'a été capital le relèvement du mandat présidentiel à sept (7) ans renouvelables deux fois.

¹²⁰ Notamment à 7 (sept) ans renouvelables une fois, 5 ans renouvelables, 5 ans renouvelables. Ce mandat est de 5 ans renouvelable selon l'article 2 (I) de la loi n°92/002 du 18 janvier 1996.

¹²¹Voir articles 8(12) et 15(4) de la loi portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

¹²² Voir CA/CS, UDC/État du Cameroun, arrêt du 02 octobre 1992, il est à noter que le juge administratif camerounais est resté campe sur la décision rendue par le Conseil d'État le 6 août, 1912.

¹²³ Kamto (M.), « Actes de gouvernement et droits de l'Homme au Cameroun », *Lex Lata*, n° 026, p. 14.

La maîtrise de la temporalité politique permet au pouvoir d'organiser sa pérennité. Le temps électoral qui est un temps contraignant et incontournable est rendu manipulable par la constitution. En effet, l'article 7 de la loi n° 91/001 du 23 avril 1991 portant révision de la constitution du 2 juin 1972 disposait que le Président de la République « peut décider, s'il le juge utile, de la tenue d'une élection anticipée... ». Cette disposition rendait malléable, extensible voire ployable le temps électoral ; puisqu'il pouvait en disposer de la manière la plus absolue en l'arrimant à son action et ses nécessités. Il peut librement tirer ses plans sur la comète, se donner des butoirs et fixer discrétionnairement ses programmes électoraux ; c'est le temps programmé. C'est-à-dire le temps de la « rêverie des programmes électoraux¹²⁴.

C'est sur la base de l'article 7 sus-cité que le Président de la République a anticipé l'élection présidentielle du 11 octobre 1992 alors même que ce mandat arrivait à son terme en avril 1993. C'est également sur la base de l'article 9 (nouveau) de ladite loi qu'il a dissout l'Assemblée nationale alors que la législature courrait encore jusqu'en 1993. Les municipales quant à elles n'ont connu leurs premières compétitions pluralistes que le 27 janvier 1996¹²⁵. Il y avait donc une allocation inégalitaire des « chances d'échange » sur le marché politique¹²⁶. Le pouvoir pouvait ainsi s'offrir quelque liberté à en abuser au point de saper les fondements de la loi électorale : « les lois sont faites par les hommes pour les hommes ; il ne faut pas s'en tenir à la lettre, mais à l'esprit », déclarait le ministre de l'Administration territoriale à l'approche des législatives de 1992¹²⁷ ; c'est moins bien le respect de l'esprit des lois que le mépris de la loi.

¹²⁴ Lenain (P.), *Le temps politique*, Paris, Economica, 1981. p. 11.

¹²⁵ Les mandats présidentiel et législatif avaient été renouvelés le 24 avril 1988, les municipales avaient eu lieu en octobre 1987 ; ce mandat a été prolongé jusqu'au 27 janvier 1996 ; l'on peut comprendre que le chef de l'État ait joué sur la malléabilité du temps pour anticiper ou prolonger ces différents mandats.

¹²⁶ Weber (M.), *Economie et société*, tome 2, Paris, Plon, p. 410.

¹²⁷ Il s'agit d'une déclaration faite pour justifier le dépôt tardif des candidatures de l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) qui avait décidé avec quelques jours de retard de prendre part aux législatives.

La trajectoire de la magistrature suprême du Président Biya est d'ordinaire jonchée d'anticipations électoralles. La crise bicéphale de 1982 à 1985 est marquée par une révision constitutionnelle qui donne la possibilité au Président de la République d'organiser des élections anticipées¹²⁸ ; ce qu'il fit le 14 janvier 1984 après son accession à la tête du parti en 1983 ; alors que constitutionnellement, son mandat arrivait à terme en 1985. Si le calendrier électoral a été respecté en 1987 et 1988, respectivement aux municipales et aux législatives, il a, par contre, subi l'effet de conjoncture en 1992. Les conseillers municipaux, quant à eux, ont été gratifiés d'un « mandat » de neuf ans depuis les municipales d'octobre 1987.

Une vue panoramique à l'aide des données ci-dessous montre que la régularité du non-respect du calendrier électoral entre dans le registre de l'activité tactique du pouvoir. De 1980 à 2005, le calendrier électoral aurait dû admettre sans anticipation cinq mandats présidentiels. Cet échéancier a malheureusement été perturbé par trois (3) élections présidentielles anticipées (1984, 1988, 1992). Le nombre d'années épuisées avant anticipation est régulièrement de quatre ans ; ce faisant, le chef de l'État pare à toute surprise qu'aurait générée un retournement de l'opinion publique. L'on remarquera que ces anticipations correspondent toujours à des conjonctures politiques critiques : 1984 avec la crise bicéphale, 1988 avec la crise économique et 1992 marqué par la mobilisation multi-sectorielle contre le pouvoir. Au total, seules deux échéances présidentielles auront été respectées (1992-1997 et 1997-2004).

Les législatives n'ont été anticipées qu'une seule fois (1992 alors que ce mandat arrivait à terme en 1993) ; c'est toujours à la quatrième année du mandat en cours que cette anticipation intervient. Sur quatre (4) échéances normales, trois ont été respectées ; l'enjeu de l'antici-

¹²⁸ La révision de 1979 disposait que le premier ministre en ce cas - et ce fut le cas en novembre 1982 - « est immédiatement investi des fonctions de président de la République, pour la période qui reste du mandat présidentiel en cours » ; les dispositions nouvelles complètent ce texte en y ajoutant que « toutefois, il (Premier ministre ainsi investi) peut décider s'il le juge utile, la tenue d'élections présidentielles anticipées ».

pation est donc bien plus important à la présidentielle qu'aux législatives. Les municipales ont en revanche subi des prorogations : la loi de 1974 ayant fortement structuré les habitudes de pérennité. Sur quatre mandats projetés, (1982-1987, 1987-1992, 1992-1997, 1997-2002), seule une échéance a été respectée (1982-1987) ; le mandat d'octobre 1987 qui devait échoir en 1992 n'a été renouvelé que le 27 janvier 1996.

A l'évidence, la régulation politique sous le « régime Biya » est essentiellement une affaire de timing et de gestion habile de la pression temporelle : c'est un usage stratégique de l'agenda politique, autrement dit de la maîtrise du temps des « horloges ».

Tableau 7

Élections	Nombre de l'anticipation	Années d'anticipation	Nombre d'années épuisées avant anticipation	Nombre d'échéances respectées	Mandats
Présidentielle	3	1984	4	2	1992-1997 (5 ans)
		1988	4		1997-2004 (7 ans)
		1992	4		
Législatives	1		4	3	1983-1988 1992-1997 1997-2002

Tableau 8

Élections	Nombre de prorogation	Durée prorogation	Nombre d'échéances	Nombre d'échéances respectées	Mandats
Municipales	2	1992	3 ans	1	1982-1987
		2001	1 an		

La gestion des échéances électoralas (compilé par l'auteur)

La loi du 18 janvier 1996 a sérieusement limité cette manipulation discrétionnaire du temps électoral en subordonnant cette prérogative

à la consultation du gouvernement, des bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat¹²⁹. La seconde formule de limitation a trait à une crise grave et exige la consultation du Président du Conseil constitutionnel et des bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat¹³⁰. Ces garde-fous demeurent inopérants en raison du caractère « dual » de la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996¹³¹ qui élargit les structures d'opportunités d'action politique en dotant le Président de la République d'un double appui constitutionnel. Privilège qui du reste constitue une modalité de pérennisation de l'ordre dirigeant.

Bien plus conservatrice est cette routine d'indifférence qui consiste à ne pas considérer les élections partielles comme un événement national ; de 1992 à 1997, le Président de la République n'a pas cru devoir initier l'organisation d'élections partielles pour permettre la suppléance de douze (12) parlementaires décédés. De manière surabondante et toujours dans cette logique de pérennité de l'ordre dirigeant, le septennat a été instauré ; alors que cette question est éminemment importante pour susciter un débat public et une mobilisation de l'opinion nationale. En France, l'instauration du septennat résultait d'une houleuse discussion avec les partisans d'un mandat de 10 ans et 5 ans¹³².

¹²⁹ Article 8 (12) de la loi du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

¹³⁰ Article 15(4) de la même loi.

¹³¹ Ondo (M.), « La constitution duale : recherches sur les dispositions constitutionnelles transitoires au Cameroun », *Revue africaine des sciences juridiques*, vol. 1, n° 2, 2000, pp. 20-56.

¹³² C'est sous la présidence intérimaire de Mac Mahon successeur de Thiers que se pose le problème de la constitution des institutions à l'ouverture de la session de l'Assemblée le 5 novembre 1873, les avis étaient partagés entre un mandat de 10 ans, 7 ans, 5 ans. Le rapporteur Charles de Résumât et le général Mac Mahon avaient réussi la manœuvre en convainquant les monarchistes qui croyaient à une institution éphémère. Albertini (P.), Sicart (I.), *Histoire du septennat*, 1973-2000, Paris, Economica, 2001, pp. 19-32. Toujours pour l'aspect historique, voir Chastenet (J.), *L'enfance de la IIIe République 1870 – 1879*, Paris, Hachette, 1952.

La suppression a tout aussi suscité une réflexion nationale¹³³. Dans le contexte camerounais le constituant originaire a été délibérément évacué du débat.

Somme toute, le temps électoral fait l'objet d'un usage politique : il subit une manipulation à travers la programmation autoritaire et la plasticité du mandat. Le temps ici comme dans l'optique de Norbert Elias fait du Président de la République un « centre de perspective »¹³⁴. Il exprime la volonté de puissance et de domination ; d'ailleurs les visées temporelles d'un joueur supposent la capacité de maîtriser le temps et de l'ordonner. Tel l'entrepreneur de Schumpeter, qui sait qu'il a peu de temps pour s'imposer et élargir sa part de marché, le Président de la République en instaurant le septennat, « est allé à la dame par des moyens courts »¹³⁵. La mainmise du pouvoir sur les instances de surveillance électorale et le contrôle quasi-discrétionnaire des règles de la concurrence participent de la même volonté de pérennisation.

2. La prééminence présidentielle dans la configuration de l'espace électoral.

Il y a un lien étroit entre l'exercice du pouvoir et la maîtrise de l'espace. La géopolitique classique en avait fait l'essence même du pouvoir¹³⁶. Quoiqu'en recul, le déterminisme géographique demeure un paradigme explicatif du phénomène de puissance. Les batailles politiques sont des batailles de représentation territoriale : les logiques des fiefs électoraux ou de glacis expriment la greffe de l'identité partisane sur un espace territorial¹³⁷.

¹³³ Olivier (D.), *Vivre la sixième République*, Paris, Seuil, 2002, p. 58.

¹³⁴ Elias (N.), *Du temps*. Paris, Fayard, 1984, p. 42.

¹³⁵ Lenain (P.), *Le temps politique*, op.cit., pp. 12-13.

¹³⁶ Voir Ratzel (F.), *Géographie politique*, trad. Genève, Editions régionales Européennes, 1988 : voir surtout Schultze (H.D.), « Les frontières allemandes dans l'histoire : un “Diktat” de la géographie ? », *Revue germanique*, n° 1, Europe centrale/Mittel Europa, pp. 107-121.

¹³⁷ Gaxie (D.), *L'explication du vote : bilan des études électoralles en France*, Paris, PFNSP : 2^e édition, 1989. pp. 335-383 : voir aussi, Laurent (A.), *Les espaces légaux*, in *Espace et comportement électoral*, thèse de 3^e cycle, Grenoble, CRAT, mars 1983.

Certaines provisions de la loi du 16 décembre 1991 fixant les conditions d'élection des députés à l'Assemblée nationale font du découpage électoral une prérogative présidentielle. En effet, c'est un décret qui fixe le nombre de députés représentant chaque circonscription en fonction du chiffre et de la répartition de la population sur l'ensemble du territoire national¹³⁸. Délibérément le Président de la République est plusieurs fois passé outre l'exigence du chiffre et de la répartition de la population. Les cas du Dja et Lobo, de la Lékié et de la Mefou sont des exemples de découpage arbitraire qui traduisent une volonté affichée de construire son succès électoral. En fait, le Dja et Lobo, département d'origine du chef de l'État, a reçu cinq sièges pour une population de 121 059 habitants. La Lékié, cinq sièges pour 240 252 (habitants), la Mefou 3 sièges pour 142 753 habitants. Si l'on tire un parallèle avec les autres circonscriptions bien plus importantes numériquement, ce traitement préférentiel se révélera plutôt comme une « discrimination négative » traduisant un certain paroissialisme politique ; puisque dans le même découpage, la Mezam hérite de cinq (5) sièges pour 430 000 habitants, la Bénoué quatre (4) sièges pour 388 756 habitants, le Logone et Chari quatre (4) sièges pour 276 183 habitants.

Interprété macroscopiquement, le gap devient considérable ; la province du sud qui dans le recensement de 1987 compte 376 798 habitants, obtient 11 sièges alors que la Mezam avec une population plus élevée (430 136 habitants) reçoit 5 sièges. Dans ce contexte, la fonction décrétale consiste à discriminer et à rétribuer par octroi. Cette logique de construction discrétionnaire du succès électoral¹³⁹ est sous-tendue par la catégorie juridique « circonscriptions électorales spéciales » ; celles-ci sont la résultante d'une opération artificielle consistant à détacher arbitrairement une unité administrative de la base départementale pour en faire une circonscription autonome. Les décrets n° 77/061 et n° 97/062 du 2 avril 1997 consacrent une utilisation plutôt inflationniste de la notion. Le décret n° 97/062 du 2 avril a créé 26 circonscriptions, permettant ainsi au pouvoir de

¹³⁸ Article de la loi n° 91.20 du 16 décembre 1991.

¹³⁹ Sindjoun (L.), « Le paradigme de la compétition électorale... », *op.cit.*, pp. 293-294.

s'adjuger 30 sièges aux législatives de 1997 ; certaines d'entre elles auparavant hostiles au parti au pouvoir sont rentrées dans son giron ; notamment dans le Nord, dans le Mungo et dans le Nord-Ouest¹⁴⁰.

C'est avec les élections municipales du 27 janvier 1996 que le pouvoir fait un large usage de ce qui convient d'appeler la prééminence partisane du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais, en augmentant démesurément le nombre de collectivités décentralisées. Dans la perspective d'une reconquête de la surface électorale, les créations communales ont pris un brusque coup d'accélérateur à partir de 1992 avec 23 communes rurales ayant pour ressort territorial les districts érigés en arrondissements un an plus tôt ; le nombre de collectivités locales est alors porté à 222 ; le décret du 25 novembre 1993 crée trois (3) nouvelles communes urbaines d'arrondissement et 19 communes rurales ; enfin le décret du 24 avril 1995 porte le nombre total des collectivités à 339¹⁴¹.

Ces créations récentes posent le problème de leur opportunité. On peut légitimement, s'étonner de ce qu'en dehors du cas particulier des trois communes rurales d'arrondissement, les nouvelles structures ne soient que des communes rurales ; alors que le noyau urbain de certaines collectivités territoriales a connu ces dernières années un développement suffisant pour constituer des communes urbaines viables¹⁴². Si ces découpages présentent l'avantage de rapprocher l'Administration des administrés, ils se révèlent par contre comme des actes préparatoires aux municipales du 21 janvier 1996 qui ont consacré la victoire du parti au pouvoir ; avec 219 communes sur 339, il aura misé plus sur une addition arithmétique des communes

¹⁴⁰Dans la partie septentrionale, il a ainsi gagné dans le Mayo Rey et le Mayo Danay, dans le nord-Ouest, il gagné dans le Ngo ketundja et aussi dans le Mungo rural. Cette technique n'assure pas toujours un succès total ; dans la Bénoué Ouest, L'UNDP a remporté les 4 sièges dans le Fako Est, le SDF a raflé les 2 sièges en lice.

¹⁴¹ Les 449 collectivités sont reparties ainsi qu'il suit : 2 communautés urbaines correspondant aux grandes agglomérations (Yaoundé et Douala), 11 communes urbaines d'arrondissement, 20 communes urbaines dont 9 dites à « régime spécial » et 306 communes rurales.

¹⁴² On peut citer à titre d'exemples les villes d'Obala, d'Akonolinga, de Mbouda ; ces localités ont un niveau d'urbanisation comparable à celui d'Eséka ou de Kumbo incluses, elles, dans des communes urbaines.

que sur un électoral sociologique ; les élus tenant leur mandat d'un nombre aussi restreint d'électeurs.

Un tel découpage apparaît comme la résultante d'un ciblage sur orbite en fonction d'un comportement électoral plus ou moins favorable au parti gouvernemental. Créer une commune comme Kumbo Abedimo (dans le Sud-Ouest) qui ne compte pas de plus de 1012 habitants ou Yingui et Mbombo (Littoral) dont le recensement général de 1987 situe la population en dessous de 4000 habitants, relève d'un quadrillage stratégique en vue d'une fabrication de la victoire électorale¹⁴³.

Cette hégémonie partisane que le pouvoir a tenu à ne pas contrarier aux législatives et à la présidentielle de 1997, et aux municipales de 1996, a débouché sur un raidissement de la représentativité de l'opposition, qui s'est vue supplantée par le parti au pouvoir même dans les circonscriptions où sa victoire revêtait le caractère d'une faible probabilité. Une majorité qui suscite immanquablement des interrogations ; en effet, pouvait-on imaginer que le RDPC puisse en un temps relativement court ratisser aussi large ? Pour des élections « en chapelets » qui se succèdent sans interruption, la part de la canalisation bureaucratique a été sans doute importante : d'une courte majorité de 39,976 % en 1992, le président Biya obtient à l'élection présidentielle du 12 octobre 1997, 92, 57 %. L'on peut s'apercevoir enfin que le parti au pouvoir est aux commandes de cette construction autoritaire de la victoire électorale. En effet, après les mauvaises performances du Rassemblement Démocratique du Peuple camerounais aux élections présidentielles et législatives de 1992, la direction du parti avait inspiré un redéploiement de cette organisation dans le sens de son rapprochement avec les militants, et de l'intensification du prosélytisme. Il en résultera 23 nouvelles sections¹⁴⁴. Cette mesure a touché neuf provinces ; mais seuls les départements ayant basculé dans l'opposition ont été concernés par ladite décision ; de même, près d'une centaine de sous-sections ont été créées. Ce redéploiement

¹⁴³ Njoya (J.), « Les élections pluralistes au Cameroun : Essai sur une régulation conservatrice du système », *Annales FSJP, Université de Dschang*, T.7, pp. 88-89.

¹⁴⁴ Décision N° 002/RDPC/PN/du 12 avril 1996 portant éclatement de certaines sections départementales.

tentaculaire du RDPC sera assorti de la création de nouvelles communes et renforcé par les provisions législatives de la loi n° 97/012/du 19 mars 1997 confirmant le découpage électoral spécial auparavant institué par la loi du 16 décembre 1991 ; cette stratégie aura permis au pouvoir d'organiser la débâcle de l'opposition¹⁴⁵.

Toutefois, exagérer la portée du génie manipulateur du pouvoir dans le monitoring électoral, constitue un parti pris expéditif aux conséquences dommageables pour l'objectivité scientifique. Ce serait passer la démocratisation à la moulinette d'une théorie fixiste transformée en arme de combat¹⁴⁶. Ce serait aussi céder à l'illusion du « toujours ainsi ».

Conclusion

En somme, la démocratisation a générée de nouvelles habitudes de tolérance ; elle a « institutionnalisé » la négociation, et le pouvoir n'assure plus une régence autoritaire. Dans le langage de Pierre Bourdieu l'« habitus » autoritaire a fait sa mue et opère désormais avec la nouvelle donne. Mais, la dose liturgique de l'émotionnel permet de construire l'allégeance à l'État et par inférence, à la nation.

Bibliographie

- Albertini (P.), Sicart (I.), *Histoire du septennat, 1973-2000*, Paris, Económica, 2001.
- Ansart (P.), *La gestion des passions politiques*, Lausanne, L'Age d'homme, 1983.
- Austin (J. L.), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970.

¹⁴⁵ Aux municipales du 21 janvier 1996, le parti au pouvoir a obtenu 219 communes sur 339 ; aux législatives de mai et aout 1997, le RDPC a obtenu 116 sièges sur 180 ; à la présidentielle, le candidat Paul Biya est arrivé en tête avec 92,57 %

¹⁴⁶ Pour ces théoriciens, aucune modification n'est observée dans la dynamique politique au Cameroun, il s'agit tout simplement d'une reproduction atavique du système, voir Eboussi Boulaga (F.), *La démocratie en transit au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1997.

- Balandier (G.), *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland. 1992.
- Bayart (J.-F.), *L'Etat en Afrique, la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
- Bourdieu (P.) et Wacquant (L. D.), *Réponses*, Paris, Seuil, 1992, p.93.
- Bourdieu (P.), « délégation et fédéralisme » repris dans *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987.
- Bourdieu (P.), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.
- Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.
- Braud (P.), *L'émotion en politique*, Paris, Presses de science po, 1996.
- Braud (P.), *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, Presse de science po, 1991.
- Braud (P.), *Le suffrage universel contre la démocratie*, Paris, PUF, 1980.
- Braud (P.), *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 1998.
- Burdeau (G.), *La politique au pays des merveilles*, Paris, PUF, 1979.
- Burdeau (G.), *Traité de Science politique*, Paris, L.GDJ, 1958.
- Buschmann (J.), *L'Afrique noire indépendante*. Paris. LGDJ, 1962.
- Cameroon tribune* du 14 novembre 1991.
- Cameroon Tribune* du 15 novembre 1991.
- Cameroon Tribune, n° 2273 du 28 novembre 1995.
- Chastenet (J.), *L'enfance de la IIIe République 1870 – 1879*, Paris, Hachette, 1952.
- Chevalier (J.) « les interprètes du droit » in Y. Poirmeur et A. Bernard (dir.), *La doctrine du droit*, Paris, PUF, 1994.
- Conrad (C.), “American Sacred Ceremonies” in P; E. Hammond J. Penton (eds) *American Mosaic*, New York Random House, 1970.
- Cross (J.C.), « A theory of the bargaining process », *The American and economic review*, 55, 1965.
- Dahl, *Qui gouverne?* Trad, Paris, A. Colin, 1973.
- De Jouvenel (B.) *De la souveraineté*, Paris, Lib. Médicis, 1995.
- Discours de campagne à Douala le 27 octobre 1992.
- Discours de campagne de Président Biya à Monatélé, le 9 octobre 2011.
- Dobry (M.), « Note sur la théorie de l'interaction stratégique » Ares. I. 1978.
- Draï (R.), « Science administrative et relations humaines » *HAP*. n°36, 1975.
- Eboussi Boulaga (F.), *La démocratie en transit au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- Elias (N.), *Du temps*. Paris, Fayard, 1984.
- Freud (S.), *L'avenir de l'illusion*, Internationler Psychoanalytischer, 1927.
- Freud (S.), *L'Interprétation des rêves*, Franz Deuticke, 1900.

- Gaxie (D.), *L'explication du vote : bilan des études électorales en France*, Paris, PFNSP : 2^e édition, 1989.
- Goffman (E.), *Strategic interaction*, Oxford Basil Blackwell, 1970.
- Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne* : t. 2, les relations en public, Paris, Minuit, 1973.
- Goodin (R. E.), "Rites and rulers", in *British Journal of Sociology*, 29, 1978, n°4, pp. 281-299.
- Habermas (J.) *De l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987.
- Habermas (J.), *L'espace public*, Paris, Payot, 1962,
- Hermet (G.), « La démocratisation à l'amiable, de l'Espagne », *Commentaire*, vol. 13, n°50, 1990.
- Ihl (O.), « L'une électorale, formes et usage d'une technique de vote », in *Revue française de science politique*, vol. 43, n° 1, 1993.
- Kamto (M.), « Actes de gouvernement et droits de l'Homme au Cameroun », *Lex Lata*, n° 26, 1996.
- Karl (T.L) et Schimmiter (P), « Les modes de transition en Amérique Latine, en Europe du Sud et de l'Est », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n° 12, 1991.
- Kouemegni (A.), conférence de Presse reproduite dans Cameroon Tribune N°2282, du 11 décembre 1995.
- Laurent (A.), « Les espaces légaux », in *Espace et comportement électoral*, Thèse de 3^e cycle, Grenoble, CRAT, mars 1983.
- Leca (J.), « La démocratisation dans le monde arabe » in G. Salamé, *Démocratie sans démocrates*, Paris, Fayard, 1994.
- Lenain (P.), *Le temps politique*, Paris, Economica, 1981.
- Linz (J. J.), "Crisis, Breakdown, and re-equilibration ", in J. Linz, A. Stepan, *The Breakdown of democratic regimes*, Baltimore et Londres. The Johns Hopkins University Press, 1978, vol.1.
- Merton (R. K.) *Eléments de Théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1965.
- Njoya (J.), "Les élections pluralistes au Cameroun : Essai sur une régulation conservatrice du système", *Annales FSJP, Université de Dschang*, T.7., 2023, pp. 87-104.
- Olinga (A. D.), « Contentieux électoral et Etat de droit au Cameroun », *Juridis Périodique*, n°4, 2023, pp.47-48.
- Olivier (D.), *Vivre la sixième République*, Paris, Seuil, 2002.
- Ondoa (M), « La constitution duale : recherches sur les dispositions constitutionnelles transitoires au Cameroun », in *Revue africaine des sciences juridiques*, vol. 1, n°2, 2000.

- Owona (J.), « Essor du constitutionnalisme rédhibitoire au Cameroun », in *L'Etat -moderne*, Horizon 2000, *Mélanges en l'honneur de Pierre-François Gonidec*, Paris, LGDJ, 1995.
- Pierson (P.), “Increasing returns, path dependence, and the study of politics”, *American political science review*, vol.50, n° 4-5, 2000.
- Dobry (M.), « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependency », in *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 4-5, 2000, pp. 585-614.
- Pierson, *Dismantling the welfare state? Reagan, Thatcher and the politics of retrenchment*, Cambridge, Cambridge University press, 1994.
- Ratzel (F.), *Géographie politique*, trad. Genève, Editions régionales Européennes, 1988. Schultze (H.D.), « Les frontières allemandes dans l'histoire : un « Diktat » de la géographie? », *Revue germanique*, n°1, Europe centrale/Mittel Europa, pp. 107-121.
- Rivière (C.), *Les liturgies politiques*, Paris, PUF, 1988.
- Santiso (J.) “Circulation des idées et relations internationales” in M.C. Smouts (dir.), *Les nouvelles relations internationales : pratiques et théories*, Paris, PFNSP, 1998.
- Schelling, *The strategy of conflict*, Cambridge, Havard University Press, 1960.
- Sindjoun (L.), « La Cour suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun : La construction de la démocratie passive » *Africa development*, n° 2, 1994.
- Spanou (G.), « Abandonner ou renforcer l'Etat webérien », in *Revue française d'administration publique*, n° 105/060, 2003.
- Start (H.) Democratic dominos: diffusion approaches to the spread of democracy in international system”, *Journal of conflict resolution*, vol. 35 (2), 1991.
- Tocqueville (A.), *L'ancien régime et la révolution*, Paris, Gallimard, 1967, pp.33-34.
- Valade (B.), « L'idée de nation », in *Mythes et croyances du Monde entier*, Paris, 1985.
- Weber (M.), « Essai sur le sens de la “neutralité axiologique » dans les sciences sociologiques et économiques, 1917, reproduit dans *Essai sur la théorie de la science*.
- Weber (M.), *Economie et société*, tome 2, Paris, Plon, 1956.

L'éthique de la reliance : plaidoyer pour une alternative forte aux extrémismes violents en Afrique

Auguste NSONSISSA

(Université Marien Ngouabi de Brazzaville)

Situer « l'Afrique dans les bruissements du monde » revient, ipso facto, à « penser le monde qui vient » or le monde du futur laisse entrevoir un horizon conflictuel, catastrophé et turbulent. Le dire ainsi c'est constater tout simplement que la violence est à notre porte. Pour le dire autrement, « dans le monde clair-obscur d'aujourd'hui, de plus en plus caractérisé par l'intolérance, les radicalismes, la prolifération des violences, des actes racistes et de l'exclusion, tout ceci est encouragé et entretenu »¹ par la montée d'un extrémisme persistant avec ses corollaires. Devrait-on oser alors affirmer d'entrée de jeu que pareil monde basculé et bousculé par un vide « éthique » pour ainsi dire, aurait pour corollaire une Afrique sans solidarités qui se « nourrit (encore) des surenchères de la haine et du désespoir » pour reprendre la belle expression de R. Gori dans son livre qui s'appelle : « Un monde sans esprit. La fabrique des terroristes »². Une question se pose : ne devrait-on pas forger une posture on ne peut plus raisonnable et rationnelle qui aiderait à juguler, autant que faire se peut, cet extrémisme qui me semble être persistant en Afrique et qui nous placerait, paradoxalement, à l'horizon socio-éthique du risque et du danger ? Cela étant posé, un des problèmes que vise à résoudre cette

¹ Mvé-Ondo (B.), « Penser le monde qui vient », in Enongoué (F.) et Dominique Nzinzzi (P.) (dir), *L'Afrique dans les bruissements du monde*, Paris, Descartes et cie, 2019, p. 7.

² Gori (R.), *Un monde sans esprit. La fabrique des terroristes*, Paris, Les liens qui libèrent, 2017, p. 56.

communication est celui de reconcevoir « une éthique des vérités » au sens où Alain Badiou l'entend, c'est-à-dire l'instauration d'un solidarisme sur fond d'une « éthique de la reliance » des humains et ce, pour combattre les figures de l'extrémisme mis en question à l'occasion de ce colloque et ce, dans « un temps de crises » pour reprendre l'expression de Michel Serres³.

I. L'éthique de la reliance des humains couplés à l'ancrage éthique de la tolérance comme exigence procédurale pour casser l'extrémisme persistant

« Mais pourquoi ne sommes-nous pas tous frères avec des frères ? ». Cette interrogation de Dostoïevski annonce la singularité de « l'éthique de la reliance »⁴ que nous avons choisie d'examiner dans cette deuxième partie de notre communication. Elle met en évidence le processus d'accès à autrui et pose la question de l'intersubjectivité réciproque à la lumière de l'éthique de la tolérance.

Il se trouve que « l'impératif de la reliance » des humains, celui de l'inclusion de l'unité dans la diversité, est confrontée à la crise des valeurs morales repérable ici et là. Celle-ci s'accompagne d'une extension de la violence à l'échelle planétaire ; le terrorisme paraît saper l'héritage culturel et spirituel de l'amour du prochain ; un amour sans visage et sans rivage, pour ainsi dire. Cette vision exige de ses adeptes « l'intériorisation de la tolérance »⁵ élevée au rang positif de l'Universel. La vraie tolérance suppose une conviction sur la justice distributive, une foi en la raison humaine capable d'aller à la rencontre de l'autre au moyen du principe d'« acceptabilité rationnelle ». C'est sur cet axe éthico-philosophique de l'intersubjectivité que se fondent les exigences philosophiques de l'éthique de la tolérance

³ Serres (M.), *Temps des crises*, Paris, Le Pommier, coll. « Poche », 2012, p. 36.

⁴ Morin (E.), *La méthode 6. Ethique*, Paris, Seuil, 2004, p. 126.

⁵ Morin (E.), *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Paris, Seuil, 1999, p. 113.

comme critique de l'éloge de la différence pour autant qu'elle est prototypique de l'extrémisme.

« Où va le monde ? »⁶ S'interroge Morin. Il s'agit de chercher à savoir si le monde actuel tend vers la tolérance ou l'intolérance. Pareille difficulté éthique témoigne de ce qu'Alain Finkielkraut appelle « les battements du monde »⁷. Encore faut-il se demander dans ce basculement « jusqu'où faut-il être tolérant dans un monde déchiré »⁸.

On le voit, la tolérance en matière de philosophie de la reliance se veut universelle pour autant qu'elle renvoie ici à un double visage : d'un côté, se trouve affiché le visage épiphanique dans l'enseignement des écritures saintes focalisées sur l'amour sans visage et sans rivage qui s'origine, entre autres, dans les évangiles. Pour le dire autrement, le manque d'amour envers le prochain serait synonyme de l'ignorance de Dieu et partant de son plan pour l'humanité. De l'autre côté, le visage macro-existential de l'incarnation théophanique du *logos* divin devrait être conçu comme prototype universel de l'humanité salvatrice.

La tolérance élevée au rang positif de l'universel comporte une vertu cardinale celle qui pousse chaque homme à prendre la mesure de la compassion de la souffrance de l'autre, visant ainsi à supporter l'expression d'idées soit néfastes, soit positives. De la sorte, elle cultive en chacun la volonté d'assumer cette différence. Ce que la tolérance positive fait dans le cœur des hommes sur la terre a des implications méta-éthiques dans l'histoire des peuples, dans les cultures et les religions.

On le voit, pareille universalité du principe de tolérance ne peut qu'être en phase avec l'éthique chrétienne, l'esprit du Christ tendant à faire de l'homme parfait un sauveur de tous les hommes. En ce sens, Maurice Blondel met en avant « les exigences philosophiques du

⁶ Morin (E.), *Où va le monde ?* Paris, L'Herne, 2007, p. 74.

⁷ Finkielkraut (A.), *Les battements du monde*, Paris, Fayard, 2003, p. 73.

⁸ Zarka (Y.C.), *Jusqu'où faut-il être tolérant. Traité de la coexistence dans un monde déchiré*, Paris, Hermann, 2016, p. 35.

christianisme »⁹ par exemple qui travaillent à aller à la rencontre des autres. Ce solidarisme transversal exige des africains l'accueil des autres dont l'instance médiatrice serait leurs apports spirituels, culturels, civilisationnels, cultuels.

La forme transversale de l'interlocution des spiritualités positives donne droit philosophiquement à la mise au goût du jour « des exigences de la charité divine »¹⁰. On peut y ajouter les quatre degrés de la complexité de tolérance dont parle Edgar Morin, sans trahir l'esprit de leur complémentarité, leur association et leur antagonique :

1. Le premier degré de la tolérance transversale exprimé par Voltaire, en particulier, demande de respecter le droit de proférer un propos qui nous semble ignoble ; cela n'est pas synonyme de respecter l'ignoble, c'est le fait d'éviter que chacun impose à autrui sa conception de l'ignoble pour prohiber un droit de parole, et une liberté de pensée.

2. Le deuxième degré est inséparable de l'option démocratique où l'on fait droit à l'action de nourrir d'opinions diverses et antagonistes. Cela étant, le principe démocratique en question enjoint chacun de respecter l'expression des idées contraires aux siennes.

3. Le troisième degré vise à mettre en évidence le principe de complémentarité selon lequel le contraire d'une idée profonde est une autre idée profonde. Pour le dire autrement, tout se passe comme s'il y avait une vérité dans l'idée contradictoire à la nôtre ; et c'est cette vérité qu'il importe de respecter fondamentalement.

4. Le quatrième degré de la tolérance vient de la prise de conscience des limites de la rationalité ; et partant de son ouverture à d'autres univers du sens : les mythes, l'imagination, l'idéologie, les idées ou les dieux, ainsi que la conscience des dérives possibles dont les individus font preuve dans l'action sociale et au sein d'une communauté religieuse¹¹.

⁹ Blondel (M.), *Les exigences philosophiques du Christianisme*, Paris, PUF, coll. « Bibliothèque de Philosophie Contemporaine », 1950, p. 247.

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ Morin (E.), *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, op. cit., p. 113.

Cela étant posé, « l'éthique de la reliance » couplée à « l'éthique de la tolérance » vaut pour les idées transversalement vertueuses, non pour les insultes, les agressions, les actes meurtriers, et l'hypocrisie meurtrière. Elle permet d'opérer un choix entre le rationnel et le raisonnable, en vue de vivre dans la vérité et dans la sincérité. Pour toutes ces raisons, tous les peuples se doivent de se rassembler dans une éternité de foi et de pardon, se rassembler dans l'égalité des droits. De la sorte, ils pourraient enfin vivre ensemble et la charité les unirait. Aucun peuple ne saurait trembler devant les ambivalences du futur quand la fraternité décloisonnée viendrait de façon à la fois vivante et vivace.

Cependant, à la question de savoir pourquoi nous ne sommes pas des frères, Morin choisit de répondre par l'instauration d'un impératif hypothétique, celui de l'éthique de « la reliance des sujets », c'est-à-dire l'analyse dialogique de la nature de la relation entre autrui et moi qui réside dans la nature humaine. Cette quête de fondements philosophiques de « l'autrologie » travaille à « désarmer » l'hostilité qui enveloppe souvent les relations de bienveillance que les hommes entretiennent entre eux grâce à la rencontre et non pas simplement par un « rendez-vous ». Sur ce sujet d'importance Morin affirme que « l'être humain perçoit autrui comme un moi à la fois différent de lui et semblable à lui. L'autre partage ainsi une identité commune avec moi tout en conservant sa dissemblance. Quand il apparaît comme semblable plutôt que comme dissemblable, il porte en lui une potentialité hostile »¹².

La relation intersubjective ne suffit pas pour relier les humains. Encore faut-il que cette intersubjectivité soit réciproque. Au-delà, il existerait une « trans-subjectivité » qui transcenderait soit l'altérité, soit l'altération de la différence entre autrui et moi. L'intégration de l'identité humaine dans la différence s'oppose à l'indifférence de l'identité de l'autre qui enveloppe la complexité humaine. La logique de l'identité humaine est donc « une », « commune » « communautaire », c'est-à-dire la communion sainte et bénie des humains. L'égo-centrisme et la référence égocentrique de l'humain ne seraient alors

¹² Morin (E.), *La méthode 6. Éthique*, op. cit., p. 126.

que des modèles qui disqualifient ainsi « l'éthique altruiste qui est (selon Morin) une éthique de reliance qui demande de maintenir l'ouverture sur autrui, de sauvegarder le sentiment d'identité commune, de raffermir et de tonifier la compréhension d'autrui »¹³.

Pour comprendre l'éthique de la reliance comme éthique de la tolérance, Morin propose « l'impératif de reliance ». Il s'agit d'accorder non seulement le primat à la tolérance, mais de relier aussi l'intolérable dans le tolérable qui permettrait, comme le suggère Michel Serres, de « relire le relié »¹⁴.

Quant à la « déliance » qui interdit le permis, elle s'expose à la prolifération des principes dont celui qui dispose qu'il est interdit d'interdire, sinon on glisse inexorablement vers l'absurdité de la décision de tout interdire. A force de tout interdire, on risque de ne rien interdire. C'est ainsi que pour ne pas laisser contaminer la raison par autre chose qu'elle-même il est exigé de chaque intellectuel, croyant, religieux, scientifique, philosophe, épistémologue, chercheur la tolérance avec mesure.

Une autre piste de réflexion s'ouvre : d'où vient alors notre horreur de l'exclusion des autres ? Du sentiment d'être exclu des autres citoyens au sentiment d'avoir sur soi une menace potentielle d'exclusion parce que né juif ou autre, il y a véritablement manifestation de l'humiliation de la part de ceux qui en sont victimes. Le fait de penser que les autres ne sont pas comme nous, ou de demander l'interdiction d'une parole, d'une idée émise par autrui, une musique dont le lieu de production ou de provenance est différent du nôtre ne font que plonger l'humanité raisonnable dans une gêne « extrême » qui va jusqu'à l'antisémitisme¹⁵.

Tout se passe comme si l'humanité accomplissait un geste premier d'exclusion envers elle-même, celui de refuser sa propre main qui l'offre. On serait alors embarqué dans les excès. Le diable est dans

¹³ *Ibid.*, p. 126.

¹⁴ Serres (M.), *Relire le relié*, Paris, Fayard, 2019, p. 173.

¹⁵ Arendt (H.), *Les origines du totalitarisme. Sur l'antisémitisme*, Paris, Calmann-Lévy, trad. de l'anglais par Micheline Pouteau, 1984, p. 35.

l'excès, et particulièrement « l'excès de séparation » dont Edgar Morin définit le sens en ces termes : « l'excès de séparation est pervers dans la science, car il rend incapable de relier les connaissances. Pour connaître il faut séparer et lier. L'excès de séparation est pervers entre humains quand il n'est pas compensé par la communauté et la solidarité, l'amitié et l'amour »¹⁶.

La part du diable est manifeste là où il y a un manque de reliance, c'est-à-dire le besoin vital qui sépare plus qu'il ne relie. La philosophie morinéenne de l'intersubjectivité fait de « la reliance un impératif éthique primordial qui commande les autres impératifs à l'égard d'autrui, de la communauté, de la société, de l'humanité »¹⁷. Les humains qui ne prennent pas conscience de la reliance, c'est-à-dire qui ne savent pas que « nous sommes reliables »¹⁸ sont des animaux au lieu d'être des « animaux-humains » selon l'expression d'Alain Badiou. En effet, le dispositif conceptuel de pensée contemporaine, laisse comprendre le concept opérationnel de « reliance » dans une multiplicité d'acceptions.

La notion de reliance, écrit Morin, inventée par le sociologue Marcel Bolle de Bal, comble un vide conceptuel en donnant une nature substantive à ce qui n'était conçu qu'adjectivement, et en donnant un caractère actif. « Relié » est passif, « reliant » est participant, « reliance » est activant. On peut parler de « deliance » pour l'opposé de « reliance »¹⁹.

De l'acte pédagogique de « relier les connaissances »²⁰ à l'idée philosophique de « reconnaissance » des connaissants ; nous trouvons une idée émise par Hegel qui a été presque radicalisée par Axel Honneth. Aujourd'hui, on laisse dégager le souci éthique qui est de ne pas exclure autrui de l'identité humaine et commune. Ce serait exclure « la reconnaissance » du champ éthique de la connaissance.

¹⁶ Morin (E.), *La méthode 6. Ethique*, op. cit., p. 127.

¹⁷ *Ibid.*, p. 128.

¹⁸ *Ibidem*.

¹⁹ Cf. *Ethique*, Vocabulaire Morin (E.), op. cit., p. 269.

²⁰ Morin (E.), *Relier les connaissances*, Paris, Seuil, 1999, p. 56.

L'éthique de la reliance dispose qu'il n'y a pas de connaissance sans reconnaissance et de reconnaissance sans connaissance. Connaître, c'est reconnaître. « Qui tu vois quand tu me vois pour que je dise finalement que tu me connais » ?

Pareille éthique de l'identité dans la différence ou la logique des mêmes qui sont différents est une éthique pour autrui dont Morin trouve les racines philosophiques chez Hegel. Il affirme :

l'éthique pour autrui doit comprendre le besoin fondamental pour chaque sujet humain d'être reconnu, au sens hégélien du terme, c'est-à-dire reconnu comme sujet humain par un autre sujet humain. Hegel a formulé « cette nécessité éthique de la reconnaissance mutuelle entre deux consciences. La conscience de soi a atteint sa satisfaction seulement dans une autre conscience de soi²¹.

En conséquence, l'éthique de la reliance est un moyen d'accès à l'éthique de la tolérance qui appelle à l'existence autrui. En revanche, l'éthique de la « déliance vertueuse » est celle dans laquelle « l'exclusion de l'exclusion » réintègre en chaque homme le désir humain d'unité et de reconnaissance par la connaissance d'autrui.

Ce faisant, il est intolérable de retrancher en quelque manière un homme de l'humanité. Cette intolérance constituerait un principe non éthique par défaut. En conséquence, Morin met en avant ce principe à résonnance kantienne qui « nous demande donc d'abord de ne pas rejeter autrui hors de l'humanité, ensuite, nous demande non seulement de ne pas traiter l'autre comme objet, de ne pas le manipuler comme instrument, mais de ne pas le mépriser ni le dégrader en sous-humain »²². En d'autres termes, depuis Kant, l'humanité se livre davantage à la quête de l'éthique du genre humain, de travailler avec autrui et pour autrui. L'humanité raisonnable, sortie de sa minorité, se livre à la conquête de l'humain qui est en l'homme. L'homme se doit de taire la médiocrité de la sensibilité ou ses appétits à courte vue.

²¹ Morin (E.), *Ethique, op. cit.*, p. 129.

²² *Ibid.*, p. 128.

Il lui faut donc faire bon usage de la critique comme catalyseur de l'éthique de la reliance. C'est l'objet de la deuxième partie de notre réflexion. Une référence à l'éthique de la discussion de Karl Popper servira de recours pour faire le lien avec la dialogique de Morin. En effet, l'expression « bon usage de la critique » se situe au cœur de son « rationalisme critique » qui met effectivement en avant le trait caractéristique de sa philosophie et même de son éthique de la science. En témoigne le titre révélateur de l'ouvrage de Renée Bouveresse²³ : *Karl Popper ou le rationalisme critique*, publié en 1998. Cela étant, la critique constitue le noyau ontologique de l'expression pédagogique la plus achevée de sa philosophie des sciences et la pointe avancée de son faillibilisme épistémologique doublé de son réformisme libéral.²⁴ Ce qui est en jeu, c'est le bon usage de la critique en matière d'apprentissage, c'est-à-dire que « nos raisons ne sont pas des raisons de justifier, mieux des raisons de préférer »²⁵. Tel est l'indice de la faillibilité au cœur de l'apprentissage qui n'a pas encore fini de solliciter notre goût de la vérité moyennant une « rationalité » qui se résume au mot « ouverte »²⁶.

II. De l'éthique la discussion rationnelle

L'éthique de la discussion qui est le corollaire de l'éthique de la reliance se fonde sur l'apprentissage qui se fait à la faveur d'une rationalité ouverte qui ne substitue plus à l'exigence de critique « une énumération de certitudes qu'il ne fallait pas questionner ». Car désormais, en son nom seul, l'esprit scientifique devrait pouvoir questionner même « la science qui a donné à l'histoire ses lois et le sens d'une inexorable fatalité »²⁷. Notre réflexion tend à s'inscrire dans une optique à la fois théorique et pragmatique de la philosophie

²³ Cf. Bouveresse (R.), Paris, Vrin, 1998, p. 56.

²⁴ Pathé Gueye (S.), *Préface* de Diagne (S.B.), Dakar, PUD, 2000, p. 27.

²⁵ Popper (K.), *Apprentissage et découverte. Ecrits de Jeunesse*, (Vienne, 1925-1935), trad. franç., par Girelles Campagnolo, Paris, Rue d'Ulm, résumé.

²⁶ Boyer (A.) (dir.), « Karl Popper : un philosophe dans le siècle », in *Philosophia Scientiae*, vol. 11, Cahier 1, Paris, Editions Kimé, 2007, p. 3.

²⁷ Bachir Diagne (S.B.), *Préface*, op. cit.

comme acte pédagogique et didactique de désirer le savoir théorique par le bon usage de la critique, de la transposer au niveau du savoir à enseigner en vue de le considérer, finalement, comme une « manière de savoir vivre ». Depuis Socrate, qui en est la figure emblématique, celui à qui Popper a eu recours, une question se pose : comment ne peut-on pas savoir ce que l'on sait ? Pour le dire autrement : la prise de conscience du non savoir par la critique n'est-elle pas l'acheminement vers le vrai savoir ? Karl Popper, pour avoir montré l'art d'articuler « philosophie » et « manière de vivre » au-delà de son caractère théorétique, à partir du questionnement et de l'historicité du savoir, conclut qu'il apparaît que la philosophie, à la suite de Socrate, n'est pas l'art de bien dire les êtres et les choses qui sont portées au langage scientifique et philosophique, comme le ferait si bien la Sophistique, mais plutôt, l'art de bien savoir vivre. Au-delà, donc, de l'accès au savoir théorique comme quête inachevée de sens, ou l'aspiration à être sage commence par la prise de conscience du non savoir, la question qui resurgit en tout état de cause, celle de savoir ce que savoir vivre et son savoir-faire veut dire, surtout en situation d'apprentissage. Plutôt que d'interpréter le monde par le non savoir, ou par un savoir non critiqué, ni non critiquable, le bon usage de la critique devrait nous conduire à assumer la tâche de la philosophie comme conquête d'un savoir qui reste encore à sonder. À la suite de cette argumentation d'autres questions se posent : comment ne peut-on pas reconcevoir la philosophie d'aujourd'hui à la suite de Socrate²⁸ comme manière de vivre ?

Popper a l'habitude d'évoquer, au cœur même de l'histoire de la philosophie moderne et contemporaine, et de son système conceptuel, « le problème de Kant », ou « le problème de Hume » sans jamais oublier le « problème de Socrate ». Cela devrait nous permettre de relever

²⁸ Popper (K.) en rapport avec le problème de « la philosophie des philosophes du métier » fait l'éloge de l'apologie de Socrate par Platon interposé, en ces termes : « Je pense ici à Platon et à l'Apologie de Socrate, parce que de tous les ouvrages de la philosophie c'est celui que j'admire le plus. Je présume que l'Apologie est un texte authentique ; que, pour l'essentiel, c'est une relation fidèle de ce que Socrate a exposé au tribunal athénien, je l'admire. » Cf. « Comment je conçois la philosophie », *A la recherche d'un monde meilleur. Essais et conférences*, trad. de l'allemand par Evard (J.-L.), Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le gout des idées », 2011, p. 233.

fondamentalement la « socratité » comme étant au fondement du « rationalisme critique » en question. Plutôt nous devrions nous en tenir uniquement au « socratisme » dont la portée heuristique se révèlerait, aujourd’hui, plus que patente dans quelques moments de la pensée de Popper qui lui sont consacrés. Notre argumentation suit, donc, quelques mouvements essentiels : d’abord, nous justifierons ce pourquoi Socrate élabore une conception de la philosophie comme manière de vivre que sa pensée critique contribue à réactiver aujourd’hui.

L’idée fondamentale que nous défendrons est que la philosophie critique de Popper n’est pas qu’une construction théorétique et abstraite, mais un exercice spirituel, un apprentissage de ce qui se fait et se vit en société, ou dans une communauté d’individus, un entraînement de l’esprit, non seulement à mourir mais surtout à bien vivre selon un certain mode de vie correcte. Ensuite, nous étudions la corrélation du socratisme et « le rationalisme critique » radicalisé par Popper qui s’en inspire contre le dogmatisme et dans lequel Kant s’est plongé, malgré la floraison de la critique, et surtout « la critique de la raison pure ». Enfin, nous soulevons « le problème de Socrate » qui n’est pas qu’éthique ou pédagogique du point de vue de la recherche de la vérité. Aussi est-il théorique en ceci qu’il travaille à distinguer la science et l’opinion, de façon à nous permettre de tirer les leçons de la relativité de la connaissance, la relativité de l’ontologie, la relativité du sens, la relativité de la vérité qui est ineffable. Une question essentielle traverse alors notre propos : le socratisme est-il persistant dans la philosophie de Karl Popper comme manière de savoir critiquer le savoir afin de savoir ce que savoir veut dire pour apprendre ?

À l’évidence oui. En effet, lorsqu’on considère les débats et les questionnements suscités par l’épistémologie anglo-saxonne, à partir de Karl Popper, en particulier, tout se passe comme si « la rationalité ouverte » constituait le cœur des fondements de cette recherche. Cependant, « les pratiques discursives »²⁹ dans le contexte philosophique

²⁹ L’expression « pratiques discursives » est propre au philosophe sénégalais Diagne (M.) dont le livre est intitulé : Critique de la raison orale. Les pratiques discursives en Afrique noire, Paris, Karthala, Préface de Bonaventure Mvè-Ondo, 2005, p. 11.

du langage semblent être oubliées au profit des théories épistémologiques. Encore faut-il souligner le piège dans lequel est tombée la génération des post-poppériens ayant choisi comme angle d'attaque de la conception poppérienne de la science sa position y relative dans les textes de la *Logique de la découverte scientifique*. Ils ont argué que Popper ne s'est pas intéressé aux questions du langage, et ce, à cause de la discussion qui s'est instaurée entre lui et Wittgenstein pour ainsi dire. L'objectivité scientifique au cœur de son épistémologie n'aurait donc pas partie liée avec l'approche discursive du langage.

À l'encontre de cette considération erronée, je me propose de réévaluer le point de vue de Popper sur le langage en général, et surtout la manière dont il croit pouvoir accréditer l'idée d'une pratique discursive du discours philosophique, du moins à partir de la discussion rationnelle ou critique. Cette approche de la rationalité comme ouverture ne va pas sans interlocution dialogique. Il s'agit donc mettre en avant les modalités et les procédures au moyen desquelles les pratiques discursives du langage scientifique s'élaborent, se gèrent et se déplient dans l'espace de jeu argumentatif chez Popper.

Cela étant posé, notre réflexion tend à s'inscrire dans une optique à la fois théorique et pragmatique de la philosophie comme pratique langagière et surtout comme désir du savoir ; une « manière de savoir vivre » par l'interlocution dialogique. Depuis Socrate, qui en est la figure emblématique, une question se pose : comment ne peut-on pas savoir ce que l'on sait ? Pour le dire autrement : la prise de conscience du non savoir par la critique n'est-elle pas l'acheminement vers le savoir ? Pour avoir montré l'art d'articuler « philosophie critique », « langage » et « manière de vivre » chez Popper à partir du questionnement et de la rationalité du langage comme voie qui mène au savoir, il apparaît que chez lui, la philosophie n'est pas indissolublement que « falsification » des théories scientifiques, mais aussi l'art de bien dire rationnellement. Au-delà, l'accès au savoir théorique comme quête inachevée de sens, ou l'aspiration à être sage trouve pied dans la prise de conscience critique du non-savoir. La question qui resurgit en tout état de cause est celle de savoir ce que savoir critiquer veut dire. Plutôt, interpréter le monde par le bon usage du langage ou plutôt par la dis-

cussion rationnelle, devrait nous conduire à assumer la tâche de la philosophie comme conquête de la vérité par un savoir rationnel et raisonnable. On l'aura compris, Jürgen Habermas s'inscrit dans cet horizon quand il met avant « l'éthique de la discussion ».

L'argumentation critique se déploie suivant quelques mouvements essentiels : d'abord, elle s'appuie sur ce pourquoi Socrate élabore une conception de la philosophie comme manière de vivre que sa pensée contribue à réactiver aujourd'hui. L'idée fondamentale est que la philosophie n'est pas qu'une construction théorétique et abstraite, mais un exercice spirituel, un apprentissage, un entraînement, non seulement à mourir mais à bien vivre selon un certain mode de vie correcte. Ensuite, l'étude de la corrélation du socratisme et le rationalisme critique radicalisé par Popper s'en inspire contre le dogmatisme dans lequel Kant s'est plongé, malgré « la critique de la raison pure ». Enfin, se pose « le problème de Socrate » qui n'est pas qu'éthique ou pédagogie de l'humanité. Aussi est-il théorique en ceci qu'il travaille à distinguer la science et l'opinion, de façon à nous permettre de tirer les leçons de la relativité de la connaissance, la relativité de l'ontologie, la relativité du sens, la relativité de la vérité qui est ineffable.

Après avoir montré que le socratisme est persistant au cœur de la rationalité ouverte de Karl Popper, il est de bon aloi d'articuler la critique et les pratiques discursives poppériennes. Le fil conducteur de notre propos n'est rien moins que l'acte de critiquer de façon raisonnable pour mettre en avant les conditions philosophiques d'apprentissage et ses implications dans le dispositif conceptuel de Popper. Pourtant, l'orientation qu'il importe de donner au savoir philosophique dont Socrate est l'incarnation tient dans l'éthique de la connaissance. Plutôt, c'est l'éthique du philosophe qui est fondamentalement sollicitée en dernier appel. Popper a fait de longs développements que l'on peut résumer aux sources socratiques du « poppérisme » comme faillibilisme épistémologique. Nous allons commencer par poser le problème de Socrate auquel Popper est fortement attaché. Pour savoir, il faut d'abord savoir ce que le savoir veut dire.

Mais, peut-on ne pas savoir quand on sait que l'on ne sait pas ? Ne savoir que ce que l'on sait telle n'est pas la conscience du non savoir. C'est pourquoi, si tu sais que tu ne sais pas, tu ne sauras pas. Mais si

tu ne sais pas que tu ne sais pas, tu ne sauras pas. Qu'est-ce donc que savoir ? Pour le formuler autrement, qu'appelle-t-on savoir ? Ainsi se trouve posée la question directrice et gouvernante de cette partie de notre réflexion. Conséquemment, « être philosophe, aujourd'hui, qu'est-ce alors » ? Là est la question principielle à laquelle s'est attachée cette construction dont l'enjeu aura été de montrer que le socratisme est encore persistant dans l'élaboration « d'une philosophie de la connaissance ». Les savoirs ne peuvent pas s'élaborer chemin faisant, sans en avoir recours à la « maïeutique de Socrate ».

Tout compte fait, la rationalité philosophique est le miroir de nos vies, nos pensées et nos actions en intersubjectivité. Surtout quand celle-ci se fait l'écho de « la société ouverte »³⁰ et libre, malgré ses ennemis. Ce qui importe, donc, c'est la manière de dire et de penser le monde et ce que nous y mettons par le style, l'invention, la description, la déiction, l'imitation, la perspective, les fictions, la représentation, l'invention, etc. Autant de riches matériaux conceptuels qui éveillent les esprits en passe de construire le monde qui vient moyennant « la matière et les manières », les habitudes et les attitudes. La philosophie dont Socrate visait l'instauration n'est pas une sagesse toute faite, elle est plutôt une « manière de vivre ». Toutefois, nous en éprouvons quelques malaises dans la mesure où « la poursuite de la vérité » dans laquelle le socratisme persistant engage l'esprit philosophique ne peut que faire ressentir une sorte d'insatisfaction par rapport à la quête du sens qui n'est pas, lui non plus absolu, mais seulement dans l'interlocution dialogique. La forme de vie que procure le socratisme persiste dans non seulement dans la critique mais aussi et surtout dans l'autocritique.

Dans ces conditions, l'idée même de conclure, encore moins de la certitude de la connaissance perd sa signification cognitive. Plutôt, elle nous fait davantage prendre conscience de ce que les solutions philosophiques sont *ad infinitum*. Cette condition de possibilité est inhérente au fait souvent inaperçu que philosopher reste une quête inachevée de sens qui n'a rien d'inutile du point de vue de la compétence de l'esprit humain ou de la performance que procure la raison

³⁰ Popper (K.), *La société ouverte et ses ennemis*, tome 2, *op.cit.*, p. 9.

humaine. L'homme raisonnable ne peut qu'en faire l'expérience à l'école de Socrate. De lui, le philosophe aurait reçu la méthode critique, du dialogue par l'ironie, dont l'intérêt argumentatif est porté aux problèmes de la conduite de la vie et du bon usage de la raison. Plus même, on peut penser légitimement que la fondation de l'école philosophie contemporaine a été inspirée tout bonnement à la fois par le modèle idéal de la forme de vie socratique, celle de la modestie intellectuelle et de la probité morale. De la sorte, le socratisme est une merveilleuse école de la « docte ignorance », de « l'incertitude vertueuse » selon Charles Zacharie Bowao³¹.

Ces aspects non classiques de la nouvelle logique de la connaissance font rarement l'objet d'une réflexion ; quand bien même ils auraient déjà fait l'objet d'une « intuition » à caractère révélant » chez Socrate au grand matin de la spéculation philosophique. Ici, on ne tranche pas sur les questions de vie ou de recherche en science. Se trouve alors conservé le caractère de projet et de créativité qui rend possibles la dynamique de la science, la recherche scientifique sans dogmes, et la paralysie de la raison que Socrate lui a fait éviter. Finalement, « la rationalité philosophique et critique » s'acquiert par le langage pour apprendre davantage. Cette articulation entre critique et langage s'efforce de répondre à la question de la structure fondamentale du langage critique.

La problématique de l'humanité du langage n'est pas nouvelle. Elle n'est pas, non plus, une spécificité aristotélicienne. Si on n'en trouve les « prodromes » chez Aristote,³² et peut-être même, bien avant la systématisation aristotélicienne, il n'en demeure pas moins qu'elle s'inscrit dans l'horizon contemporain de la philosophie poppérienne du langage. Il apparaît l'idée selon laquelle « l'homme, c'est avant tout le langage ». En témoigne l'influence de K. Lorenz sur Popper selon qui « l'apparition de l'homme et le rapide développement du cerveau

³¹ Charles Zacharie Bowao (C.Z.), Thèse d'Etat soutenue à l'Université Cheik Anta Diop de Dakar, 1994, sur le sujet *L'argumentation logique : dédales et pistes*, sous la direction du Professeur Souleymane Bachir Diagne, inédit.

³² Pellegrin (P.), et Crubellier (M.), *Aristote. Le Philosophe et les savoirs*, Paris, Seuil, 2002, p. 113.

sont liées au langage »³³. Ces sont des considérations sur « les pratiques et les théories du discours »³⁴ qui sont nées, en plus, du rapport de l'homme à la société et à la politique. Cela fait la spécificité de l'homme raisonnable pour autant qu'il se démarque de l'animal. Chez Popper et Aristote, l'homme de raison est considéré comme étant à la source du langage discursif et argumentatif. Pour ce faire, il lui doit son humanité. Sur ce point d'importance, la continuité se fait entre les deux penseurs autour de l'apport du langage dans l'acte d'apprendre.

Pourtant, Moritz Schlick pose la question suivante : « ne peut-on pas échapper au langage ? »³⁵. Cette question directrice en appelle d'autres : « qu'est-ce qui donne leur sens aux mots de notre langage ? Comment nos concepts s'articulent avec notre expérience ? Que pouvons-nous connaître ? etc. »³⁶. Pour répondre à ces questions, Aristote a mis au jour quelques principes rationnels ou universels procédant des pratiques discursives en contexte logique du langage. En effet, au-delà du caractère d'intelligibilité qui leur est dévolu du point de vue ontologique, ces principes rendent possible la démonstration scientifique.

Se pose alors l'exigence logique du paradigme de raisonnement, c'est-à-dire le syllogisme catégorique cher à Aristote. Se dévoile alors le sujet majeur de raisonner suivant un style fondamentalement correct, consistant et constant. « Raison et discours »³⁷ constituent des éléments de pratiques discursives. En revanche, aussi paradoxal que cela puisse paraître, ces pratiques s'exposent à des difficultés de fondements. Parce que ces principes logiques se donnent à penser comme étant indémontrables. Et cela, vraisemblablement pour des raisons relatives à la complexité de leur aperception. Ces principes se prêtent souvent à un ton dogmatique et systématique.

³³ Malolo Dissakè (E.), Popper (K.) *Langage, falsificationnisme et science objective*, Paris, PUF, coll. « Philosophies », 1994, p. 82.

³⁴ Pellegrin (P.), *op. cit.*

³⁵ Schlick (M.), *Forme et contenu. Une introduction à la pensée philosophique*, trad. de l'anglais par Delphine Chapuy-Schmitz, Paris, Agone, coll. « Banc d'essais », 2011, p. 63.

³⁶ *Ibid.*, p. 7.

³⁷ Blanché (R.), *Raison et discours. Défense de la logique réflexive*, Paris, Vrin, 1967, p. 19.

Toutefois, les pratiques discursives ont revêtu par le passé des figures sophistiques, para-logistiques, rhétoriques, et dialectiques. À contre-courant de celles-ci se construit le registre aristotélicien des « analytiques » desquelles la sémantique et la pratique du discours philosophique se démontrent et se justifient. Loin d'inscrire la réflexion aristotélicienne dans le cadre théorique des sciences du langage, c'est l'humanité du langage que nous avons choisie de mettre en avant. Elle est à l'œuvre dans les pratiques discursives. « Les analyses d'Aristote concernant ce que nous appelons la langue et la parole ne se font pas à l'intérieur d'une grammaire et ne visent pas à constituer une grammaire »³⁸. À cet effet, quelques indices d'humanité du langage sont donc repérables aussi bien chez Aristote que chez Popper. Aussi curieux que cela puisse paraître, quand Aristote évoque l'idée de la voix, il ne manque pas de l'attribuer à l'homme et aux animaux.³⁹ En dépit des contradictions que Michel Crubellier et Pierre Pellegrin ont relevées dans les textes d'Aristote, à ce sujet d'importance, ce dernier souligne la différence de nature qui existe entre « le langage humain et les sons émis par les animaux ».⁴⁰ Cela étant, *De l'interprétation* est le lieu de justification de cette humanité du langage, puis elle se déploie pratiquement dans toute l'œuvre d'Aristote,⁴¹ et ce allant de la métaphysique à la logique en passant par l'éthique et la politique.

Au-delà, donc, du son qui est l'instance médiatrice de l'identité entre les hommes et les animaux, le texte des *Politiques* va plus loin dans la mise en route inédite de ce qui revient à l'homme comme caractéristique de l'humain opposé à l'animal. La dimension politique du langage trace l'écart différentiel ou la cassure ontologique entre l'hu-

³⁸ Pellegrin (P.), *op. cit.*

³⁹ Aristote, *De l'Interprétation*, 16a 3.

⁴⁰ Chiesa (C.), « Les mot, les pensées et les choses chez Aristote », *Le langage*, (dir.) par Kévorkian (G.), Paris, Vrin, 2013, p. 49.

⁴¹ Les références à Aristote à ce sujet d'importance sont disponibles aux Editions GF-Flammarion, *Catégorie* et *De l'Interprétation*, *De l'âme*, *Métaphysique*, *Ethique à Nicomaque*, *Les Politiques*, *les Réfutations sophistiques* et *Ethique à Eudème*. Bien évidemment, elles sont consultables également à Vrin. Par ailleurs, le texte grec renvoie souvent aux Editions Budé et les Belles Lettres.

manité et l'animalité. De plus, c'est proprement dans *De l'interprétation* que le philosophe grec « insiste plusieurs fois, [...] sur la différence qui fait que le langage humain est articulé, alors que les sons émis par les animaux ne le sont pas ». Plus explicitement, l'humanité du langage tient dans l'articulation dialectique des lettres. Cette dialectisation des mots portés au langage par l'homme trouve sa légitimation lorsqu'elle est élevée au rang de la « convention ».⁴² Cette idée conduit à penser le langage humain non seulement comme ce qui articulé en lettres, mais aussi et surtout ce qui est conventionnel.

Dans le fond, c'est dans l'*Éthique à Nicomaque* que la dimension politique du langage révèle, de plus, la différence ontologique qui s'instaure entre l'homme et l'animal. C'est sur cet aspect que nous focaliserons notre approche humaniste du langage chez Aristote dont le prolongement rationnel est justifié chez Karl Popper qui en fait, considère le langage comme « exosomaticité »⁴³ ; principe par excellence de l'humanité du langage sur lequel nous n'insisterons pas outre mesure. Popper met néanmoins en valeur, par convergence avec Aristote, la dimension philosophique de la « dia-logique » dans le contexte philosophique du langage.

Les travaux de Marcel Nguimbi⁴⁴ allant dans ce sens en disent long. L'enjeu de la problématique étant la double possibilité qu'offre le langage humain, conformément aux deux paradigmes, de se prêter à une analyse humaniste et logique comme traits du paradigme non classique de la philosophie du langage⁴⁵. Que peut-on alors dire de la dimension humaniste du langage dans la philosophie aristotélicienne de la logique ? D'une part, alors qu'Aristote affirme que ses devanciers n'ont pas pratiqué la logique, Popper, lui, adopte la même posture quelque peu controversée : « Popper n'a cessé de dire que ses

⁴² Pellegrin (P.), *op. cit.*, p. 119.

⁴³ Malolo Dissakè (E.), Popper (K.) *Langage, falsificationnisme et science objective*, Paris, PUF, coll. « Philosophies », 2004, p. 93.

⁴⁴ Nguimbi (M.), *Penser l'épistémologie de Karl Popper*, Paris, L'Harmattan, coll. « Ouverture philosophique », 2012, p. 120.

⁴⁵ Jerrold Katz (J.), *La philosophie du langage*, trad. de l'américain, Paris, Payot, 1971, p. 13.

prédecesseurs n’avaient pas compris grand-chose au langage et particulièrement à ses fonctions les plus intéressantes »⁴⁶. D’autre part, s’il est une convergence dont on peut parler entre les deux paradigmes projetés, c’est bien celle qui se fonde sur le fait que les mots ne sont pas de la pacotille. Ils sont fondamentaux pour voir dans le langage ce qui fait que l’homme soit un « animal social »⁴⁷. Dans tous les cas, le point de raccordement est envisageable entre l’approche aristotélicienne du langage et la question du langage humain chez Popper.

Au-delà de cette convergence de vues, il appartient au philosophe camerounais Malolo Dissakè d’en scruter la signification, et la valeur : « De tout temps, les philosophes ont reconnu combien l’homme était proche de l’animal, et peut-être à raison, peut-être simplement par fierté (...) ont cherché à l’en distinguer le plus nettement qu’il soit. (...) Aristote en parlait déjà comme d’un « animal politique » ou, encore plus généralement, comme « d’un animal raisonnable ». Popper qui ne s’écarte pas de cette tradition, met un point d’honneur à rappeler que l’homme est un animal parlant. Au vrai, s’il ne s’éloigne pas tellement du Stagirite d’Aristote puisque l’animal raisonnable est aussi celui qui possède la capacité d’organiser son langage, il développe toute une théorie du langage (...) dont il rend compte de la marche de la science et de son objectivité⁴⁸.

Pareille déclaration justifie une projection des paradigmes aristotéliciens et poppériens autour de l’idée fondamentale de l’humanité du langage fondée sur le bon usage de la critique mutuelle. On ne peut pas analyser les pratiques discursives sans renvoyer à l’action de l’homme vivant en communauté⁴⁹. Mahamadé Savadogo s’y attache dans la mise en route inédite de la problématique de la « parole et la

⁴⁶ Malolo Dissakè (E.), *op. cit.*,

⁴⁷ Cornélius (C.) s’est attaché en étudier les aspects « socio-économiques ». Cf. *Les carrefours du labyrinthe*, Paris, Seuil, 1974, p. 249. « Valeur, égalité, justice, politique, De Max à Aristote et d’Aristote à nous ».

⁴⁸ *Ibid.*, p. 5.

⁴⁹ N’en déplaise à Brague (R.) qui trouve plutôt chez Aristote d’autres approches philosophiques du temps. Cf. *Du temps chez Platon et Aristote*, Paris, PUF, coll. « Epiméthée », 1982, p. 145.

cité »⁵⁰. Dans la même veine, Castoriadis Cornélius étudie la nature de la relation entre l'homme et la société en ces termes : « Ce qui m'importe, a dit le philosophe, ce ne sont ni les pierres ni les arbres, mais les hommes vivant dans la cité »⁵¹. Quoi qu'il en coûte, en quel sens peut-on parler d'une priorité du langage par rapport à la société, du concept par rapport à l'intellect ?

Cela étant posé, par-delà cette question directrice de notre recherche, nous avons, à reconnaître, même si cela est discutable, que la réflexion aristotélicienne et poppérienne sur les hommes et leur cité est inséparable du langage. Si jamais une séparation était envisagée, serait-on en mesure de soupçonner à quoi pareille séparation conduirait ? Se dessine alors l'approche aristotélicienne de l'humanisation par le langage dont on ne parle pas assez. L'on a même l'habitude de dire de l'approche philosophique du langage qu'elle commence depuis les Présocratiques et peut être bien avant la systématisation platonicienne. En témoigne le point de vue émis par le philosophe suisse Curzio Chiesa selon qui : « le problème principal et immédiat de la réflexion philosophique sur le langage depuis les penseurs présocratiques jusqu'à Platon concerne le rapport entre les mots et les choses »⁵². Dans la complexité de ce rapport se pose alors le problème de la forme et du contenu⁵³ du langage à la lumière de la théorie de la perception.

De là est née la perspective de la structure du langage, son éthique comme critère de démarcation ontologique entre l'homme et l'animal. Pour ce faire nous nous focalisons sur les traits de l'humanité du langage dans le paradigme aristotélicien. Dans une de ses conférences, Schlick thématise « le langage ». Il affirme :

⁵⁰ Savadogo (M.), *La parole et la cité. Essais de philosophie politiques*, Paris, L'Harmattan, coll. « Ouverture philosophique », 2002.

⁵¹ Cornélius (C.), *op. cit.*

⁵² Chieza (C.), *op. cit.*, p. 53.

⁵³ Dokic (J.), « Le dualisme forme/contenu et la théorie de la perception », *Cahiers de Philosophie de l'Université de Caen « Davidson analysé »*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 1996, n° 29, pp. 83-112.

La civilisation humaine repose tout entière sur la possibilité de communiquer des pensées. Il n'y aurait pas de coopération entre les êtres humains si ceux-ci ne pouvaient échanger des idées avec leurs semblables ; il n'y aurait ni arts ni science si la connaissance ne pouvait être transmise d'une génération à l'autre⁵⁴.

S'il est une complicité dont on peut parler dans la société c'est bien celle qui se manifeste dans la relation entre l'homme et le langage, et partant, entre « la parole et l'écriture qui sont deux genres de langage différents ».

Par contre, c'est proprement à ce niveau de réflexion que s'étudient les conditions philosophiques qui rendent possible la démarcation entre l'homme et l'animal. Au fond, est-ce si propre à Aristote de loger ainsi « la spécificité humaine à l'hôtellerie du langage ? »⁵⁵. Dans l'horizon contemporain de la perspective le principe d'« exosomaticité » de Popper⁵⁶ se joue l'apport argumentatif du langage humain. Une question se pose : l'argument *logikos* est-il humain ? Du point de vue de l'Antiquité, il y a chez Aristote plusieurs types d'articulations des mots et des choses qui permettent de penser l'humanité du langage. Généralement, c'est le rapport entre « langage-esprit-monde » qu'il faut mettre en exergue. Pareille relation est examinée par C. Chiesa⁵⁷ dans son étude consacrée à l'étude des mots, des pensées et des choses chez Aristote. Il essaie de montrer comment le paradigme aristotélicien du langage s'attache à la structure logique du langage.

De fait, il travaille à articuler, suivant le même élan, ce qui est « logique » et ce qui relève de la réalité. Ces traits de réalisme métaphysique se fondent tout naturellement sur la complexité des rapports entre logique et langage annonçant en quelque manière la tradition

⁵⁴ Schlick (M.), *op. cit.*, p. 37.

⁵⁵ Dissakè (M.), *op. cit.*

⁵⁶ *Ibid.*, p. 82.

⁵⁷ Chiesa (C.), *op. cit.*, p. 12.

analytique⁵⁸. Chemin faisant, au-delà du point de convergence entre le « nominalisme » et « l’humanisme » repérable au cœur de la conception aristotélicienne du langage humain, nous avons tout lieu de penser que cela tient également de la complexité des rapports entre les *Premiers analytiques* et les *Seconds analytiques* d’Aristote.

Ces analytiques peuvent être considérées comme topiques de naissance des pratiques discursives. Ce ne sera pas l’objet d’un moment de notre réflexion. Parce que c’est l’aspect strictement humain qui nous préoccupe au plus haut point. L’argument *logikos* est-il humain ? Répondre à cette question revient à étudier l’histoire de la philosophie du langage en partant d’Aristote qui est sans doute un des meilleurs moments de revisiter le développement des rapports du langage et de la logique, notamment la naissance de la logique propositionnelle. C’est particulièrement le cas de l’étude menée par Gilles Kévorkian lorsqu’il s’avise d’interroger « l’invention de la proposition dans le *Sophiste* de Platon : une projection des paradigmes aristotéliciens et frégéens de la prédication »⁵⁹. Chemin faisant, la relation entre la proposition et le langage va se révéler complexe. La conception, le jugement et le raisonnement sont des opérations mentales auxquelles correspondent, dans le langage, les termes, les propositions et les arguments produits par l’homme.

Dans le fond et dans le ton, c’est la dimension sociétale du langage qui s’impose comme axe programmatique de la dimension de l’humanité du langage. En conséquence, il y a chez Aristote un type de « logos-raison » comme « logos-humain ». Il reste maintenant à chercher le point de raccordement avec l’humanité du langage chez Popper ; non sans évoquer l’hominalisation comme voie de passage de l’homme à l’humain. Parvenu à ce niveau d’analyse, trois pistes de

⁵⁸ Souleymane Bachir Diagne trouve chez Gorge Boole les éléments de la « nouvelle analytique » utilisée par le Philosophe William Hamilton dans ses Cours de Logique et Métaphysique, et faisant explicitement référence aux Analytiques d’Aristote. Cf. Boole. *L’oiseau de nuit en plein jour*, Paris, Belin, 1989, coll. « Un savant, une époque », p. 97.

⁵⁹ Kévorkian (G.), « l’invention de la proposition » dans le *Sophiste* de Platon : une projection des paradigmes aristotéliciens et frégéens de la prédication », Langage, *op. cit.*, p. 15-48.

recherches se dessinent à la suite de ce qui précède : la complexité de sa nature, sa dimension éthique comme critérium d’humanité et enfin le langage fictionnel. D’abord, symboliquement, on peut considérer l’humanité du langage comme étant cette problématique qui s’ouvre à l’hypothèse de la tour de Babel dont certaines philosophies contemporaines du langage croient pouvoir intégrer dans l’économie globale de ses difficultés philosophiques et théologiques. Ensuite, la réflexion sur l’humanité du langage que nous venons d’esquisser débouche tout naturellement sur l’idée de « l’humanité de l’humanité »⁶⁰. Tel aura été l’objet du dernier moment de notre enquête sur la naissance de l’humanité du langage. Enfin, que reste-t-il du langage humain au-delà de son ancrage éthique ?

En fait, c’est l’accès au monde de l’humain. Si l’on décidait de limiter cette approche de l’humanité du langage à l’unique recherche de ce qu’il est convenu d’appeler le langage comme étant le propre de l’homme, cela reviendrait à ignorer l’autre dimension du langage comme voie de passage vers l’humain de l’humain. L’espèce humaine peut être circonscrite et définie à partir de la construction d’un monde où se trouve le croisement des valeurs élevées au rang positif de l’universel.

L’humanité du langage et le langage de l’humanité se rencontrent pour tracer une frontière qui séparerait humanité et animalité. Le monde de l’humain ainsi construit serait l’expression du rire, de la sociabilité ou de la convivialité. Sans quoi, son humanité serait réduite à une simple détermination zoologique, c’est-à-dire une donnée naturelle renvoyant ainsi à un ensemble de critères biophysiques. De la sorte, il ne suffit pas de parler pour qu’un homme soit humain. Ce qui est visé dans l’humanité du langage déborde largement le cadre étiqueté d’une recherche empirique de la nature humaine.

Au-delà de cette dimension purement paléontologique, cette visée de l’humanité concerne un ressourcement éthique ou le retour au monde de l’humain fondé sur une bonne manière d’être et de se conduire de façon normée par des valeurs universelles, elles-mêmes rattachées à un devoir être. Le monde de l’humain se construit par le

⁶⁰ Morin (E.), *La méthode 5. L’humanité de l’humanité*, Paris, Seuil, 2001, p. 56.

langage dans l'horizon rationnel de sens indiquant ainsi une fin ultime à atteindre. Nous retrouvons là une résonnance kantienne d'un idéal régulateur, c'est-à-dire la visée d'une essence que l'on pose soi-même comme processus d'acquisition habité par un potentiel éthique par lequel nous cherchons précisément à dompter notre animalité. Ce monde est celui où le rationnel et le raisonnable s'articulent de manière à permettre à chacun de nous de faire régulièrement l'expérience de notre incapacité à canaliser notre nature primitive et paradoxalement notre « capabilité » en tant qu'être raisonnable capable de transcender ce qui explose en nous sous la modalité de l'inhumanité, c'est-à-dire le crime contre l'humanité, les meurtres, les génocides, les tortures, le totalitarisme,⁶¹ etc., sans oublier « l'informatisation de la société »⁶² qui tend à mécaniser le langage communicationnel. Cette perspective techniciste ne fait que renforcer davantage la déshumanisation de la société⁶³ et la déchéance totale du langage humain.

Cela étant posé, la notion de limite ne s'applique pas uniquement au langage et au monde. Elle se donne à comprendre comme une limite de la nature humaine, au-delà de laquelle l'homme parlant bascule dans la transhumanité⁶⁴ qui tend à séparer la post-humanité⁶⁵ de l'humanité, sans parler des différentes formes d'exclusion sociale dont le racisme, le sexismme ou la xénophobie qui sont, à des degrés divers, autant d'expressions du même déni d'humanité. Cela donne lieu à la portée philosophique de la critique dans l'acte d'apprendre. C'est une affaire d'attitude critique à la différence de l'attitude dog-

⁶¹ Arendt (H.), *Les origines du totalitarisme. Sur l'antisémitisme*, trad. de l'anglais par Micheline Prouteau, Paris, Calmann-Lévy, 1984, p. 39.

⁶² Nora (S.) et Minc (A.), *L'informatisation de la société*, Paris, La Documentation française, 1978, p. 21.

⁶³ Marcuse (H.), *L'homme unidimensionnel. Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, trad. franç., de Monique Wittig, revue par l'auteur, Paris, Münich, 1968, p. 120.

⁶⁴ Hottois (G.), (dir.), *Encyclopédie du Trans humanisme et du post humanisme. L'humain et ses préfixes*, Paris, Vrin, 2015, p. 163.

⁶⁵ Besnier (J.-M.), *Demain les post humains, Le futur a-t-il encore besoin de nous ?* Paris, Pluriel, 2012, p. 45.

matique. Plutôt, Popper distingue bien la bonne critique de la mauvaise. Mais avant toute chose, venons-en à l'étude poppérienne de la question philosophique d'apprentissage chez Popper—comme bon usage de la critique⁶⁶.

III. Pour une éthique de la reliance

La recherche du bon usage de la critique pour l'apprentissage e et pour voir comment on peut rendre objective la critique devrait sans doute renvoyer au criticisme kantien. Pour le dire autrement, mettre en avant la critique dans une entreprise cognitive critique consiste en une mise en route renouvelée d'une problématique kantienne dont il va pouvoir dénoncer les imperfections dans la partie consacrée à la « brève remarque historique sur le savoir scientifique comme ignorance socratique »⁶⁷.

Alors, si nous tirons les leçons du recours poppérien à Kant et bien d'autres de ses devanciers » à l'instar de Socrate, Platon, Peirce, etc., on obtient, entre autres, l'aspect éthique de « la critique mutuelle » pour viser l'instauration d'une « objectivité scientifique au cœur de l'épistémologie de Karl Popper »⁶⁸. Ce dernier articule critique et objectivité comme il l'écrit dans *La quête inachevée*. D'ailleurs Popper écrit : « l'objectivité repose uniquement et exclusivement sur la critique »⁶⁹. Pour le dire autrement, selon lui, la critique rend possible l'approche de l'objectivité en vue d'instaurer une théorie objective « qui peut faire l'objet d'une critique rationnelle »⁷⁰. La parenté commune entre ce qui est critiqué et ce qui est objectif devient manifeste

⁶⁶ Bowao (C. Z.), *Critique* (1). 1. Brazzaville, Les éditions Hemar, coll. « Horizons critiques », 2007, p. 59. Pour le philosophe congolais, on peut considérer « la philosophie comme l'écho critique à l'humanité ».

⁶⁷ Popper (K.), *Les deux problèmes fondamentaux de la théorie de la connaissance*, p. 5.

⁶⁸ C'est le titre de l'ouvrage de Malolo Dissakè (E.), p. 169.

⁶⁹ Popper (K.), *Logique des sciences sociales*, p. 82.

⁷⁰ Popper (K.), *La quête inachevée*, p. 195.

en termes de liaison et de connaturalité sans laquelle même le progrès du savoir scientifique au sens darwinien devient impossible.

L'apprentissage devient donc une pratique dont la potentialité ne se déploie qu'au moyen de la mise en œuvre de la critique objective. Si l'objectivité de la connaissance ou de la démarche scientifique pouvait procéder d'une demande alors celle-ci viendrait de cette exigence de soumission de notre pensée ou de nos théories à la critique.

Dans *La société ouverte et ses ennemis*, Popper fait de la critique « un droit inconditionnel de critique qui constitue l'objectivité scientifique »⁷¹. La critique s'érite en critérium d'humanité. Son intérêt ontogénétique réside en cela pour ainsi dire. Parce que la distinction que Popper opère entre le Coq et l'homme est de nature à montrer que l'apprentissage est proprement une affaire humaine. Il écrit tout à nouveau que « le Coq tue celui qui tente de le critiquer, — dit Lorenz — et nous n'en faisons pas autant ». Popper pour sa part répond : « le Coq ne peut pas critiquer ses théories » et donc, il ne peut apprendre ni de ses erreurs, ni de son propre savoir. Encore faut-il qu'il fasse preuve d'égoïsme chercher à savoir s'il est égoïste ou égotiste⁷². Popper ne sépare donc pas la demande de l'objectivité et la demande de la critique. Celui qui s'identifie au Coq s'enferme dans l'erreur de sous-estimer l'erreur. Pour ce faire, l'erreur est humaine. Ce que la vérité n'est pas.

Sur ce point d'importance, Dissakè Malolo enseigne que « la relation critique se donne sous diverses modalités : elle peut être réflexive, et référerait dans ce cas à sa forme parfaite bien que n'étant pas toujours efficace, l'autocritique. Cette attitude autocritique en laquelle Popper reconnaît « la première (...) valeur »⁷³ est en quelque sorte originale puisqu'elle « apparaît avec » la possibilité d'améliorer et de réviser. On l'aura compris, Popper prend pour exemple le Coq et l'homme pour déboucher sur l'exemple de Kepler qu'il présente finalement « comme le prototype du savant ». Dissakè restitue cet exemple en s'adossant à Popper lui-même qui en fait grand cas

⁷¹ Popper (K.), *La société ouverte et ses ennemis*, t. 2, p. 151.

⁷² Popper (K.), *op. cit.*

⁷³ Malolo Dissakè (E.), *op. cit.*, p. 170.

dans *Le Réalisme et la science*⁷⁴. Cet exemple conduit à faire bon usage de la critique comme autocritique. Pour le philosophe camerounais, « c'est à cause de son sens aigu de l'autocritique, de son extraordinaire faculté autocritique, lui qui, se rendant à l'évidence de la faiblesse de certaines de ses hypothèses peut s'écrier : quel imbécile j'étais »⁷⁵ !

Chemin faisant, Popper avertit que même l'honnêteté et la perspicacité de Kepler ne suffisent pas pour rendre plein le bon usage de la critique. Il importe toujours de faire attention. Car rien ne va de soi. Il renchérit que « même les grands scientifiques échouent parfois dans l'observance de l'attitude autocritique qui pourrait les empêcher de se sentir trop sûrs d'eux-mêmes quand ils méjugent gravement les choses »⁷⁶. Il en résulte que le bon usage de la critique n'est rien moins que la capacité dévolue à l'esprit scientifique de « problématiser l'évidence »⁷⁷. De fait, « les hommes de science n'accèdent pas à la critique réciproque selon leur vouloir, mais plutôt comme une discipline imposée »⁷⁸.

Quand l'esprit scientifique fait bon usage de la critique, il découvre les vertus cardinales non seulement du jeu de la science, mais aussi les différentes valeurs qui irriguent l'activité scientifique menée de concert. Ce n'est pas la critique en soi qui est féconde à proprement parler. C'est « la critique mutuelle » qui donne vie à des valeurs éthiques et morales, les valeurs cognitives, les valeurs culturelles, et partant les valeurs universelles. Malolo Dissaké ajoute que « la critique mutuelle signifie que non seulement chaque membre de la communauté scientifique s'intéresse à son propre travail, mais qu'il s'occupe en plus de celui de l'autre pour lequel il formule des critiques. »⁷⁹ Cela montre effectivement que la critique n'a pas qu'une valeur éthique de la communauté. Elle se veut être une valeur cogni-

⁷⁴ Popper (K.), *Le réalisme et la science*, p. 208.

⁷⁵ Malolo Dissaké (E.), *op. cit.*

⁷⁶ Popper (K.), *op. cit.*, p. 86.

⁷⁷ Malolo Dissaké (E.), p. 170.

⁷⁸ Popper (K.), *La société ouverte et ses ennemis*, t. I, p. 8.

⁷⁹ Malolo Dissaké (E.), *op. cit.*, p. 171.

tive et opérationnelle. À la lumière de la *Logique des sciences sociales*, Popper donne à entendre que la critique mutuelle est une tâche opératrice visant à distinguer les choses, « empêcher le flou », ou encore « mettre à jour les confusions de valeurs ». Pour ce faire, selon Popper la critique devrait rendre possible la séparation « des questions de valeur purement scientifique (...) des questions de valeurs extra scientifiques »⁸⁰. Quoi qu'il en soit, c'est une approche proprement métaphilosophique de la critique qui va au-delà de la connaissance scientifique. Elle se déploie en termes de « conditions de possibilité » de la physique ou des mathématiques, qui peut tout naturellement déboucher sur « les déficiences du rationalisme critique » poppérien. Pour ce faire, nous suivrons, entre autres, l'analyse qu'en a déjà faite Jean Baudouin⁸¹, etc.

Pourtant, l'idée de « l'essence de la critique philosophique » est déjà présente dans le dispositif conceptuel de Hegel. Cette analyse historique et philosophique de la critique est révélatrice, en son temps, de « la relation du scepticisme avec la philosophie ». Mais avant toute chose, et peu avant qu'on y arrive, il s'agit de s'attacher au bon usage de la critique dans l'acte philosophique et pédagogique en contexte d'apprentissage suivant l'ordre qu'imprime le dispositif conceptuel de Popper. Bien évidemment, d'entrée, il existe quelque provocation et révélation à construire une réflexion sur la philosophie d'apprentissage de Karl Popper. Le penseur s'est toujours considéré et a toujours été considéré comme un épistémologue de première main. De fait, il y a chez lui une réflexion philosophique sur l'apprentissage. Quelques critiques s'accordent parfois pour y déceler un prolongement plus ou moins conservateur de sa « philosophie des sciences » non sans implication métathéorique dans le domaine éthique de la science.

Notre propos s'inscrit en droite ligne, plutôt, de ceux qui y trouvent une corrélation entre « la philosophie d'apprentissage » et une « nouvelle logique de la découverte ». C'est-à-dire qu'il va à l'en-

⁸⁰ Popper (K.), *La logique des sciences sociales*, op. cit., p. 84.

⁸¹ Baudouin (J.), *La philosophie politique de Karl Popper*, Paris, PUF, oll. « Questions », 1994, p. 28.

contre de l'interprétation dominante de la philosophie de Popper souvent réduite à l'épistémologie. Si la philosophie d'apprentissage de Karl Popper voisine en permanence avec son faillibilisme épistémologique doublé de son « réformisme libéral », elle a aussi une teneur théorétique propre, puisant à des sources classiques et non classiques de la philosophie et à son histoire, notamment le criticisme de Kant, la philosophie critique de Hegel, etc. Elle a surtout le mérite, derrière son caractère polémiste ou problématiste, d'anticiper modestement la plupart des approches contemporaines de la philosophie d'apprentissage à l'ère de l'éducation planétaire, celles de Morin et ce, à une époque singulière où la pédagogie de la modestie intellectuelle semble être pratiquée par défaut, ou dans un contexte parfois agité par un méta-physicalisme ombrageux.

C'est proprement dans « apprentissage et découverte », un ouvrage souvent tombé dans l'oubli de ceux-là même qui stigmatisent « l'objectivité scientifique au cœur de l'épistémologie de Karl Popper » selon l'expression de Emmanuel Malolo Dissakè que Popper annonce déjà une vision éclatée dont l'une des versions se révèle « tout à la fois limitative, dialogique et régulatrice de l'exercice » de l'enseignement de la philosophie « au sein d'une société ouverte » pour reprendre le titre d'un des tomes de *La société ouverte et ses ennemis*. Mais une question essentielle se pose : la critique enseigne-t-elle jamais quelque chose encore à l'humanité ?

La philosophie de Karl Popper serait-elle une nouvelle controverse autour de l'apprentissage en philosophie ? Posée ainsi, la question pourrait dissimuler mal un piège, particulièrement dans l'élan épistémologique qui traverse de part en part la conception poppérienne de la science. Une fois l'ouvrage de Renée Bouveresse⁸² consulté, tout porterait à croire qu'une telle entreprise cognitive critique annoncerait une chose à négliger, superfétatoire pour ainsi dire aux yeux de ceux qui ont lu *La logique de la découverte* et les trois tomes *Postscriptum à la Logique*. En tout cas quelque chose sur lequel il ferait l'impasse et ce, sans dommage intellectuel, sous le prétexte

⁸² Cf. Bouveresse (R.), *Karl Popper ou le rationalisme critique*, Paris, Vrin, 2000.

théorique que l'épistémologie de Karl Popper se résumerait à la question de « l'objectivité scientifique » ainsi que nous le présente Malolo Dissakè à partir de *La connaissance objective*⁸³.

À mon sens, pareille posture passerait éventuellement à côté de la plaque, étant donné la centralité de la question posée par Popper lui-même dans « apprentissage et découverte ». Cette question concerne, au premier chef, l'apport de la critique dans l'apprentissage en philosophie ou plutôt le bon usage de la critique dans l'éducation scientifique pour l'émergence de nos institutions universitaires ou scolaires, leur valeur académique, et le respect qu'elles inspirent dans la formation de l'esprit scientifique. Bien évidemment, nous ne perdons pas de vue le fait que l'expression « bon usage de la critique » ne va pas de soi pour tous. Encore faut-il souligner qu'elle se veut multiforme, polysémique et surdéterminée par le legs historico-philosophique qui l'accompagne. Il y a comme un en-deçà historique qui régule la dynamique de la rationalité critique ou la critique rationnelle depuis l'Antiquité. Il suffit de s'en référer au « mythe du cadre de référence » que Popper critique tant relativement au Colloque de Cérisy. Au-delà, elle pourrait, du point de vue de la teneur théorique transversale, déborder tout à la fois le cadre étiqueté de l'apprentissage ou de la pédagogie universitaire et embrasser pour ainsi dire d'autres continents du savoir ainsi que « la puissance de notre avenir commun » qui reste encore à sonder par la raison philosophique ou « la rationalité comme ouverture »⁸⁴.

Déjà en lisant *L'essence de la critique philosophique précédé de La relation du scepticisme* avec Hegel on est amené à bien saisir la dynamique de cet engagement ontologique originel de la rationalité critique comme exigence méthodologique inhérente à la philosophie éternelle, et de la projection sur laquelle fait fond le livre de Karl

⁸³ Cet ouvrage a subi une recension de la part Paul Feyerabend dans son ouvrage : Problèmes de l'empirisme. Ecrits philosophiques II, trad. de l'anglais par Malolo Dissakè (E.), Paris, Dianoia, coll. « Fondements de la Philosophie Contemporaine des Sciences », 2014, p. 327. C'est une critique qui se déploie sous plusieurs angles :

⁸⁴ Boyer (A.), « KarlPopper : un philosophe dans le siècle », in *Philosophia Scientiae*, vol. 11, Cahier I, Paris, EEdition Kimé, 2007, pp. 1-2.

Popper qui nous sert d'angle de vue pour instaurer la distinction quoique rigide sur sa base, entre « le bon usage de la critique » et « le mésusage de la critique » philosophique. C'est le lieu où Popper essaie de nous montrer que la question épistémologique est donc aussi et même premièrement une « question éthico-politique et pédagogique », pour reprendre les termes de Jacques Batiéno dans *Karl Popper ou l'éthique de la science*. Il s'agit là de l'éthique de la science certes, mais pour autant qu'elle intègre l'aspect opérationnel.

On interrogera, dans une esquisse de conclusion, le falsificationnisme poppérien que les post-poppériens en particulier se sont constitué pour les besoins de leur propre pensée. Quine en particulier a questionné le mystère de l'apprentissage au cœur de son anthropologie logique à suivre l'interprétation de Sandra Laugier. Plus même, on dira ainsi, dans le cas d'Edgar Morin qu'« apprendre c'est toujours apprendre à apprendre »⁸⁵ à partir de l'acte de désapprendre. Le bon usage de la critique dans l'acte d'apprentissage n'exclut pas le droit au fait de désapprendre ce que l'on apprend. Cela s'appelle chercher. On est conduit à tirer les leçons d'un « apprentissage complexe ». Il y a d'abord qu'il trouve dans la philosophie de l'éducation cette complexité qui donne à penser, quelque chose qu'il veut relier à la notion des savoirs pour l'éducation du futur dont il dit, depuis ses premiers écrits, qu'elle fait le cœur même de l'éducation à l'ère planétaire dont se soutiennent les « reliances des connaissances » et les possibilités des modèles de découvertes qu'elles ont inspirées.

Il y a surtout que Popper lui-même a voulu appuyer sa philosophie de l'apprentissage d'un mode d'approche du réel, autre que rationnel, qui se révèle d'après lui dans les arts, et surtout la musique au cœur de l'épistémologie ouverte. Le Popper qui s'attache à l'apprentissage est celui qui ne dissocie pas les arts et les sciences comme modes de connaissance qui, comme écrit Dissaké Malolo Emmanuel, sont en harmonie avec « la science honnête de Popper ». Elle nous fait revenir à l'intelligence comme capacité de résoudre les problèmes de la vie et dans la vie ; non sans reconnaître une irrésolution qui est inscrite au sein même de notre démarche de connaître. Tout se passe

⁸⁵ Morin (E.), *La méthode I. La nature de la nature*, Paris, Seuil, 1977, p. 56.

donc comme si l'intelligence humaine aussi limitée soit-elle, se trouvait caractérisée par une incompréhension naturelle de cette même vie exposée à ses difficultés. Autant il y a une « dynamique de la science », autant chez Popper l'apprentissage « rime avec audace, risque, conjecture, discussion test, réfutation, révision, d'un mot (que ses traducteurs en français ont créé dans cette langue) : falsifiabilité. L'irréfutable, alors, c'est précisément le non scientifique »,⁸⁶ et partant le non pédagogique qui est toujours utile pour prendre conscience de nos limites dans la transposition du savoir-savant en savoir à enseigner.

Cela tient au fait que la philosophie poppérienne de l'apprentissage est de toute façon dégagée de tout dogmatisme. On pourrait, par ailleurs, soutenir l'idée qu'elle n'est pas un « système clos ». Cette méta-systématicité défie tous les principes préposés, sans déroulement nécessaire des applications critiques. Mais, elle s'expose au glissement épistémologique allant de la religion au mysticisme. En matière de connaissance on peut aussi apprendre qu'on ne peut pas tout apprendre. On fera donc la remarque que la critique peut s'arrêter là où l'intuition mystique prend le dessus et parce que le rationalisme critique de Popper construit sa rationalité en rapport avec ce qui est irrationnel ou en fonction de sa pensée critique fondée sur la démarche progressive du savoir scientifique qu'au commencement est le problème. Pourquoi alors ne devrait-on pas, ce faisant, faire l'expérience religieuse des mystiques ? Si Popper reconnaît que « les hommes ne sont pas des dieux », n'est-ce pas là aussi un acheminement vers la reconnaissance de l'existence de Dieu qui dépend de l'épreuve qu'ont faite les mystiques, ou ceux qui estiment comme Morin que « la connaissance, la croyance, et le mystère » constituent une parenté commune et donc l'horizon critique indépassable de notre temps.

⁸⁶ Selon l'expression de Diagne (S.B.), *op. cit.*

Conclusion

Le bon usage de la critique en matière d'apprentissage reposerait donc sur la notion de contemplation de l'in-conceptualisable, sur un « mysticisme complet » pour reprendre la formule de Bachir Diagne⁸⁷ « qui est action de celui qui ne réalise l'ascension que dans et pour la tâche de parachever la création de l'espèce humaine » ; « celui dont la direction est celle même de l'élan de vue » et qui fait une société ouverte. »

On parlera donc avec raison de ce qui est plus et autre qu'une influence, on parlera, oui, d'après Bachir, d'« affinité avec ce qui dépend de nous et de ce qui nous dépasse ». Finalement, s'il existe une « éthique des vérités » alors « la consistance éthique » qui n'exclut pas le droit à « la consistance du sujet » devient la destination ultime de ce processus de reliance. L'éthique d'une vérité se résume à cette nouvelle maxime humanisante : « Fais tout ce que tu peux pour faire préserver ce qui a excédé ta persévérandce. Persévère dans l'interruption. Sais dans ton être ce qui t'a saisi et rompu »⁸⁸. Les mots de Baruch Spinoza qui raisonne derrière ces lignes énonciatives des maximes éthiques de notre temps sont plus éloquents : « la persévérandce dans l'être ». Cette constance dans la consistance ontologique de l'être humain est celle « qui n'est rien d'autre que la poursuite de l'intérêt, c'est-à-dire de la conversation de soi »⁸⁹. Ce qu'il faut éviter autant que possible c'est la cassure ontologique à mesure que le sujet humain poursuit la vérité.

Bibliographie

Allonnes Revault (M)., *La faiblesse du vrai*, Paris, coll. « Essais », 2021.
Aristote, *Ethique à Nicomaque*, trad. franç., par J. Tricot, Paris, Vrin, coll. « Bibliothèque des textes philosophiques », 2012.

⁸⁷ Souleymane Bachir Diagne, *Bergson postcolonial*, Paris, CNRS Editions, coll. « Biblis », 2011, p. 120.

⁸⁸ A. Badiou, *op. cit.*, p. 76.

⁸⁹ *Ibidem*.

- Aristote, *Ethique à Eudème*, trad. franç., par Vianney Decarie, Paris, Vrin, coll. « Bibliothèque des textes philosophiques », 2007.
- Badiou (A.), *L'éthique. Essai sur la conscience du mal*, Paris, Editions Nous, 2019.
- Banywesize (M.E.), et Nsonissa (A.), *Variations épistémologiques sur l'œuvre d'Edgar Morin. Pensée complexe et universel de la rencontre*, Paris, Editions du Cygne, 2021.
- Baudouin, (J.) *La philosophie politique de Karl Popper*, Paris, PUF, coll. « Questions », 1994.
- Bowao, (C. Z.), *L'imposture ethnocentriste. Plaidoyer pour une argumentation éthique en politique*, Brazzaville, Les Editions Hemar, coll. « Libres propos », 2014.
- Bowao (C.Z.), *La tolérance*, Brazzaville, Les éditions Hémar, 2007.
- Bowao, C. Z., *Surgissement éthique ou retour à l'humain*, Brazzaville, Les Editions Hemar, coll. « Horizons critiques », 2013.
- Bowao (C.Z.), *La tragédie du pouvoir. Une psychanalyse du slogan politique*, Préface de Emmanuel Malolo Dissakè, Paris, Dianoia, coll. « Polis », 2015.
- Bowao, (C. Z.), *Critique (s)*, (I.), Brazzaville, Les Editions Hemar, coll. « Horizons critique », 2007.
- Delpla, (I.), *Quine, Davidson. Le principe de charité*, Paris, PUF, coll. « Philosophies », 2001.
- Dissaké Malolo. (E.), (dir.), *L'aspiration à être. Autour du philosophe Ebenezer Njoh-Mouelle*, Paris, Dianoia, 2002.
- Gandoulou (J.-D.), *Le culte de l'élégance dans la société congolaise contemporaine*, Préface de Georges Balandier, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1989.
- Goldman (S.), *Le monde n'a plus de temps à perdre. Appel pour une gouvernance mondiale et solidaire et responsable*, Paris, Editions Les liens qui libèrent, (LLL), 2012.
- Hannah (A.), *Les origines du totalitarisme. Sur l'antisémitisme*, trad. de l'anglais par Micheline Pouteau, Paris, Calmann-Lévy, 1984.
- Hombres E (d-), *Du solidarisme à l'économie solidaire. Fonder et réaliser la solidarité*, Lyon, Chronique sociale, 2015.
- Mankessi (M. E.) *Un monde sans interdit. Vers un antihumanisme radical*, Paris, Sciences Humaines, coll. « Catégorie », 2022.
- Mbembé, (A.), *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2013.
- Morin (E.), *Changeons de voie. Leçons du coronavirus*, Paris, Denoël, 2020.

- Morin (E.), *Sur la crise*, Paris, Flammarion, coll. « Essais », 2020.
- Morin (E.), *Vers l'abîme ? 10 essais pour penser l'avenir*, Paris, Flammarion, coll. « Essais », 2020.
- Morin (E.), *La fraternité. Pourquoi ?* Paris, Actes Sud, 2019.
- Morin (E.), *Leçons d'un siècle de vie*, Paris, Denoël, 2021.
- Morin (E.), *Impliquons-nous*, Paris, Acte Sud, 2015.
- Nkassa, (R.), *Esquisse d'une réflexion sur la problématique du développement en Afrique*, Paris, Les Editions Hemar, 2012.
- Nsonissa, (A.), « Edgar Morin et la marche du monde comme histoire des incertitudes », *L'avenir de Terre-Patrie. Cheminer avec Edgar Morin*, (dir.), Alfredo Pena-Vega, Paris, Actes Sud, 2021, pp. 299-305.
- Nsonissa (A.), *Choc des diversités ou recomposition de l'Unité*, Paris, L'Harmattan, coll. « Ouverture philosophique », 2020.
- Nsonissa (A.), *Les médiations épistémologiques. Perspectives sur Edgar Morin*, Paris, L'Harmattan, coll. « Ouverture philosophique », 2021.
- Platon, *Le Sophiste. Œuvres complètes*, trad. franç., par Auguste Diès, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Des Universités de France », 1963.
- Popper (K.), *apprentissage et découverte*, Paris, Rue d'Ulm, 2019.
- Popper (K.), *les deux problèmes fondamentaux de la théorie de la connaissance*, Paris, Hermann, 1990.
- Popper (K.), *A la recherche d'un monde meilleur*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le goût des idées », 2011.
- Popper (K.), *La quête inachevée*, Paris, Calmann-Lévy, 1981.
- Popper (K.), *L'avenir est ouvert*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1995.
- Popper (K.), *La société ouverte et ses ennemis*, tome 2, Hegel et Marx, Paris, Seuil, 1979.
- Popper (K.), *La connaissance objective*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1979.
- Russell (B.), *Ethique et politique*, trad. de l'anglais par Christian Jeanmougin, Paris, Payot, 2014.
- Serres (M.), *Relire le relié*, Paris, Fayard, 2019.
- Serres (M.), *Temps des crises*, Paris, Le Pommier, 2012.
- Wolff, (F.), *Plaidoyer pour l'Universel. Fonder l'humanisme*, Paris, Fayard, 2019.
- Zarka (Y. C.), *Réflexions philosophiques sur notre temps*, Paris, PUF, 2023.

Démocratie et développement en Afrique dans un contexte mondial caractérisé par la montée de l'autoritarisme

Clément Anicet GUIYAMA-MASSOGO

(Université de Bangui)

Il convient de rappeler d'entrée de jeu que traditionnellement la démocratie occupe une place importante dans le cadastre des objets de la réflexion philosophique sur la politique, puisque cette tradition remonte sans doute aux temps anciens où les philosophes comme Platon ou Aristote s'intéressaient à la question du meilleur type de gouvernement les conduisant à comparer la démocratie à la monarchie, à l'aristocratie, à la ploutocratie, à la timocratie ou à la tyrannie dans le cadre de ce que Platon, par exemple, appelait la dégénérescence des régimes politiques. Au tournant des années 1989-1990, cette question a gagné en maturité et en intensité dans le débat autour de l'idée du caractère indépassable de la démocratie¹ qui culmine de nos jours dans les tentatives de remise en cause fondamentale et radicale de la démocratie à travers l'antidémocratie doctrinaire (Intellectuel chinois Zhang Weiwei et l'ultranationaliste russe Alexandre Douguine) qui s'exprime clairement dans les expériences politiques des régimes totalitaires et autocratiques (Chine et Russie, mais aussi Corée du Nord) dont les ambitions affichées sans ambages sont de battre en brèche la démocratie élitiste de type occidental en vue de promouvoir

¹ Fukuyama (F.), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.

une nouvelle forme de démocratie beaucoup plus proche des aspirations populaires, voire d'instaurer un nouvel ordre mondial.

Cette nouvelle tendance est corroborée par les statistiques de V. Dem Institut qui établissent qu'en 2019 il y avait 92 États autoritaires contre 87 États démocratiques, tandis qu'en 2022, si 15 pays se démocratisaient, 32 s'autocratisaient. À telle enseigne que tout porte à croire que les passions démocratiques s'étiolent² que la démocratie est dans tous ses états si elle n'est pas manipulée³ et que possiblemement sommes-nous en train de nous acheminer vers la fin des démocraties prédictes jadis par Jean-François Revel⁴ en considérant les grands défis auxquels ce système de gouvernance fait face aujourd'hui dont principalement celui du jihadisme et des fondamentalismes abordés par Hugo Micheron⁵.

Aussi la tendance lourde en politique de nos jours serait-elle la montée de l'autoritarisme dans un contexte mondial presque explosif illustré par la résurgence de la guerre au cœur de l'Europe et notamment en Ukraine, mais aussi au Proche Orient avec le risque majeur d'une troisième guerre mondiale. Si cette tendance est fondamentalement de nature à remettre en cause la démocratie, elle n'en suscite pas moins la réflexion dans les pays dits démocratiques où les consciences sont interpellées sur la valeur réelle de la démocratie et le sens qu'il faut lui accorder à l'époque contemporaine ; elle interroge en tout cas sur la justesse du choix pour la construction de la démocratie en Afrique où ce choix a parfois été décrié du fait qu'il s'est fait prétendument sous la pression extérieure (Discours de la Baule) dans une déconnexion avec les réalités socioculturelles des pays de ce continent ; elle fait aussi réfléchir sur les traditions africaines de la démocratie que certains auteurs penchent à réhabiliter.

² Morgan (O.), *La peur du vide : essai sur les passions démocratiques*, Paris, Seuil, 1991.

³ Sieffert (D.), « la démocratie dans tous ses états », in *Politis* n° 1751, mars 2023, <https://www.politis.fr/articles/2023/03/la-democratie-dans-tous-ses-etats-biden-sommet>.

⁴ Revel (J.-F.), *Comment les démocraties finissent ?*, Paris, Grasset, 1983.

⁵ Micheron (H.), *La colère et l'oubli ; les démocraties face au jihadisme européen*, Paris, Gallimard, 2023.

Pour notre part, nous avons voulu ici porter la réflexion sur les autoritarismes contemporains avec en relief le modèle russe et leur influence sur le processus de construction de la démocratie qui a été assimilé à celui du développement. Le fait est que s'il y a des approches juridiques, sociologiques et politistes de la démocratie, il y a aussi des approches philosophiques de la démocratie⁶. Pour en témoigner, le juriste congolais Pascal Mukonde Musalay⁷ observait justement qu'il faut se référer aux philosophes entre autres quand on veut étudier les constitutions démocratiques, faisant sans doute allusion à l'œuvre monumentale d'un Aristote.

Estimant que la démocratie de type occidental est en crise tout en demeurant « la meilleure des formes politiques », cet auteur se trouve justement être l'un des penseurs africains de la démocratie électorale qui s'est engagé à « vulgariser le droit et la pratique juridique » en relation avec la promotion d'une vraie démocratie électorale, mais aussi de manière étroite avec les Objectifs du Développement Durable en partant de la conviction que c'est le système démocratique qui a fait la stabilité de l'Occident grâce au respect scrupuleux des règles du jeu démocratique par les citoyens.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que c'est l'UNESCO qui, déjà dans les années 1990, reconnaissait la philosophie comme étant « l'école de la démocratie » eu égard à la promotion de l'esprit critique et du dialogue qui lui sont consubstantiels. Il s'en est suivi d'ailleurs de nos jours un foisonnement de productions intellectuelles sur la démocratie dans le monde en général, en Afrique en particulier. Au regard des défis dont il a été question ci-dessus, mais aussi des enjeux que comporte le système démocratique, des écoles de pensée de la démocratie se sont mises en place et se mettent en place pour faire une évaluation périodique de la qualité de la démocratie dans le monde où il y avait en 2011 « une communauté des démocraties »

⁶ Towou (A.-C.), « Approches philosophiques de la démocratie », in *Revue béninoise de l'enseignement et de la recherche philosophiques*, n° spécial, déc. 2011.

⁷ Mukonde Musulay (P.), *Démocratie électorale en Afrique subsaharienne. Entre droit, pouvoir et argent*, Globalethics.net African Law n° 4, 2016, https://biblioteca-repositorio.clacso.edu.ar/libreria_cm_archivos/pdf_1546.pdf.

constituée par plus de 60 % des pays du monde⁸ et ainsi permettre de « rouvrir les devenirs africains » selon la formule d’Achille Mbembe et Felwine Sarr⁹.

Par conséquent, s’il y a un travail de sape de la démocratie dans le monde en ces temps de politique de la force (Russie, mais aussi les États-Unis et Israël), en « ce siècle de persuasion de masse »¹⁰ sinon de « conquête des esprits »¹¹, il y a aussi un travail de promotion et de consolidation de la démocratie par le biais de plusieurs initiatives dont la Conférence Internationale des Démocraties Nouvelles ou Rétablies (1CNRD) ou le Forum pour le Développement Démocratique Mondial sinon les actions de Freedom House, entre autres. En sus de ces initiatives, on est unanime pour reconnaître que la meilleure manière d’assurer l’ancrage de la démocratie dans le monde et en Afrique est de l’enseigner, de la vulgariser et la populariser à travers une approche d’appropriation des textes comme le préconise Pascal Mukonde, par exemple. La nécessité de l’impulsion d’une pédagogie de la démocratie se fonde ainsi sur trois postulats :

- La connaissance enrichit le savoir et la science qui sont les supports de la vie
- Par son essence, la démocratie suppose partage du savoir et du pouvoir
- La culture démocratique n’était pas fondamentalement étrangère à la tradition africaine¹²

⁸ Beecham (D.), et al., *Evaluer la qualité de la démocratie*, Guide pratique, 2011, pdf.

⁹ Mbembé (A.) et Sarr (F.), *Politique des temps — imaginer les devenirs africains*, Philippe Rey, 2019.

¹⁰ Colon (D.), *Les Maîtres de la manipulation. Un siècle de persuasion de masse*, Paris, Tallandier, 2021.

¹¹ Charillon (F.), *Guerres d'influence. Les Etats à la conquête des esprits*, Paris, Odile Jacob, 2023.

¹² Balde (M.), « Démocratie et culture : fondements culturels endogènes de l’instauration de la démocratie en Afrique », in *Revue béninoise de l’enseignement et de la recherche philosophiques*, numéro spécial, Déc. 2011.

Aussi, la pensée de la démocratie à laquelle nous adhérons¹³ et que nous allons tenter de présenter et analyser ici à la lumière du thème retenu, mais aussi au regard de nos expériences pédagogiques et scientifiques se fera en trois moments interconnectés, à savoir :

- La démocratie dans l'histoire de la philosophie politique (dimension historique et conceptuelle) ;
- Les expériences de construction de la démocratie en Afrique : leurs forces et leurs faiblesses (dimension analytique) ;
- L'avenir de la démocratie dans l'Afrique contemporaine au regard de la montée des autoritarismes (dimension prospective).

À travers cette articulation, non seulement il sera question pour nous de donner le maximum d'informations et de connaissances sur le système démocratique en général, sur les expériences de construction de la démocratie en Afrique en particulier, mais surtout de jeter les bases d'une réflexion approfondissante et d'un engagement lucide vis-à-vis du système démocratique dans un contexte de plus en plus dominé, une fois de plus, par la manipulation, la propagande et la fausseté des intellectuels¹⁴. Car, au-delà de tout académisme ou intellectualisme, ce dont il s'agit et qu'il est urgent aux africains de s'y pencher sérieusement, comme le soulignait pertinemment Pascal Mukonde Musalay, c'est d'un mode de vie qui a certes une extension mondiale, mais qui nous touche et nous concerne directement. Cet auteur recommande pour cela aux africains de « faire preuve de résilience, de courage et de clairvoyance dans leurs choix de ce qui est

¹³ Guiyama-Massogo (C.A), « L'avenir de la démocratie en Afrique entre partage du pouvoir et partage du savoir », in *Revue béninoise de l'enseignement et de la recherche philosophiques*, n° spécial, déc. 2011.

¹⁴ Beuve-Méry (A.), « Les intellectuels faussaires, de Pascal Boniface : les bêtes noires de Pascal Boniface », in https://www.lemonde.fr/livres/article/2011/07/08/les-intellectuels-faussaires-de-pascal-boniface_1546450_3260.html.

politiquement juste et équitable et ce qui est économiquement bénéfique et prospère pour leurs pays »¹⁵. En d'autres termes, il est question pour les intellectuels africains de s'investir scientifiquement dans les voies politique et économique de la renaissance africaine en accordant la primauté aux intérêts supérieurs de ce continent.

D'où il ressort que de nos jours il est attendu des Africains la manifestation d'une forme de patriotisme dans la vie civile et dans les instances académiques et scientifiques. Au-delà, il semble urgent de préparer une génération de « 'philocognitifs » au sens que donnent à ce terme Sappey-Marinier et *al.*, de ceux « qui n'aiment que penser et penser autrement »¹⁶ et qui devront assurer la continuité de la réflexion sur les questions cruciales du devenir africain. Tel est en tout cas l'objectif supérieur assigné à cette contribution.

I. La démocratie dans l'histoire de la philosophie politique : brève présentation

Une fois de plus le thème de la démocratie jalonne toute l'histoire de la philosophie politique où il a un fort ancrage et y est bien instruit. Adossée à l'abondante littérature dont il a été question ci-dessus et dont rend compte partiellement la bibliographie annexée, l'étude philosophique de la démocratie apparaît ainsi comme un sentier battu où on peut retrouver les analyses et interprétations de toute sorte auprès des auteurs d'horizons intellectuels divers, mais très compétents comme Spinoza, Rousseau, Bodin, Locke, Alexis de Tocqueville, Jürgen Habermas, John Rawls, Jean-François Revel, pour ne citer que ceux-là.

Devant le foisonnement d'une production millénaire sur la problématique de la démocratie, il est quasi impossible de prétendre être exhaustif dans la dispensation des connaissances et informations destinées à élucider ce concept, à en décliner la nature ou l'essence et en

¹⁵ Mukande Musalay (P.), *op.cit.*

¹⁶ Sappey-Marinier et *al.*, *Les philocognitifs ; ils n'aiment que penser et penser autrement*, Paris, Odile Jacob, 2019.

retracer l'histoire, ne fût-ce qu'à grands traits. Tout au plus, en tenant compte des limites objectives d'une contribution figée dans un temps de parole ou de l'écrit, ce qui est faisable, c'est de schématiser en veillant à donner des repères ou canevas pouvant favoriser une bonne compréhension dès le départ. L'importance de la saisie de la dimension historique de notre sujet est telle qu'un effort sera fait pour que cette schématisation soit le plus possible appuyée par des pensées profondes d'auteurs qui ont une autorité dans ce domaine.

A. Le sens du concept de démocratie

L'étymologie du terme indique que le demos et le cratos (adjectif) ou cratein (verbe) mis ensemble signifient pouvoir du peuple. Par extension, le Président américain Abraham LINCOLN en a donné la célèbre définition selon laquelle la démocratie est « le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple ». En partant de là, une flopée de définitions de la démocratie a été proposée parmi lesquelles nous pouvons retenir :

1. La démocratie est « l'État politique dans lequel la souveraineté appartient à la totalité des citoyens sans distinction de fortune ou de capacité »¹⁷ ;
2. La démocratie est « le système qui repose sur le principe que nul gouvernement n'est légitime si son autorité et ses fonctions ne découlent pas du consentement des gouvernés »¹⁸ ;
3. La démocratie est « le système où les institutions politiques reposent sur les principes fondamentaux suivants : souveraineté populaire, élections, parlements, indépendance des juges, libertés publiques, pluralisme des partis »¹⁹.

¹⁷ Lalande (A.), *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 2010.

¹⁸ Hallowell (JH), *Les fondements de la démocratie*, Presses Universitaires de Chicago, 1954.

¹⁹ Duverger (M.), *Institutions politiques et droits constitutionnels, T1 : les grands systèmes politiques*, Paris, PUF, 1980.

Ce qu'on peut retenir de ces définitions, c'est que le concept de démocratie relève du champ de la politique au sens de gestion de la cité, du gouvernement des hommes ; qu'elle est un mode de gouvernement parmi tant d'autres, qui a la particularité de reposer sur des principes dont les plus décisifs sont la souveraineté populaire, les libertés publiques, le pluralisme des partis et le suffrage universel, mais aussi la dignité humaine, les droits de l'homme et l'intérêt général. On admet généralement que c'est le régime politique mieux à même de réaliser la bonne gestion et le développement intégral des hommes et des sociétés à travers la transparence et l'ouverture d'esprit qui le caractérisent fondamentalement. Francis Fukuyama en a déduit que c'est la dernière forme de gouvernement dans l'histoire en mesure de satisfaire pleinement les besoins fondamentaux de l'homme pour la simple et bonne raison que « les pays les plus développés de la planète sont aussi les démocraties les mieux réussies »²⁰.

S'ensuit-il qu'il n'y ait qu'une seule démocratie valable pour tous les peuples ? N'y aurait-il pas une pluralité de démocraties justifiée par la pluralité des contextes historiques, sociaux et culturels ? Dans ce dernier cas, en quoi peut consister une démocratie pour être reconnue comme telle ? L'examen succinct de la question de l'essence de la démocratie est de nature à nous fournir un éclairage sur ces questions.

B. La question de l'essence de la démocratie

De nos jours, on s'accorde de plus en plus à parler de la diversité des modèles de démocratie au regard des diverses expériences qui sont tentées de ce système politique dans divers contextes. Dans le même temps, circule l'idée d'un homo universalis ou homme universel dans un univers mondialisé ou planétarisé où l'humaine condition est la même un peu partout. Dans le prolongement de cette idée, la démocratie a été considérée comme un principe universel, même si celui-ci doit être appliqué à des contextes spécifiques. Après Fukuyama, c'est le Président français François Mitterrand qui défendait

²⁰ Fukuyama (F.), *op.cit.*

une telle idée dans son fameux discours de La Baule en ces termes : « La démocratie est un principe universel. Mais il ne faut pas oublier les différences des structures de civilisations, de traditions, de mœurs ».

Cette idée présuppose qu'il faut bien qu'il y ait quelque chose qui ressemble à la démocratie pour être reconnu comme tel. L'étymologie du terme le suggère, mais ce sont les traits constants et permanents du phénomène démocratique qui sont de nature à constituer des éléments pertinents de démonstration. Ceux-ci sont proposés par Elisabeth Clément lorsqu'elle écrit :

La démocratie est un type d'organisation politique dans laquelle c'est le peuple, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens sans distinction de naissance, de richesse ou de compétence qui détient ou qui contrôle le pouvoir politique... Elle renvoie aussi à une théorie de la souveraineté selon laquelle l'autorité politique a son fondement dans le libre pouvoir qu'à chaque homme de se gouverner lui-même. Aussi, pour J.J Rousseau la société politique naît d'un contrat social au terme duquel le seul souverain légitime possible est le peuple, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens votant les lois (expression de la volonté générale) et acceptant de s'y soumettre. Elle suppose finalement la loi de la majorité, la liberté des individus (respect des droits de l'homme) et l'égalité des citoyens²¹.

Il se dégage de cette longue citation qu'à l'opposé de la monarchie, de l'aristocratie, de la dictature et des formes variées de l'autocratisme, les caractéristiques de la démocratie se déclinent en ce qui suit :

- La détention ou le contrôle populaire du pouvoir politique ;
- Corrélativement, la souveraineté populaire fondée sur la volonté générale, la liberté et l'égalité pour tous ;

²¹ Clément (É.), *La philosophie de A à Z*, Paris, Hatier, 1994.

- La prééminence à la loi, au droit et à la justice qui est une disposition innée en l'homme ;
- Implicitement, la séparation entre le public et le privé qui est la marque essentielle du politique dans les premières sociétés démocratiques.

Il s'agit là des principes ou règles fondamentales sur lesquelles repose la démocratie et qui en forment l'essence. Aussi, dans les expériences réussies de démocratisation dans le monde (Grèce antique, USA, France notamment), ce sont ces traits qui sont perceptibles et qui sont défendus par tous sans exception, comme valeurs fondatrices de la société. Le fait est que contrairement à ce qu'on croit habituellement, la démocratie a ses fondements qui se présentent comme des exigences propres à ce système et aussi comme les facteurs de son identification ou de sa reconnaissance en tant que telle. Il s'ensuit que toute réalisation de la démocratie est sommée d'avoir ces fondements ou de satisfaire à ces exigences au risque d'être une parodie de démocratie, une fausse copie sinon une « démocrature » au sens d'une dictature qui se pare des oripeaux de la démocratie. Pour comprendre ces exigences et la nécessité de s'y conformer, un détour par la genèse de la démocratie et de son évolution dans l'histoire est sans doute utile, ce que nous tenterons ici à grands traits.

C. La démocratie dans l'histoire

Liée à l'histoire de la politique ou des idées politiques, l'histoire de la démocratie est au centre de controverses si on se reporte à la querelle des anciens et des modernes. Ainsi, si les uns la font remonter à la Grèce antique ou à la Rome ancienne, d'autres en perçoivent les premières manifestations dans d'autres contrées (Inde et Egypte principalement et donc l'Afrique où les grecs ont effectué préalablement des voyages). En Grèce même, plusieurs noms sont associés à la naissance de la démocratie : Solon, Aristide, Maiandrios (qui proclama l'isonomie en plaçant le pouvoir reçu d'Héraclès au centre ou mesos), Périclès, etc.

Dans tous les cas, se fondant sur l'étymologie même du mot, tout porte à croire que comme les autres termes de la science politique, c'est en Grèce antique que la démocratie a vu le jour, comme en défend l'idée Claude MOSSE : « Ce sont les grecs qui ont inventé la politique. Indépendamment du mot lui-même, tous les termes de la science politique d'aujourd'hui ont une origine grecque : démocratie, aristocratie, monarchie, ploutocratie, oligarchie, tyrannie »²². Les sources historiques grecques attestent en effet que la démocratie y a été inventée aux alentours du 6^e siècle avant JC et parmi les personnalités qui y ont joué un rôle déterminant, le nom de Périclès (495-429 av JC) apparaît de toute évidence au premier plan puisque cet homme politique et stratège était considéré comme « le champion de la démocratie ».

À dessein, on a dénommé le siècle où il a vécu « le siècle de Périclès ». Le témoignage de sa place éminente dans l'histoire de la Grèce et de la démocratie se dégage de ce qui suit : « Périclès, fils de Xanthippe, avait été choisi pour prononcer l'éloge des premiers guerriers morts. Quinze fois stratège, il est l'homme le plus éminent d'Athènes, le premier en tout et pour la parole et pour l'action... »²³.

En effet, il se distinguait par le fait qu'il était un exemple de dignité et de réserve, il était doté d'une éloquence, d'une sagesse, d'une droiture et d'un patriotisme exceptionnels qui lui ont valu le surnom d'« olympien ». Il apparut surtout comme un démocrate respectueux des valeurs humaines et un « grand rassembleur » conscient de la mission qui lui était dévolue. Pour réussir celle-ci, il s'entoura d'ailleurs des hommes de science, des littéraires (Sophocle), des historiens (Hérodote), des philosophes (Protagoras) et des artistes (le sculpteur Phidias) auxquels il faut ajouter sa femme d'une grande culture, Aspasie.

La philosophie qu'il appliqua pour asseoir les bases solides de la démocratie se situait sur deux pôles : celui des institutions politiques et celui des mœurs qu'il considérait comme la base de la grandeur de la Nation. Dans ce sens, Goltz le cite en ces termes : « Je dirai les

²² Mosse (C.), *Histoire des doctrines politiques en Grèce*, Paris, PUF, 1987.

²³ Goltz (G.), *La cité grecque*, Paris, Albin Michel, 1968.

institutions politiques, les mœurs, base de notre grandeur, persuadé que ces détails ne seront point déplacés en ce moment, et que pour tous ceux qui sont ici réunis citoyens et étrangers, il y a utilité à les entendre »²⁴.

Grosso modo, l'apport décisif de Périclès à la construction de la démocratie et à sa consolidation à l'aube des temps tient à ce qui suit :

- Énonciation des principes de la démocratie athénienne selon une démarche originale, en ce sens que cette démocratie est le prototype même de la démocratie qui n'a rien à voir avec ce qui est fait chez les voisins et qui est appelé à servir de modèle aux autres ;
- Définition de ces principes comme étant 1) l'*isonomie* ou égalité devant les lois, 2) l'*isogoria* ou liberté d'opinion et d'expression pour tous, 3) la *philanthropie* ou fraternité ou amitié entre les citoyens, 4) la *tolerantia* ou tolérance qui est le premier trait de l'humanité selon Périclès, 5) la bienveillance ou disposition favorable envers l'autre, 6) l'assistance qui est le véritable esprit de la démocratie ;
- Rôle prépondérant accordé aux mœurs et aux rites coutumiers pour asseoir les principes d'une cité démocratique ;
- Subordination de la stabilité de la cité à la stabilité des institutions chargées de faire respecter les lois issues de la volonté générale ;
- Prise de mesures pour favoriser la participation citoyenne à la vie de la cité, notamment la rémunération des citoyens ayant rendu des services à l'État ;
- Tirage au sort des membres du conseil parmi tous les Athéniens ;
- Dans le cadre des réformes, développement économique de la ville par la construction des édifices et monuments, ce qui crée des emplois.

²⁴ *Ibidem.*

Globalement et sans rentrer dans les détails, la conception de la démocratie par Périclès, tout en étant politique, était aussi sociale dans la mesure où la situation matérielle du citoyen n'était pas négligée, bien au contraire. Le souci des faibles, la valorisation du travail manuel en vue de chasser la pauvreté et l'assistance mutuelle étaient les piliers de cette démocratie essentiellement tournée vers la puissance des institutions et de la cité, la vitalité et la supériorité des mœurs et la prospérité des citoyens et de la cité.

En effet, s'il y a un but ou une finalité à la démocratie, selon Périclès, c'est bien le bonheur collectif et le rayonnement de la cité. La preuve en est qu'en son siècle, Athènes était une cité heureuse, prospère, mais aussi forte de ses succès militaires — la bravoure militaire étant liées aux vertus civiques.

C'est ce modèle de démocratie qui jalonne l'histoire de l'humanité, inspirant les doctrines politiques comme celle de Jean-Jacques Rousseau, John Locke ou John Rawls et suscitant des réformes ou révolutions politiques comme la Révolution française de 1789 ou la révolution américaine. Il culmine dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen et dans les chartes des Nations Unies ou de l'Union Africaine en vue d'un monde pacifique et meilleur. Il suffit de se reporter à cette évolution de l'histoire de la démocratie pour se rendre compte de la permanence des principes énoncés précédemment et la valeur qui leur a été accordée à travers les différentes expériences citées ci-dessus. Qu'en est-il cependant des expériences africaines de construction de la démocratie ?

II. Défis et enjeux des expériences africaines de construction de la démocratie à l'époque contemporaine

Ainsi que nous l'avons rappelé dans notre article déjà cité, le fait que l'Afrique ait connu la traite et la colonisation a occulté l'existence sur ce continent des formes de gouvernement s'apparentant à la démocratie ou à l'État de droit. L'avènement de la démocratie — qui est en même temps synonyme d'État de droit — n'est contemporain que de l'indépendance dans la plupart des pays africains.

rain que de ce qu'on a appelé « la décompression autoritaire africaine » des années 1990. Évoquant la genèse de la démocratie en Afrique contemporaine, François Grignon écrit : « Les changements structurels dans les relations internationales, ajoutés à la conjoncture historique de la fin des années 1980 et surtout aux mobilisations populaires que l'on sait, ont fait tomber le rideau idéologique fermant la scène des espaces publics africains »²⁵.

D'où il ressort qu'il a fallu la combinaison de facteurs tant internes qu'externes pour que renaisse la démocratie sur ce continent à l'époque contemporaine, en admettant qu'effectivement l'Afrique n'ignorait pas totalement ce que c'est que la démocratie. Et s'agissant de facteurs externes, le recours au discours de La Baule du 20 juin 1990, dans lequel la démocratie a été présentée comme un principe universel comme rappelé ci-dessus, mais qui est intrinsèquement liée au développement, conduisit le Président français François Mitterrand à subordonner l'aide au développement à l'adoption de la démocratie.

L'idée dominante en Afrique dans les années 1990 sera ainsi « le développement de l'Afrique par la démocratie » — qui a inspiré un mémoire de master que nous avons dirigé et qui a été soutenu avec brio en 2013 — tandis que la décennie 2000 était déclarée celle de la globalisation de la révolution démocratique. On a alors parlé d'« effervescence démocratique » qui s'est emparée du continent, en rupture avec « les systèmes issus des indépendances » et notamment « du règne des partis des hommes providentiels et uniques »²⁶.

Plus de quatre décennies après l'entrée de ce continent dans l'aire et le temps de la démocratie, quel bilan peut-on en tirer ? Les citoyens des pays qui se sont enthousiasmés de se mobiliser pour la démocratie sont-ils satisfaits des expériences qui ont été faites dans leur pays respectif ? Telles sont les questions qui, parmi tant d'autres, taraudent aujourd'hui l'esprit de l'intelligentsia africaine, mais aussi de tous les hommes de bon sens et de bonne volonté qui s'intéressent au sort de ce continent de tous les paradoxes.

²⁵ Grignon (F.), *op. cit.*

²⁶ Zahir (F.), *Afrique et démocratie*, Paris, L'Harmattan, 1992.

Derechef, il convient de rappeler qu'il existe désormais une abondante littérature consacrée aux facteurs qui ont précipité l'avènement de la démocratie en Afrique, mais aussi aux mutations que la démocratie a fait subir au cours du destin de ce continent. Entre autres, nous pouvons citer *Sociologie de la construction démocratique* de Guy Hermet²⁷ ou encore *Les pays en développement et l'expérience de la démocratie* de Larry Diamond et al²⁸. Plus récemment, la qualité de la démocratie est mesurée par l'IDEA ou NDI tandis qu'Afro baromètre s'investit dans le recul ou l'accroissement de l'adhésion populaire à la démocratie dans les pays qui ont opté pour ce mode de gouvernement. En outre, de nombreux organismes de recherche ou institutions gouvernementales et non gouvernementales développent des travaux de recherche ou des actions articulés sur les difficultés de réalisation de la démocratie dans le monde et les solutions à leur apporter.

Au regard de tout ce qui a été fait souvent avec des financements colossaux, on peut dire sans risque de se tromper que rien des difficultés, obstacles et contraintes liés à la construction de la démocratie en Afrique et dans le monde n'est resté dans l'ombre. Mais à défaut d'en donner ici une présentation exhaustive, qu'est-ce que le philosophe de la politique qui s'intéresse à cette problématique et qui observe aussi la marche de l'Afrique vers sa modernité et sa démocratisation peut-il tirer, en substance, de ces travaux en lien avec son propre vécu ? Pour aller à l'essentiel, il faut sans doute hiérarchiser les problèmes en priorisant les plus déterminants.

En premier lieu et en accord avec les résultats des recherches de Sophia Mappa au Congo, mais qui se rapportent sans conteste aux autres aires culturelles africaines, est épingle le caractère mimétique de l'État-nation d'invention occidentale en Afrique. Dans ce sens cet auteur note pour récuser l'universalisme du principe démocratique qu'elle qualifie d'illusion :

²⁷Hermet (G.), *Sociologie de la construction démocratique*, Paris, Economica, 1986.

²⁸Diamond (L.) et al., *Les pays en développement et l'expérience de la démocratie*. Éd. Nouveaux Horizons, juillet 1996.

Si l’État de type occidental, transféré dans les autres aires socioculturelles, suscite des mouvements, non pas d’intégration, mais de désintégration, c’est qu’il y a divergence, sinon incompatibilité radicale des valeurs et des significations sociales d’une société à une autre et que la perception et la pratique de pouvoir ne sont pas les mêmes en Occident et en Afrique²⁹.

Pour argumenter sa thèse, cet auteur met en relief la singularité de la réalité africaine à laquelle ne colle pas le modèle occidental de l’État. Du décryptage du pouvoir africain elle dégage cette singularité consistant en une conception propriétaire du pouvoir qui a consacré le terme patrimonialisme et dont découlent toutes les dérives qui, volontairement ou involontairement, confinent le pouvoir de l’État africain à un État non démocratique sinon un État de non-droit dont les traits dominants seraient : la nature contraignante du pouvoir d’État, la subordination aux liens claniques et ethniques, le penchant pour l’action guerrière ou occulte, la difficulté de se donner un rôle et des tâches à accomplir vis-à-vis de la société, la faible appropriation des notions de droit, d’égalité, d’intérêt général, des lois valables pour tous. Et sans doute que c’est sur ces dérives que s’est appesanti Pascal Mukonde Musalay pour aboutir à la même conclusion que le précédent auteur, en opinant à propos de l’État africain, qu’il est un « État prédateur, fétichiste et néo-patrimonial »³⁰. Dans la mesure où l’État africain postcolonial s’est transformé en patrimoine personnel du chef de l’État et de son entourage avec tout ce qui en découle en termes de dérives, cet auteur n’a pas de mots plus durs pour qualifier cet État assimilé à la société des 4 S : 1) sang (népotisme et tribalisme) 2) sous (matérialisme et égoïsme) 3) sectes (sectarisme et intolérance) 4) sexe (favoritisme et laxisme). Un minimum de lucidité nous amènera à reconnaître ces tares dans le fonctionnement des démocraties dans nos pays.

²⁹ Mappa (S.), *op. cit.*

³⁰ Mukonde Musalay (P.), *op. cit.*, p. 51.

Lié au premier obstacle, il y a, en second lieu, le poids de la tradition et de la famille qui explique la prévalence des hiérarchies naturelles et la permissivité des pratiques arbitraires partagées. Justifiant cet obstacle, nous écrivions :

...l'une des faiblesses du système démocratique en construction en Afrique consiste dans cette césure entre homme capable et bon citoyen. Déjà pour des raisons historiques : le privilège accordé par les monarchies des années 70 et 80 à la pensée unique n'était pas de nature à favoriser l'émergence de tels hommes, bien au contraire ! Ensuite, le sens obvie donner à la démocratie comme système où tout est permis a occulté le fait que la liberté qui confère un certain nombre de droits va de pair avec un système de devoirs vis-à-vis de soi-même et de la communauté à laquelle on appartient³¹.

Autrement dit, si l'ignorance et l'obscurantisme ne sont pas éradiqués pour que les individus accèdent à la lumière de la raison et, partant, à la vraie citoyenneté qui rime avec conscience de leurs droits et responsabilités, si la mentalité africaine est toujours dominée par l'irrationalité, il semble inévitable que l'espace public africain soit toujours dominé par des comportements qui vont à l'encontre des exigences de la construction de la démocratie. La participation populaire et la loi de la majorité ne peuvent avoir un sens que si le savoir est largement partagé pour que les individus agissent toujours en connaissance de cause. À ce sujet, F. Fukuyama n'avait sans doute pas tort d'attirer l'attention sur le fait que « le manque de formation signe la condamnation la plus sûre à une citoyenneté de seconde zone »³².

Le troisième défi est le partage du pouvoir inhérent à tout système démocratique comme des exemples historiques l'illustrent bien. Or, en Afrique et toujours sous le poids de la tradition, prédomine la tendance à la concentration du pouvoir entre les mains du chef ou ce

³¹ Guiyama-Massogo (C.A.), « L'avenir de la démocratie en Afrique entre partage du savoir et partage du pouvoir, *in Revue béninoise d'enseignement et de recherche philosophiques*, numéro spécial, 2011.

³² Fukuyama (F.), *op. cit.*, p. 146

qu'on qualifie de gestion sans partage du pouvoir. Si la République centrafricaine est le prototype du pays où le pouvoir a toujours été géré sans partage, on peut en trouver des vestiges dans son passé lointain comme le relevait l'historien Pierre Kalck chez le Ngoura du royaume Zandé :

Les fils de Ngoura distribuaient les terres qu'ils avaient conquises. Ils divisèrent le royaume en plusieurs provinces qu'ils confierent à des gouverneurs. Ces gouverneurs étaient choisis dans la famille de Ngoura. Ils se faisaient aider par leurs proches et contrôlaient les chefs de village : ces chefs gardaient leur fonction dans les populations vaincues³³.

Le quatrième défi est la faiblesse du constitutionnalisme en Afrique. Rappelant que c'est en rupture avec la dictature de l'arbitraire de la volonté d'un seul Chef qu'est né le constitutionnalisme Pascal Mukonde Musalay le présente comme « la légitimation et la juridiction du pouvoir public », qui signifie « soumission de ceux qui détiennent l'autorité politique à l'autorité supérieure des lois »³⁴.

Comme Danielle Darlan pour la RCA, cet auteur a fait une lecture des constitutions des pays africains d'où il ressort non seulement la complexité de celles-ci découlant du schéma de construction juridique de l'espace public à plusieurs niveaux (collectivités locales/zones urbaines/villages ; chefferies ; régions ou provinces ; assemblées nationales avec deux chambres ; le chef de l'Etat), mais surtout la nature paradoxale de la participation populaire. Le problème du constitutionnalisme africain consiste alors dans la volonté réelle de mener jusqu'au bout le déploiement de la justice et du droit d'une part et, d'autre part, d'accorder une place centrale au peuple dont la volonté et les intérêts devraient s'exprimer à travers les institutions prévues par la constitution.

³³ Kalck (P.), *Barthélémy Boganda, élu de Dieu et des Centrafricains*, Paris, Edition Sépia, 1995.

³⁴ Mukonde Musalay (P.), *op. cit.*

Pour la République centrafricaine, Danièle Darlan estime que la descente aux enfers de ce pays remonte au tripatouillage de la première constitution démocratique par le Président David Dacko qui a ouvert la voie à la dictature, mais relève aussi de la responsabilité de certaines institutions comme l'Assemblée nationale qui ne jouent pas pleinement leur rôle.

Le cinquième défi est celui de la démocratie électorale que Pascal Mukonde Musalay présente comme « la pierre angulaire des démocraties pluralistes ». Le fait est que, selon cet auteur, au fondement de la légitimation du pouvoir, il y a le renouvellement périodique par des élections afin que des citoyens libres et égaux décident qui peut les commander. Il se trouve malheureusement que non seulement les élections en Afrique ne donnent pas lieu à des compétitions ouvertes et transparentes, mais aussi que la libre participation et la libre parole des citoyens sont souvent confisquées puisque de plus en plus le consentement des populations est fabriqué sous l'œil complice du syndicat des Chefs d'État qu'est l'Union Africaine.

De l'observation du spécialiste congolais, les élections sont érigées en pratique institutionnelle du vol ou du pillage systématique et d'exploitation sans scrupule et éhontée de la population selon « une logique sociale de cadeautage et de marchandisation du vote » sur la toile de fond d'un système économique « gangstérique ». Il en résulte alors « des élections sans choix ou des rituels politiques formels de légitimation des interprétations ethnocentriques politiquement truquées ou frauduleuses et partant la persistance des dynasties politiques ou familiales, des scrutins émaillés de violence ou encore des crises postélectorales »³⁵.

Tous ces défis de la construction de la démocratie et, partant, du développement culminent aujourd'hui dans la tendance à l'autocratisme sinon à l'autoritarisme que nous avons retenu comme concept clé de la compréhension du tournant politique que nombre de pays africains ont déjà amorcé ou sont en voie d'amorcer. Dans la plupart de ces pays, c'est la pensée unique qui refait surface dans l'ignorance des expériences douloureuses des dictatures d'un passé récent ; c'est

³⁵ Mukonde Musalay (P.), *op. cit.*

le tripotage des constitutions ; c'est le phagocytage de l'opposition démocratique et de la société civile ; c'est le retour en force du pouvoir d'un homme combiné à la volonté de pérenniser ce pouvoir et surtout c'est la collaboration quasi exclusive avec des pays dont les régimes sont ouvertement antidémocratiques et qui s'ingèrent ostentatoirement dans les affaires intérieures de ces pays au grand dam d'une volonté de reconquête de la souveraineté nationale qui paradoxalement s'exprime à sens unique.

Si ne nous fait pas défaut une certaine probité intellectuelle et morale, nous devrons incontestablement reconnaître la véracité et la pertinence de ce descriptif de la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les pays africains où globalement à côté de ce que le Président américain G.W Bush appelait « démocraties réelles » (Sénégal, Mali, Ghana), il y a les démocraties apparentes, la frontière entre les deux tendant même aujourd'hui à s'estomper. Le recueil de textes de Larry Diamond et *al*³⁶., est de nature à nous renseigner sur les expériences de réalisation de la démocratie dans le monde et en Afrique déjà en 1992 et d'en faire une actualisation. Dans ce cadre, si le Sénégal peut toujours représenter le pôle positif des démocraties réelles, malgré quelques faiblesses, la RCA quant à elle est sans conteste le prototype du pôle négatif des démocraties apparentes sinon de façade, en dépit d'une histoire glorieuse de la démocratie dans ce pays³⁷.

III. L'avenir de la démocratie en Afrique contemporaine

Dans notre article déjà cité et auquel nous renvoyons pour le volet « prospective », il n'est pas sans intérêt de rappeler que nous avons lié la construction d'une vraie démocratie en Afrique contemporaine

³⁶ Diamond (L.) et *al.*, *op. cit.*

³⁷ Par le détours de l'étude des principes fondamentaux de l'État démocratique chez Jean-Jacques Rousseau, le maîtrisant Emmanuel Fiodangamo que nous avons dirigé et qui a brillamment soutenu en 2018 a consacré de belles pages à la problématique de la démocratie en République centrafricaine auxquelles on peut se reporter utilement en consultant le tapuscrit du mémoire à la bibliothèque du département de philosophie de l'Université de Bangui.

au développement d'une culture démocratique. Nous nous sommes référés pour cela d'abord à Francis Fukuyama qui disait ceci : « L'éducation fait que les gens sont plus exigeants pour eux-mêmes et vis-à-vis d'eux-mêmes, en d'autres termes, ils acquièrent un certain sens de la dignité qu'ils veulent voir respecter par leurs concitoyens et par l'État »³⁸.

Nous nous sommes ensuite fondé sur la révolution de l'intelligence en Occident pour formuler l'hypothèse selon laquelle « l'idée d'une renaissance africaine aujourd'hui est indissociable de celle d'une renaissance politique qui a partie liée avec l'éducation à la culture démocratique au sens de formation d'acteurs conscients de leur place et de leur rôle dans la société »³⁹. Enfin nous avons préconisé une transfiguration du politique en Afrique — pour paraphraser le titre de l'ouvrage de Michel Maffesoli — devant favoriser l'émergence de nouveaux hommes politiques capables de développer de nouvelles aptitudes à l'exercice de l'autorité politique et communautaire en cohérence avec le postulat de toute action des gouvernants énoncé par Dominique Colas, à savoir :

La légitimité politique appartient à celui qui détient le savoir. Il (le politique comme tisseur d'État) possède le savoir qui lui permet d'unir l'énergie et la tempérance pour organiser la concorde et assurer le bonheur de la cité. La politique relève de la science (épistémé) et non de la technique ; elle renvoie à un savoir et non à l'opinion (doxa)⁴⁰.

Bien sûr que les pistes que nous avons entrouvertes en 2013, non seulement ont été approfondies, mais ont aussi été élargies. Devant la concurrence que les régimes autoritaires et/ou théocratiques font aux démocraties occidentales qui sont sur la défensive, François Hollande propose pour la France un changement de paradigme⁴¹ tandis

³⁸ Fukuyama (F.), *op. cit.*,

³⁹ Guiyama-Massogo (C.A.), *op. cit.*

⁴⁰ Colas (D.), *La pensée politique*, Paris, Larousse, 1992.

⁴¹ Hollande (F.), *Bouleversements. Pour comprendre la nouvelle donne mondiale*, Paris, Stock, 2022.

qu'Achille Mbembé explore l'innovation démocratique en Afrique à travers sa fondation. Dans un langage martial, mais aussi génétique, il est même question de « réarmer les démocraties » ou de les « régénérer » en lien avec la guerre en Ukraine où une défaite signeraient la mort définitive de la démocratie en faveur de l'autocratisme impérialiste de la Russie.

Dans le cadre de ces innovations, il semble que le contexte mondial actuel soit particulièrement propice à une appropriation massive des enjeux de la démocratie dans la mesure où on assiste de plus en plus au contournement de l'accaparement élitiste de la démocratie, y compris en Afrique grâce à ce qu'on appelle désormais « numérisation de la vie politique et publique ». Il se trouve en effet qu'après la contre-démocratie d'un Pierre Rosanvallon ayant le sens d'un appel à la vigilance des peuples dans la défense de la démocratie, un tel projet doit se concrétiser progressivement et insidieusement à travers la cyberdémocratie où les nouveaux moyens de communication (internet, réseaux sociaux, IA) sont en train d'opérer une transformation structurelle et fonctionnelle de la démocratie. Malgré la fracture numérique, l'Afrique n'échappe pas à cette tendance lourde et c'est un facteur qui permet d'espérer que même sur ce continent et en dépit de certaines turpitudes, le vent de la démocratie continuera de souffler.

Conclusion

De ce qui précède, il ressort que même si l'avenir est incertain, y compris pour la démocratie, la riposte s'organise sur tous les fronts. Du point de vue strict de la philocognition, ce qu'il convient sans doute de faire, c'est de commencer par démanteler les mécanismes de l'autocratisme ou de l'autoritarisme à partir d'une compréhension approfondie ; c'est d'affirmer la volonté réelle et sincère de reconquête de la souveraineté africaine sur tous les plans en travaillant résolument à la construction de l'État fédéral africain et, corrélativement, c'est focaliser les efforts sur la recherche d'une sécurité humaine globale qui inclut la recherche et l'innovation, la refondation

des forces de défense et de sécurité, la refondation des services sociaux de base (santé, éducation, infrastructures) et de production (agriculture, élevage, industrie), la promotion de l'éthique et de la gouvernance responsable. C'est à cette condition et seulement à cette condition que l'Afrique pourra vaincre son impuissance, développer une politique de puissance qui la projettera comme continent de l'avenir. Car, il n'est plus possible à l'Afrique de continuer à subir les événements mondiaux qui la concernent aussi en s'enfermant dans les politiques actuelles d'impuissance : elle a tous les atouts pour être un continent de premier plan dans les 30 années à venir, si elle se donne les moyens de conquérir sa puissance dans les 15 à 20 prochaines années.

Bibliographie

- Aron (R.), *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard, 1965.
- Aron (R.), *Essai sur les libertés*, Paris, Calmann Lévy, 1965.
- Badié (B.) et Hermet (G.), *La politique comparée*, Paris, Armand Colin, 2001.
- Balde (M.), « Démocratie et culture : fondements culturels endogènes de l'instauration de la démocratie en Afrique », in *Revue béninoise de l'enseignement et de la recherche philosophiques*, numéro spécial, Déc. 2011.
- Bayard (J-F.), *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.
- Beuve-Méry (A.), « Les intellectuels faussaires, de Pascal Boniface : les bêtes noires de Pascal Boniface », in https://www.lemonde.fr/livres/article/2011/07/08/les-intellectuels-faussaires-de-pascal-boniface_1546450_3260.html.
- Bidima (J G.), *La palabre. Une juridiction de la parole*, Paris, Michalon, 1997.
- Charillon (F.), *Guerres d'influence. Les États à la conquête des esprits*, Paris, Odile Jacob, 2023.
- Clément (É.), *La philosophie de A à Z*, Paris, Hatier, 1994.
- Colas (D.), *La pensée politique*, Paris, Larousse, 1992.
- Coleman (A.) et Verba (S.), *Culture des sociétés démocratiques et industrialisées modernes*, Boston, 1965.

- Colon (D.), *Les Maîtres de la manipulation. Un siècle de persuasion de masse*, Paris, Tallandier, 2021.
- Copans (J.), *La longue marche de la modernité africaine. Savoirs, intellectuels, démocratie*, Paris, Karthala, 1990.
- Coulon (C.) et Martin (D.), *Les Afriques politiques*, La Découverte, Paris, 1990.
- Dahl (R.), *Democracy, liberty and equality*, Norwegian university Press, 1989.
- Darlan (D.), *L'évolution constitutionnelle et juridictionnelle de la RCA à travers les textes*, Paris, L'Harmattan, 2018.
- David (B.), Edzia (C.), Todd (L.) et Weis (S.), *Evaluer la qualité de la démocratie*, Guide pratique, 2011, pdf.
- De Tocqueville (A.), *De la démocratie en Amérique*, 3 vol, GF, Paris, 1981.
- Diagne (P.), *Cheikh Anta Diop et l'Afrique dans l'histoire du monde*, Dakar, Editions Sankoré, 1997.
- Diagne (P.), *L'europhilosophie face à la pensée du Négro-africain*, Dakar, Sankoré, 1979.
- Diagne (P.), *Pouvoir politique en Afrique occidentale*, Paris, Présence Africaine, 1967.
- Diamond (L.), Linz Juan et Lipset (S. M.), *Les pays en développement et l'expérience de la démocratie*, Nouveaux Horizons, Manille, 1992.
- Duverger (M.), *Institutions politiques et droits constitutionnels, T1 : les grands systèmes politiques*, Paris, PUF, 1980.
- Finley Moses (I.), *L'invention de la politique : démocratie en Grèce et dans la Rome Républicaine*, Paris, Flammarion, 1985.
- Fukuyama (F.), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.
- Gaillard (F.), *Démocratie et renaissance africaine*, Paris, Karthala, 2008.
- Goltz Gustave, *La cité grecque*, Paris, Albin Michel, 1968.
- Gomart (T.), *L'accélération de l'histoire. Les noeuds géostratégiques d'un monde hors de contrôle*, Tallandier, Paris, 2024
- Guiyama-Massogo (C. A.), « L'avenir de la démocratie en Afrique entre partage du pouvoir et partage du savoir », in *Revue béninoise de l'enseignement et de la recherche philosophiques*, numéro spécial, déc. 2011.
- Habermas (J.), *Entre naturalisme et religion, les défis de la démocratie*, Paris, Gallimard, 2008.
- Hallowell (JH), *Les fondements de la démocratie*, Presses Universitaires de Chicago, 1954.
- Hermet (G.), *Culture et démocratie*, Paris, Albin Michel/UNESCO, 1993.
- Hermet (G.), *Les populismes dans le monde*, Paris, Fayard, 2001.

- Hermet (G.), *Sociologie de la construction démocratique*, Economica, Paris, 1986
- Hollande (F.), *Bouleversements. Pour comprendre la nouvelle donne mondiale*, Paris, Stock, 2020.
- Lalande (A.), *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, Paris, PUF, 2010.
- Lauvaux (P.), *Les grandes démocraties contemporaines*, PUF, Paris, 1990.
- Lefort (C.), *L'invention démocratique ; les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1981/1994.
- Mappa (S.), *Pouvoirs traditionnels et pouvoir d'Etat en Afrique. L'illusion universaliste*, Paris, Karthala, 1998.
- Mara (J-P.), *Oser le changement en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- Mattes (R.), « La démocratie en Afrique. La demande, l'offre et le démocrate insatisfait », *Synthèse Politique* n°54, Afro baromètre, fév. 2019.
- Mbembé (A.) et (S.) (F.), *Politique des temps – imaginer les devenirs africains*, Philippe Rey, 2019.
- Médard (J-F.), *Les États d'Afrique noire*, Paris, Karthala, 1992.
- Michalon (T.), *Quel État pour l'Afrique ?*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- Micheron (H.), *La colère et l'oubli ; les démocraties face au jihadisme européen*, Paris, Gallimard, 2023.
- Mongin (O.), *la peur du vide : essai sur les passions démocratiques*, Paris, Seuil, 1991.
- Mosse (C.), *Histoire des doctrines politiques en Grèce*, Paris, PUF, 1987.
- Mukonde Musulay (P.), *Démocratie électorale en Afrique subsaharienne. Entre droit, pouvoir et argent*, Globalethics.net African Law N°4, 2016, https://biblioteca-repositorio.clacso.edu.ar/libreria_cm_archivos/pdf_1546.pdf.
- Pisani (E.), *Pour l'Afrique*, Paris, Odile Jacob, 1988.
- Revel (J-F.), *Comment les démocraties finissent ?*, Paris, Grasset, 1983.
- Revel (J-F.), *Le regain démocratique*, Paris, Fayard, 1992.
- Rousseau (J.-J.), *Du contrat social*, Paris, Garnier Flammarion, 1992.
- Rousseau (J.-J.), « lettre écrite de la montagne », *in œuvres complètes* T2, Paris, Gallimard, 1964.
- Sapin (F.), *Le paradoxe de l'Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1998.
- Sartori (G.), « Repenser la démocratie ; mauvais régimes et mauvaises politiques », *in Revue internationale des sciences sociales*, n° 129, août 1991.
- Sieffert (D.), « La démocratie dans tous ses états », *in Revue Politis* n°1751, mars 2023.

Skidmore (M. J.) et Marshall (C.T.), *La démocratie américaine. Gouverner aux Etats-Unis*, in *Politique Etrangère*, 54-2, 1989.

Touraine (A.), *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, 1994.

Towou (A-C.), « Approches philosophiques de la démocratie », in *Revue béninoise de l'enseignement et de la recherche philosophiques*, numéro spécial, déc. 2011.

Zahir (F.), *Afrique et démocratie*, Paris, L'Harmattan, 1992.

Présentation de la Revue

Les cahiers du CCRAG est une Revue scientifique semestrielle publiée par le Centre Centrafricain de Recherche et d'Analyse Géopolitique (CCRAG). La publication scientifique, la diffusion pédagogique des savoirs et l'enrichissement des débats intellectuels dans le domaine des sciences humaines et sociales constituent les principaux objectifs poursuivis. La revue entend décrire, analyser et contribuer aux débats théoriques majeurs ayant trait aux dynamiques socio-politiques et géopolitiques qui structurent l'Afrique centrale. Elle s'ouvre également aux réflexions consacrées à d'autres régions dès lors qu'elles autorisent une mise en dialogue avec sa région cible. Ouvert aux chercheurs venus de divers horizons, *Les Cahiers du CCRAG* entend promouvoir des réflexions critiques sur la société centrafricaine qui constitue, à n'en point douter le parent pauvre des producteurs scientifiques en Afrique centrale.

Les Cahiers du CCRAG dispose d'un comité scientifique et de lecture pluridisciplinaire dont la principale mission consiste à proposer des orientations scientifiques à la rédaction et à évaluer des articles soumis à la revue en s'assurant du respect des critères de leur scientificité.

Avec le soutien de :



ISSN : 9782-6043

